



RAPPORT N° 11 /20 – RAP/ADM/APA SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2018

- OCTOBRE 2020-

LISTE DES ABREVIATIONS

ACRONYMES	DEVELOPPEMENT
ACCTDP	Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique
APEi	Accord de Partenariat Economique intérimaire
BA	Budgets Annexes
BGE	Budget Général de l'Etat
BTA	Bon de Trésor par Adjudication
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances
CPR	Caisse de Prévoyance et de Retraite
CPT	Comptes Particuliers du Trésor
CRCM	Caisse des Retraites Civiles et Militaires
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DD	Droit de Douane
DGB	Direction Générale du Budget
FCV	Fonds de Contre-Valeur
FPP	Fiche Pluriannuelle de Performance
IPVI	Impôt sur les Plus-Values Immobilières
IR	Impôts sur les Revenus
IRCM	Impôts sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
IRSA	Impôts sur les Revenus Salariaux et Assimilés
LFA	Loi de Finances de l'Année
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LOCS	Loi Organique sur la Cour Suprême
LOLF	Loi Organique sur les Lois de Finances
LR	Loi de Règlement
PAOMA	Paositra Malagasy
PCOP	Plan Comptable des Opérations Publiques
PGE	Politique Générale de l'Etat
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PLR	Projet de Loi de Règlement
PMO	Plan de mise en œuvre
PND	Plan National de Développement
PTNT	Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGCEBOP	Règlement Général sur la Comptabilité d'Exécution des Budgets des Organismes Publics
SGAB	Service de la Gestion des Aides Bilatérales
SH	Système Harmonisé
SIIGFP	Système d'Information Intégré de la Gestion des Finances Publiques
SOA	Service Opérationnel d'Activités
TELMA	Télécom Malagasy
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTERES

CODE	ACRONYMES	INSTITUTIONS ET MINISTERES
SECTEUR ADMINISTRATIF		
01	PRESIDENCE	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
02	SENAT	SENAT
03	AN	ASSEMBLEE NATIONALE
04	HCC	HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE
05	PRIMATURE	PRIMATURE
06	CRM	CONSEIL DE LA RECONCILIATION MALAGASY
07	CENI	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
11	MAE	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
12	MDN	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
13	SEMDNG	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE
14	MID	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
15	MSP	MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE
16	MINJUS	MINISTERE DE LA JUSTICE
21	MFB	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
25	MEP	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
32	MFPPRA	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES
36	MCC	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION
37	MCRI	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
SECTEUR PRODUCTIF		
34	MIDSPME	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE
35	MT	MINISTERE DU TOURISME
41	MPAE	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
43	MRHP	MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE
44	MEEMF	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS
53	MPMP	MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES
SECTEUR INFRASTRUCTURE		
51	MEH	MINISTERE, DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES
52	MEAH	MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE
61	MTP	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES
62	MDPATE	MINISTERE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE SERVICE FONCIER
63	MTM	MINISTERE DU TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE
66	MPTNT	MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS, DES POSTES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
SECTEUR SOCIAL		
71	MINSANP	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
75	MJS	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
76	MPPSPF	MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME
81	MEN	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
83	MEETFP	MINISTERE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
84	MESUPRES	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
86	MACP	MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N° 1-INDICATEURS MACRO- ECONOMIQUES 2018	5
TABLEAU N° 2- PRESENTATION DE L'ÉQUILIBRE GENERAL DES LOIS DE FINANCES POUR 2018.....	9
TABLEAU N° 3-SUIVI DES RECOMMANDATIONS	11
TABLEAU N° 4- EXTRAIT DU CDMT.....	16
TABLEAU N° 5- ACTES DE MODIFICATION DES CREDITS	17
TABLEAU N° 6-LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS	18
TABLEAU N° 7-LISTE DES TRANSFERTS DE CREDITS.....	20
TABLEAU N° 8-LISTE DES DECRETS D'AVANCES.....	22
TABLEAU N° 9-LISTE DES AMENAGEMENTS DE CREDITS POUR LFI 2018	23
TABLEAU N° 10-LISTE DES AMENAGEMENTS DE CREDITS POUR LFR 2018	24
TABLEAU N° 11-DEPASSEMENTS DE CREDITS	26
TABLEAU N° 12-SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES 2018.....	28
TABLEAU N° 13-GRILLE D'ÉVALUATION VALEURS CIBLES ATTEINTES.....	39
TABLEAU N° 14-OBJECTIFS SANS INDICATEURS DE RESULTATS NI VALEURS CIBLES.....	40
TABLEAU N° 15-INDICATEURS REDONDANTS (Extrait)	41
TABLEAU N° 16-SITUATION DE PERFORMANCE ET BUDGETAIRE POUR 2016 A 2018	42
TABLEAU N° 17- PERFORMANCE DU PROGRAMME LUTTE CONTRE LES MALADIES.....	45
TABLEAU N° 18-PERFORMANCE DU PROGRAMME « SURVIE ET DEVELOPPEMENT DE LA MERE ET DE L'ENFANT » DU MINSANP	46
TABLEAU N° 19-PERFORMANCE DU PROGRAMME « FOURNITURE DE SOINS DE SANTE DE QUALITE	47
TABLEAU N° 20-PERFORMANCE DU PROGRAMME « POPULATION ET DEVELOPPEMENT ».....	47
TABLEAU N° 21-PERFORMANCE DU PROGRAMME « GENRE ET DEVELOPPEMENT ».....	48
TABLEAU N° 22-PERFORMANCE DU PROGRAMME EDUCATION FONDAMENTALE DE 9 ANS	48
TABLEAU N° 23-PERFORMANCE DU PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERALE »	49
TABLEAU N° 24- PERFORMANCE DU PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »	50
TABLEAU N° 25-PERFORMANCE DU PROGRAMME « AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISME ».....	52
TABLEAU N° 26-PERFORMANCE DU PROGRAMME « AGRICULTURE ».....	53
TABLEAU N° 27-PERFORMANCE DU PROGRAMME « ELEVAGE ».....	54
TABLEAU N° 28-PERFORMANCE DU PROGRAMME « DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES »	55
TABLEAU N° 29-PERFORMANCE DU PROGRAMME « DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER »	56
TABLEAU N° 30-PERFORMANCE DU PROGRAMME « 203 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET DES RESSOURCES D'ENERGIES LOCALES »	58
TABLEAU N° 31-PERFORMANCE DU PROGRAMME « DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU ET AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ET A LA PROMOTION DE L'HYGIENE ».....	58
TABLEAU N° 32-PERFORMANCE DU PROGRAMME « 206 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ».....	60
TABLEAU N° 33-PERFORMANCE DU PROGRAMME « 209-1 TRANSPORT MARITIME, FLUVIAL ET AERIEN ».....	61
TABLEAU N° 34-RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2018.....	62
TABLEAU N° 35-RECETTES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE 2018.....	64

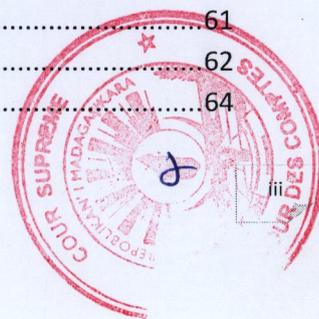
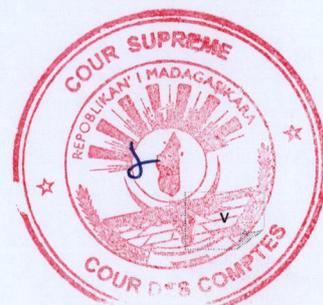


TABLEAU N° 36-DEPENSES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE	65
TABLEAU N° 37-DEPENSES D'INVESTISSEMENT -IMPRIMERIE NATIONALE	65
TABLEAU N° 38- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -IMPRIMERIE NATIONALE	66
TABLEAU N° 39-SITUATION DES RECETTES DU BA PTT 2018	67
TABLEAU N° 40- RESSOURCES DU BA DES PTT	68
TABLEAU N° 41-DEPENSES DU BA DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.....	69
TABLEAU N° 42-OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR POUR 2018	70
TABLEAU N° 43-OPERATIONS DE PRETS -2018.....	71
TABLEAU N° 44-DEPENSE DU COMPTE DE PARTICIPATION	72
TABLEAU N° 45-SITUATION DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	72
TABLEAU N° 46- DISCORDANCE ENTRE PLR ET CGAF	74
TABLEAU N° 47-SITUATION DES COMPTES DE COMMERCE PAR MINISTERE	75
TABLEAU N° 48-OPERATIONS SUR FCV POUR 2018.....	77
TABLEAU N° 49-DEPENSES D'INVESTISSEMENTS FINANCEES PAR FCV	78
TABLEAU N° 50-SITUATION DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE	79
TABLEAU N° 51- STRUCTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE 2016- 2018.....	80
TABLEAU N° 52-RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2018	81



LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE N° 1-REALISATIONS GLOBALES DES RECETTES BUDGETAIRES.....	29
GRAPHIQUE N° 2- STRUCTURE DES RECETTES FISCALES.....	30
GRAPHIQUE N° 3- STRUCTURE DES AUTRES RECETTES BUDGETAIRES	31
GRAPHIQUE N° 4-DEPENSES PAR PROGRAMMES	32
GRAPHIQUE N° 5-STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES.....	34
GRAPHIQUE N° 6-EVOLUTION DES DEPENSES DE SOLDE DE 2016 à 2018	35
GRAPHIQUE N° 7-EVOLUTION DU RATIO : SOLDES /RECETTES FISCALES DE 2014 à 2018.....	35
GRAPHIQUE N° 8-STRUCTURE DES DEPENSES HORS SOLDE.....	36
GRAPHIQUE N° 9-EVOLUTION DES INTERETS DE LA DETTE DE 2016 à 2018	37
GRAPHIQUE N° 10-STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS.....	38
GRAPHIQUE N° 11-EVOLUTION DES CREDITS DEFINITIFS ET DEPENSES REALISEES PAR LE SECTEUR PRODUCTIF DE 2016 à 2018.....	51
GRAPHIQUE N° 12-EVOLUTION DU RESULTAT GLOBAL DES BUDGETS ANNEXES 2016 A 2018	63
GRAPHIQUE N° 13-EVOLUTION DU RESULTAT DU BA DES PTT - 2016 à 2018.....	67
GRAPHIQUE N° 14-EVOLUTION DES RESULTATS DES OCDP	79



DU RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2018

La présente synthèse récapitule les principales observations et recommandations de la Cour sur l'exécution des Lois de Finances pour 2018.

I- CONSTATS**1.1 OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL*****a) Non concordance des versions électronique et physique du PLR 2018 remettant en cause la sincérité des informations budgétaires***

Le PLR 2018 et les documents annexes ont été transmis à la Cour suivant bordereau d'envoi n°074-2020 /MEF /SG /DGFAG /DB /SSB.5 du 26 mai 2020. La version électronique y afférent n'a été communiquée qu'après maintes relances¹, soit 4 mois après.

Pourtant, la production sur support informatique de ces documents annexes ne doit présenter aucune difficulté significative. En effet, le projet de loi de règlement et les annexes budgétaires ne sont que les éditions imprimées de ces fichiers électroniques.

Par ailleurs, les informations fournies dans le PLR sont issues du SIIGFP. Concernant les données budgétaires de l'exercice 2018 déjà clos, l'accès à ces données ne doit pas également poser de difficultés.

Après avoir examiné les documents électroniques, il a été constaté que ceux-ci ne correspondent pas au document physique déjà transmis tantôt.

Cette non concordance remet en cause la fiabilité des informations financières et reflète un manque de transparence affectant la bonne gouvernance.

Et du fait de cette discordance, l'examen de la Cour porte sur les documents physiques dûment signés, en l'occurrence le PLR en version physique transmis le 26 mai 2020.

b) Retard dans la production du PLR 2018

En vertu de la Loi organique sur les Lois de Finances en son article 46 - alinéa 3 et de l'article 377 de la Loi Organique sur la Cour Suprême n° 2004-036 du 1^{er} octobre 2004, le PLR 2018 est à transmettre à la Cour au plus tard le mois de janvier de la deuxième année, soit janvier 2020.

Cependant, il n'a été déposé au greffe de la Cour que le 26 mai 2020, suivant bordereau d'envoi n°074-2020/MEF/SG/DGFAG/DB/SSB.5 du 26 mai 2020, et accuse ainsi un retard de quatre mois. Ce qui est en régression par rapport aux PLR 2015 et suivants.

¹ DR n° 06-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 28 mai 2020
DR n° 08- CCOMPTES/CHGOUV/20 du 12 juin 2020
DR n° 09- CCOMPTES /CHGOUV/20 du 07 Aout 2020
DR n° 10- CCOMPTES /CHGOUV/20 du 07 Aout 2020
DR n° 11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 Aout 2020
DR n° 12- CCOMPTES/CHGOUV/20 du 19 Aout 2020



c) *Discordance intra- document PLR et entre les écritures des ordonnateurs et les écritures comptables* consolidées par le CGAF remettant en cause la fiabilité du PLR.

d) *Non exhaustivité des informations*

Aucune information ni explication sur les dépassements de crédits d'un montant de 306 791 078 636 Ariary n'est tracée dans le PLR.

e) *Un Cadre de dépenses en moyen terme (CDMT) , établi en prévision mais non suivi en réalisation*

Accompagnant les Lois de finances de l'année et rectificatives, le CDMT met en exergue, par programme, les principales dotations budgétaires par grandes natures d'opération correspondant aux objectifs à atteindre. En effet, pour un programme donné, les crédits alloués au solde, au fonctionnement et aux investissements sont détaillés dans le CDMT.

Cependant, en matière de réalisation aucun document ne retrace l'exécution détaillée des programmes suivant le canevas du CDMT. Or l'objectif principal de la LOLF est l'effectivité du Budget Programme.

1.2 SUR L'EXECUTION DES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

Les opérations du Budget Général ont abouti à un solde déficitaire de 450,94 milliards d'Ariary étant donné que les recettes sont de 5 425,09 milliards d'Ariary face à des dépenses de 5 876,03 milliards d'Ariary.

1.2.1 Les mouvements de crédits

a) *Actes de modifications de crédits non exhaustifs*

Les actes de modification des crédits communiqués à la Cour au titre de l'exercice sous- revue sont au nombre de 411. Toutefois, après vérification d'autres documents tel que le compte rendu de la revue de l'exécution budgétaire 4^{ème} trimestre 2018, il y est mentionné que « 452 mouvements de crédits ont été opérés pour l'exercice 2018 ».

b) *des décrets de virements ne mentionnant pas les ministères concernés*

Six (6) décrets de virement parmi les 21 ne mentionnent pas les Ministères concernés dans leurs objets respectifs.

c) *Décrets d'avances pris en violation de l'article 20 de la LOLF»*

Pour les cinq (5) décrets d'avances pris au titre de l'année 2018, les notes de présentation correspondantes ne mentionnent pas un cas d'urgence nécessitant la prise de ces actes.

En outre, par rapport à la procédure, les projets de décrets devraient faire l'objet d'un avis du Bureau Permanent ou de la Commission chargée de finances du Parlement conformément à l'article 20.alinéa 2 de la LOLF, or aucun document n'a été communiqué à la Cour pour justifier la conformité à cette exigence.

d) *Des décrets de transfert et des arrêtés d'aménagement de crédits en hausse.*

Par rapport aux deux exercices antérieurs, une nette augmentation a été relevée tant pour les transferts que pour les aménagements : 14 décrets de transferts en 2018 contre 6 en 2017, et les arrêtés d'aménagements de crédits sont de 179 pour 2016, et de 246 pour 2017 pour arriver à 371 en 2018.



e) Au titre de l'année 2018, le total des dépassements de crédits s'élève à 306 791 078 636 Ariary.

1.2.2 Les recettes Budgétaires

a) Recettes budgétaires à un recouvrement de 82%

Les prévisions définitives des recettes du Budget Général s'établissent à 6 584,08 milliards d'Ariary. A l'exécution, lesdites recettes du Budget Général se chiffrent à 5 425,09 milliards d'Ariary.

b) Réalisations en hausse relative

En termes de volumes, les réalisations sont en hausse tendancielle, allant de 3 859,40 milliards d'Ariary en 2016, passant par les 5 025, 74 milliards d'Ariary en 2017 pour atteindre le montant de 5 425,08 milliards d'Ariary en 2018.

Par contre, le taux de réalisation ne cesse de régresser, 82% en 2018 contre 93% en 2016.

Il en est de même pour le taux de pression fiscale qui est de 11,5% en 2017 puis a chuté de 1,3 point en 2018 soit 10,2%.

1.2.3 Les dépenses budgétaires

Pour 2018, prévues définitivement à 7 294,39 milliards d'Ariary, les dépenses sont exécutées pour un montant de à 5 876,03 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 80,56%.

a) Dépenses en croissance pour le programme « Administration et Coordination »

Le programme « Administration et Coordination », transversal à tous les Institutions et Ministères, mobilise en 2018 des dépenses s'élevant à 2 447,80 milliards d'Ariary, contre 2 070 milliards d'Ariary en 2017.

b) Dépenses continuellement concentrées aux programmes du Ministère des Finances et du Budget alors que les dépenses pour les programmes porteurs de croissance au niveau des différents ministères lesquels sont « Agriculture », « Développement du tourisme », « Développement de la pêche » et le « Développement du secteur minier » sont en régression.

c) Dépenses de santé loin de l'objectif d'ABUJA

Globalement, l'enveloppe budgétaire allouée à la mission « Santé » se totalise à 375,70 milliards d'Ariary et ne représente que 6,05% du total du Budget Général. Cette proportion est encore très faible si on se réfère à la déclaration d'Abuja qui prévoit de consacrer 15% du budget total à la Santé. Les dépenses totales réalisées se chiffrent à 355,73 milliards d'Ariary.

d) Dépenses pour l'éducation demeurant faibles

Les dépenses réalisées pour l'éducation connaissent une hausse de 10% par rapport à 2017 mais restent toujours au dessous de la barre de 15% des dépenses totales du Budget Général, pour la somme de 908,28 milliards d'Ariary.

e) Dépenses de solde de plus en plus croissante absorbant la quasi-totalité des recettes fiscales de l'Etat

Les dépenses de solde sont passées de 1 652, 21 milliards d'Ariary en 2016 à 2 155,08 milliards d'Ariary en 2018 soit une augmentation d'environ 30,43%. Elles accaparent les 46%



des recettes fiscales. Ce ratio a légèrement augmenté en 2018 par rapport à l'année précédente.

f) Dépenses courantes hors solde en baisse mais toujours axées sur les transferts et subventions

Les dépenses courantes hors solde sont consommées à hauteur de 1 815,85 milliards d'Ariary, soit un taux de 96,94%. Elles sont concentrées au niveau des transferts et subventions puisque ces derniers en représentent les 70,52% pour un montant de 1 280,57 milliards d'Ariary en 2018.

g) Dépenses courantes hors solde enregistrant des dépenses de solde en violation des articles 14 et 15 de la LOLF.

Des charges de personnel de 176,33 milliards d'Ariary constituent les 9,71% des dépenses courantes hors solde.

Or, l'article 15 de la Loi Organique n° 2004 -007 du 24 juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF) dispose que : « Les dépenses courantes hors solde comprennent :

- les achats de biens et services ;
- les charges permanentes ;
- les impôts, droits et taxes ;
- les transferts et les subventions ;
- les charges financières. »

1.2.4 Sur l'appréciation de performance

a) La grille d'évaluation utilisée lors de l'examen des précédents PLR est reprise pour l'exercice sous revue :

VALEURS CIBLES ATTEINTES en % ^(*)	APPRECIATIONS
Supérieur ou égal à 80%	Performance satisfaisante
Entre 80 et 50% (inclus)	Performance modérée
Entre 50 et 25% (inclus)	Performance insuffisante
Inférieur à 25%	Performance très insuffisante

Conformément à l'article 9, alinéa 3 de la LOLF, l'appréciation de la performance a été effectuée au niveau des programmes auxquels sont associés des objectifs et des résultats.

b) Limites

L'analyse de la performance a été effectuée au vu des documents communiqués à la Cour par l'Administration. Certaines données ne sont pas disponibles ; cette situation limite l'analyse de la performance.

c) Taux de performance globale modérée

Sur les 708 valeurs cibles de l'ensemble de tous les indicateurs, 405 ont été réalisées, soit un taux de performance globale de 57%. La performance est donc modérée au vu de la grille d'évaluation ci-dessus.

d) Des programmes du secteur administratif

- Programme « Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit » de la Présidence - Performance satisfaisante : Ce programme comporte 2 objectifs assortis de 14 indicateurs



dont 12 ont été atteints, soit un taux satisfaisant de 85,71%. Cette performance s'explique par l'amélioration de la fonction de coordination et de contrôle de la gestion des ressources publiques.

- *Programme «Appui au développement social et économique» de la Présidence - Performance insuffisante* : Sur les 13 indicateurs composant ce programme, 06 sont atteints soit une performance insuffisante estimée à 46,15%.

- *Programme «Appui au développement» de la Primature - Performance satisfaisante* : Ce programme affiche une performance satisfaisante de 88,89% au vu des indicateurs le composant. En effet, un seul indicateur d'objectifs sur les 09 prévus, n'a pas été atteint

- *Programme «Action sociale et Développement» du Ministère des Finances et du Budget - Performance modérée*. Un indicateur sur 02 du programme a été atteint, soit une performance modérée de 50%.

e) *Des programmes du secteur social*

- *Programme 505 : «Lutte contre les maladies» du MINSANP : performance insuffisante* : Avec un taux de consommation de crédits de 101%, le taux de performance de ce programme est de 42,85%.

- *Programme 506 : «Survie et développement de la mère et de l'enfant» du MINSANP : performance insuffisante*. Sur les 15 indicateurs, 4 seulement ont atteint leur valeur cible, soit un taux d'achèvement de 30,76% traduisant une performance insuffisante.

- *Programme 508 : «Fourniture de soins de santé de qualité» du MINSANP : performance modérée de 66%*.

- *Programme 828 : «population et développement» du MPPSPF : performance modérée de 66%*.

- *Programme 829 : «genre et développement» : performance satisfaisante de 100%*. Tous les indicateurs sont atteints.

- *Programme 314 : «Eduction fondamentale de 9 ans» du MEN : performance satisfaisante de 71,42%*

- *Programme 316 : «Enseignement secondaire générale» du MEN : performance très insuffisante*. Aucun indicateur n'est atteint.

- *Programme 310 : «Enseignement supérieur» du MESUPRES : performance très insuffisante*. Aucun indicateur n'est atteint.

f) *Des programmes du secteur productif*

- *Programme «Aménagement et développement du secteur tourisme» du Ministère du Tourisme - Performance insuffisante et indisponibilité des données pour les 02 indicateurs prédéfinis*.



- Programme « Agriculture » du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Performance modérée. Sur les 03 indicateurs d'objectifs établis, 02 ont atteint leurs valeurs cibles, donc un niveau de performance de 66,67%.

- Programme « Elevage » du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Performance très satisfaisante de 100% étant donné que les résultats escomptés par les 02 indicateurs d'objectif ont été largement dépassés.

- Programme « Développement de la pêche et des ressources halieutiques » du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche - Performance très insuffisante. Sur les 05 indicateurs, seul un indicateur d'objectifs a atteint sa valeur cible, soit un taux de performance de 20%.

- Programme « 609 - Développement du secteur minier » du Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques - Programmation incohérente avec les objectifs fixés.

g) Des programmes du secteur infrastructure

- Programme 203 « Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergies locales » - Performance très insuffisante. Un seul sur les 8 indicateurs est atteint.

- Programme « 205 - développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement et à la promotion de l'hygiène » - Performance modérée de 75%.

- Programme « 206 - Développement des infrastructures routières » performance insuffisante. Pour cinq indicateurs d'objectif, deux sont atteints.

- Programme « 209-1 Transport Maritime, Fluvial et Aérien » - Performance insuffisante : Sur les 12 indicateurs, d'une part 5 sont atteints ; soit un taux d'achèvement de 41,67% et d'autre part 5 ne sont ni assortis de valeur cible ni de valeur réalisée.

1.3 LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II

a) Résultat général excédentaire : Les Budgets Annexes, pour l'année 2018, présentent un résultat général excédentaire de 4 921 007 013,10 Ariary. Par rapport à l'année précédente, une baisse de 28,66% du résultat général est observée. Le taux de recouvrement des recettes est de 60,22% tandis que le taux de réalisation des dépenses est de 46,90%.

b) Pour le BA - Imprimerie Nationale : Résultat excédentaire

Les opérations du Budget Annexe (BA) de l'Imprimerie Nationale (IN) affichent un excédent de recettes de 6,13 milliards d'Ariary, les recettes étant de 16,33 milliards d'Ariary et les dépenses de 10,21 milliards d'Ariary. Les produits finis de 6,86 milliards d'Ariary prédominent les recettes de l'IN. Toutefois, l'absence de sincérité en matière des prévisions et l'insuffisance du recouvrement ont été constatées.

En ce qui concerne les dépenses, celles relatives aux investissements sont minoritaires pour une proportion de 3,54% avec un montant de 360 millions d'Ariary.



c) *Pour le BA -Postes et Télécommunications : Résultat déficitaire*

Pour l'année 2018, les opérations du BA des PTT ont dégagé un résultat déficitaire de 1 204 345 022,77 Ariary. En effet, les recettes sont arrêtées à 5 919 283 053,52 Ariary et les dépenses à 7 123 628 076,29 Ariary.

Les recettes sont essentiellement alimentées par des versements émanant de l'ARTEC à hauteur de 96,39%, lequel est un établissement public sous tutelle du Ministère chargé des Télécommunications. Ainsi, les excédents versés par l'ARTEC ne constituent pas des services effectués à titre principal par les PTT, les redevances propres au BA-PTT n'étant que de 213,85 millions d'Ariary.

1.4 LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III

a) *Résultat général déficitaire* : les CPT génèrent un résultat déficitaire de 426,24 milliards d'Ariary pour 2018.

Ce déficit est essentiellement dû à :

- la *non couverture des dépenses des compte de prêt* de 40,36 milliards d'Ariary, qui sont prévues pour 99,02 milliards d'Ariary, soit 41% de taux de réalisation, par des recettes 1,59 milliards d'Ariary pour une prévision de 6,90 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 23%, générant ainsi un déficit de 38,79 milliards d'Ariary ;
- *l'absence des opérations de recettes au niveau des comptes de participation*, tant en prévision qu'en réalisation, alors que les dépenses s'élèvent à 75,10 milliards d'Ariary contre une prévision de 196,77 milliards d'Ariary, engendrant par la suite un déficit de 75,10 milliards d'Ariary représente les 18% de déficit total ;
- *l'excédent des dépenses des comptes de commerce sur les recettes*. En effet, les dépenses réalisées avoisinent 644,55 milliards d'Ariary alors que les recettes ne se chiffrent qu'à 331,54 milliards d'Ariary.

b) *Opacité dans la gestion des comptes d'affectation*

Le total des recettes des compte d'affectation spéciale s'élèvent à 14 746 229 375,23 Ariary tandis que les dépenses réalisées sont de 14 087 055 879,40 Ariary, d'où un excédent de 659 173 495,83 Ariary.

Il a été également relevé pour des dépenses de montant de 190 162 667,40 Ariary, selon l'explication du MEF une « *différence de classification des dépenses* ». En effet, selon toujours le MEF : « *le comptable consolidateur du CGAF les enregistrent dans le compte d'affectation spéciale tandis que le Budget les comptabilisent comme simple Compte de Commerce.* ».

Il appert ainsi que ces dépenses ne peuvent être qualifiées ni comme étant des dépenses des comptes d'affectation spéciale ni comme étant des dépenses de compte de commerce.



c) des dépenses d'investissement, objet de convention, enregistrées à la charge des comptes de commerce

L'examen du PLR a révélé aussi que des dépenses d'investissement, objet de convention, sont enregistrées à la charge des comptes de commerce. Il s'agit des dépenses faites au titre du projet de PAGOSE, objet d'un accord de financement avec le Groupe IDA/ Banque Mondiale sont enregistrées dans les comptes de commerce.

Toutefois, l'article 34 de la LOLF prévoit à cet effet des comptes d'investissement sur les ressources d'aide extérieure » retraçant, en dépenses, des ordonnancements relatifs à des investissements ayant fait l'objet d'une convention et, en recettes, d'une part, les provisions constituées par des organismes dispensateurs de l'aide extérieure, d'autre part, les remboursements des dépenses effectuées par ces mêmes organismes ».

1.5 LES OPERATIONS SUR FONDS DE CONTRE-VALEUR

Au titre de l'année sous-revue, les opérations sur FCV ont abouti à un résultat excédentaire de 3,01 milliards d'Ariary.

Des dépenses d'investissements à financer par FCV d'un montant total de 6,22 milliards d'Ariary ont été enregistrées dans le « Cadre I : Budget Général de l'Etat », alors que selon l'article 35 de la LOLF, ces dépenses devraient faire partie des opérations sur FCV ou cadre IV. En effet, en vertu de l'article sus mentionné le cadre IV décrit : « *en dépenses, les dépenses d'investissement et de fonctionnement financées par les ressources issues des Fonds de Contre- Valeur ;(...).* »

1.6 LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE

Les opérations en capital de la dette publique accusent un résultat excédentaire de 1 030,70 milliards d'Ariary pour l'année 2018.

L'encours de la dette extérieure est concentré notamment entre deux organismes internationaux tels que l'Association Internationale de Développement (IDA) et le Fonds Africain de Développement (FAD).

Depuis 2016, l'encours de la dette a augmenté allant de 8 056,11 milliards d'Ariary pour atteindre 10 282,99 milliards d'Ariary en 2018.

1.7 RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES

En définitif, l'année budgétaire 2018 affiche un résultat excédentaire de 139 434 482 407,78 Ariary composés :

- des soldes excédentaires sur les opérations des Budgets Annexes, sur FCV et les Opérations en Capital de la Dette Publique ;
- des soldes déficitaires sur les opérations du Budget Général et sur les Comptes Particuliers du Trésor ;
- du résultat des opérations sur les différences de change.

II- RECOMMANDATIONS

Compte tenu des observations sus évoquées, la Cour formule comme auparavant des recommandations aussi bien à l'attention des Parlementaires qu' aux acteurs budgétaires.

2.1 RECOMMANDATIONS AUX PARLEMENTAIRES

(A)- Pour l'année 2018, la Cour recommande l'adoption :

- de l'article 1 du PLR 2018 portant ratification des décrets d'avance pris au cours de l'exercice budgétaire 2018 ;
- de l'article 2 du PLR 2018 constatant au titre du Budget Général la somme de 5 425 086 018 347,06 Ariary en recettes, et de 5 876 028 521 292,66 Ariary en dépenses, soit un solde déficitaire de 450 942 502 945,60 Ariary ;
- de l'article 3 du PLR constatant au titre des Budgets Annexes les recettes à 22 253 834 280,39 Ariary, les dépenses à 17 332 827 267,29 Ariary et le résultat net des opérations des Budgets Annexes à 4 921 007 013,10 Ariary. ;
- de l'article 4 du PLR 2018 constatant au titre des opérations des Comptes Particuliers du Trésor les recettes à 347 877 554 013,48 Ariary , les dépenses à 774 113 057 798,18 Ariary, soit un solde débiteur de 426 235 503 784,70 Ariary ;
- de l'article 5 relatif aux opérations sur FCV du PLR 2018 constatant les dépenses à zéro Ariary, les recettes à 3 005 798 803,93Ariary ainsi que le solde créditeur de 3 005 798 803,93Ariary ;
- de l'article 6 du PLR 2018 constatant les opérations en Capital de la Dette Publique qui s'élèvent respectivement en recettes à 1 757 307 276 650, 22 Ariary et en dépenses à 726 610 659 158,75 Ariary, soit un résultat excédentaire à 1 030 696 617 491,47 Ariary ;
- de l'article 8 constatant les résultats d'exécution de la Loi de Finances pour 2018 d'un montant total de 139 434 428 407,78 Ariary;
- de l'article 9 autorisant le transfert au Compte Permanent du Trésor des résultats excédentaires.

(B)- Par contre, compte tenu de l'erreur sur les dépassements de crédits, la Cour recommande le rejet de l'article 7 constatant le montant des dépassements de crédits à 1 137 259 789 636,62 Ariary du fait que ce montant aurait dû être 306 791 078 636,62 Ariary.

2.2 RECOMMANDATIONS AUX ACTEURS BUDGETAIRES

La Cour recommande de :

✓ **POUR LE CADRE I**

- de produire les versions électroniques du PLR correspondant aux versions physiques certifiées. en vertu du principe de la transparence budgétaire;
- de respecter le délai légal de production du PLR
- de procéder à la certification de tous les états annexés au PLR ;
- de veiller à l'exhaustivité des informations dans le PLR ;
- de produire les réalisations de tous les ministères suivant le canevas du CDMT.
- de renforcer les dépenses allouées aux secteurs porteurs de croissance et sociaux
- de comptabiliser toutes les dépenses de personnel, tout ce qui est du chapitre 60, dans la catégorie des dépenses de solde, conformément à l'article 14 de la LOLF

✓ **POUR LA PERFORMANCE**

- d'intensifier les efforts en matière de vaccination des enfants, de lutte contre le paludisme ;
- de renforcer les sensibilisations afin d'assurer le maximum d'utilisation des formations sanitaires de base (CSB) ;
- de porter une attention particulière aux informations inscrites dans le RAP ;
- de mettre en œuvre tous les moyens et diligences nécessaires pour la disponibilité des données relatives aux indicateurs fixés ;
- d'intensifier les efforts visant à promouvoir le secteur tourisme tant sur le plan national qu'international ;
- de poursuivre les efforts déjà entrepris, notamment pour la modernisation l'amélioration des systèmes de production agricole et l'appui financier des producteurs locaux ;
- de définir en tant qu'indicateur les recettes issues du secteur « Pêche »;
- de redoubler d'efforts pour veiller à la cohérence entre les objectifs fixés et la politique de l'Etat dans le secteur minier;
- de poursuivre les efforts déployés pour l'accès à l'eau potable ;
- de considérer comme indicateur de performance le taux d'accès à l'eau potable à l'instar du taux d'accès à l'électricité.



✓ **POUR LES BUDGETS ANNEXES - CADRE II**

La Cour maintient ses recommandations tendant à la suppression du Budget Annexe des Postes et Télécommunications.

✓ **POUR LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR**

La Cour recommande :

- de séparer des comptes de commerce toute dépense d'investissement ayant fait l'objet de convention conformément à l'article 34 de la LOLF ; elle doit être enregistrée au niveau des comptes d'investissements sur les ressources extérieures ;
- de veiller à la fiabilité des informations inscrites dans le PLR.

POUR LES OPERATIONS SUR FCV

La Cour réitère sa recommandation aux responsables respectifs de se conformer aux dispositions de l'article 35 de la LOLF sur la comptabilisation des opérations sur FCV.



INTRODUCTION

Pour le Parlement, l'examen d'un projet de Loi de Règlement est le corollaire de l'adoption d'une Loi de Finances en ce sens que la Loi de Règlement retrace les résultats d'exécution d'une Loi de Finances, en l'occurrence les recettes encaissées et les dépenses ordonnancées ainsi que le résultat qui en découle. En effet, l'article 43 La Loi organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF) dispose que « Le projet annuel de Loi de Règlement constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses se rapportant à une même année ; le cas échéant, il ratifie les ouvertures de crédits par décrets d'avance et approuve les dépassements de crédit résultant de circonstances de force majeure. Il établit le compte de résultat (...) Il autorise le transfert du résultat de l'année au compte permanent des résultats du Trésor ».

A cet égard, afin d'éclairer cette Institution dans l'examen et le vote du Projet de Loi de Règlement (PLR) correspondant, la Cour des Comptes établit un rapport sur l'exécution d'une Loi de Finances

Aux termes de l'article 44 de la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF), « sont joints à tout projet de Loi de Règlement:

- un compte général de l'administration des Finances,
- des annexes explicatives faisant connaître l'origine et les justifications des dépassements de crédit,
- un rapport de la Cour des Comptes et une Déclaration Générale de Conformité entre les écritures des comptables et celles des ordonnateurs se rapportant à l'exercice considéré ».

Ce rapport de la Cour rentre dans le cadre de sa mission constitutionnelle d'assistance au Parlement et au Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des Lois de Finances conformément aux dispositions de :

- l'article 93 de la Constitution lequel consacre cette mission d'assistance de la Cour au Parlement et au Gouvernement dans le cadre du contrôle de l'exécution des Lois de Finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques,
- l'article 128 de la Constitution lequel fixe les attributions de ladite Cour,
- l'article 278 de la Loi Organique n°2004-036 du 1er octobre 2004 relative à la Cour Suprême (LOCS) lequel détermine les objectifs en matière de contrôle de l'exécution des Lois de Finances,
- l'article 62 de la Loi Organique sur les lois de Finances (LOLF) selon lequel « (...) La Cour des Comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des Lois de Finances conformément à la Constitution et à la loi organique sur la Cour Suprême »

Par ailleurs, aux termes de l'article 278 de la Loi Organique n° 2004-036 du 1^{er} octobre 2004 sur la Cour Suprême, les objectifs de ce contrôle portent sur :



- La régularité et la sincérité des comptes consolidés des ordonnateurs et des comptables ;
- la qualité de la gestion dans l'exécution des Lois de Finances.

Ainsi, le présent rapport consistera à analyser les résultats de l'exécution des Lois de Finances pour 2018 sur la base du Projet de Loi de Règlement (PLR) et des documents comptables y annexés.

Il sera structuré comme suit :

- Une première partie qui sera consacrée à l'examen des opérations du Budget Général de l'Etat- Cadre I et à l'appréciation de performance des programmes du Gouvernement ;
- Une deuxième partie relative à l'analyse de l'exécution des opérations des autres cadres budgétaires.

Au préalable, il conviendrait de présenter les Lois de Finances pour 2018 et quelques observations d'ordre général sur le PLR 2018.

A ce rapport est annexée une déclaration générale sur la conformité entre les écritures des ordonnateurs et celles des comptables publics.

*

*

*

TITRE PRELIMINAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DES LOIS DE FINANCES POUR L'ANNEE 2018

1. 1. Cadre général de préparation et de l'exécution du budget 2018

1.1. 1. Contexte mondial

Après une croissance vigoureuse en 2017 et au début de 2018, l'activité économique mondiale a ralenti pour un taux de 3,7%² au deuxième semestre de 2018. En effet, l'économie mondiale a perdu de la vitesse en cours d'année du fait notamment de l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, du durcissement de la politique du crédit en Chine et du resserrement des conditions financières, conjugués à la normalisation de la politique monétaire dans les plus grands pays avancés, ainsi que de l'incertitude dans la zone euro liée au problème budgétaire en Italie et au « Brexit » en Grande Bretagne.

Cet essoufflement de l'économie a pesé sur le commerce mondial, freinant l'investissement, la production industrielle et la consommation.

Du côté du groupe des pays émergents, une croissance plus ou moins similaire à celle de 2017 a été observée, soit de 4,6%³.

Concernant l'Afrique, la situation économique de l'Afrique a scintillé en 2018, grâce à la dynamique favorable de celle de l'Afrique subsaharienne. Son activité économique a progressé au même rythme qu'en 2017, soit un taux de croissance estimé à 2,9%. Le rythme de croissance a toutefois été inégal entre les principaux pays.

S'agissant du prix de l'énergie, les prix du pétrole sont tombés de 81 dollars⁴ en Octobre 2018 un record depuis quatre ans. Si les facteurs influant sur l'offre ont dominé initialement, notamment une levée temporaire des sanctions américaines contre les exportations pétrolières iraniennes vers certains pays et une production record de pétrole brut aux États-Unis, l'affaiblissement de la demande mondiale a pesé aussi sur les prix vers la fin de 2018.

1.1. 2. Contexte national

a) *Cadre socio-économique*

La croissance économique du pays a atteint 5%⁵ en 2018, son rythme le plus rapide depuis 2008. Elle a été tirée par une activité vigoureuse dans les secteurs axés sur l'exportation, ainsi que dans les services tels que les transports, les télécommunications et la finance. L'amélioration des conditions météorologiques a également entraîné une reprise de la production agricole après de mauvaises récoltes en 2017.

Les réserves internationales se maintiennent à un niveau adéquat atteignant 4.6 mois d'importations en septembre 2018.

² FMI

³ BFM

⁴ FMI

⁵ BFM

L'inflation des prix à la consommation a diminué, passant de 8,3% en 2017 à 7,3%⁶ en 2018, en raison notamment de la baisse de l'inflation des prix des produits alimentaires.

Pour 2018, l'Indice de développement humain (IDH) de Madagascar s'établit à 0.521⁷, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 162^{ème} rang parmi 189 pays.

b) Cadre politique

L'année 2018 est marquée par la tenue de l'élection présidentielle. En effet, un nouveau Gouvernement a été mis en place suivant les décrets n° 2018-529 du 04 juin 2018 et n° 2018-540 du 11 juin 2018 portant respectivement nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et nomination des Membres du Gouvernement. La principale mission de ce Gouvernement est l'organisation d'une élection présidentielle.

Ainsi, a été pris le décret n° 2018-641 du 29 juin 2018 portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle anticipée. L'article premier dudit décret fixe le premier tour pour le 7 novembre 2018.

Au vu des résultats du premier tour de l'élection présidentielle proclamés officiellement par la Haute Cour Constitutionnelle suivant arrêt n° 11-HCC/AR du 28 novembre 2018, le décret n° 2018-1615 du 30 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation du second tour de l'élection présidentielle anticipée a été pris. Selon l'article 2 de ce décret le second tour de l'élection présidentielle anticipée aura lieu le mercredi 19 décembre 2018.

Les résultats définitifs du second tour de l'élection présidentielle ont été proclamés suivant arrêt n° 01-HCC/AR du 08 janvier 2019.

c) Cadre juridique

- Loi portant Loi de Finances pour 2018

Il s'agit de la Loi n°2017-024 du 19 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018. En outre, conformément aux articles 51 et 52 de la LOLF, les textes d'application suivants ont été pris :

- le Décret n° 2017-1166 du 20 décembre 2017 portant répartition des crédits autorisés par la loi n° 2017-024 du 19 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018 ;
- l'Arrêté n° 31692/2017 portant ouverture de crédits au niveau du budget d'exécution de la gestion 2018 du Budget de l'Etat ;
- le Circulaire n° 07 - MFB/SG/DGB/DSB/SAEPB du 20 Décembre 2017 ayant pour objet l'exécution, au titre de l'exercice 2018, du Budget Général, des Budgets Annexes, des opérations des Comptes Particuliers du Trésor et des Etablissements Publics Nationaux;

- Loi portant Loi de Finances Rectificative pour 2018

Compte tenu des fluctuations des prix et de la détérioration des termes de l'échange ainsi que du creusement du déficit budgétaire, des ajustements du cadrage macroéconomique ont été opérés en cours d'année pour réduire la vulnérabilité du pays aux différents chocs et maintenir

⁶ Banque Mondiale - Note de Conjoncture Economique 2019

⁷ PNUD - Rapport sur le Développement humain 2019



les objectifs de développement pour l'année 2018 lesquels devront rester cohérents avec le PND et s'aligner avec les grands défis mondiaux de développement durable.

En outre, la tenue des élections présidentielles pour 2018 représente un enjeu capital quant à la poursuite des actions de réformes.

Ainsi, une Loi de Finances Rectificative a été adoptée au titre de l'année budgétaire 2018.

Aux termes de l'article 2 avant-dernier alinéa de la LOLF, « *Seules, des lois de finances dites rectificatives peuvent, en cours d'année, modifier la Loi de Finances de l'année. Sauf les cas de nécessité, les Lois de Finances Rectificatives doivent être déposées au cours du second semestre de chaque année.* ».

Ainsi la Loi n°2018 - 024 portant Loi des Finances Rectificative pour 2018 a été promulguée le 12 juillet 2018.

Les textes d'application y afférents sont :

- Le Décret n° 2018-788 Portant répartition des crédits autorisés par la loi n° 2018-024 du 12 juillet 2018 Portant loi de finances rectificative pour 2018 ;
- L'Arrêté n° 18325/2018 du 18 juillet 2018 portant ouverture de crédits au niveau du budget d'exécution de la gestion 2018 du budget de l'Etat.

1. 2. Les caractéristiques des Lois de Finances 2018

1.2. 1. Les objectifs macro-économiques

Les objectifs macro-économiques fixés au titre de l'année 2018 sont récapitulés dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 1-INDICATEURS MACRO- ECONOMIQUES 2018

INDICATEURS	LFI	LFR	REALISATION
Taux de croissance économique	5,1%	5,0%	4,6%
Taux d'investissement public (% PIB)	8,1%	7,2%	5,3%
Taux d'inflation	7,9%	7,7%	6,1%
Taux de pression fiscale	11,9%	12 %	10,2%
Taux de change (MGA/USD)	3 299	3 316	3524,6
Déficit budgétaire (% du PIB)	3,5%	3,3%	2,2%

Sources : LFI, LFR et PLR 2018

Sur les six principaux objectifs macro-économiques, le critère relatif au ratio du « déficit public rapporté au PIB » avec une réalisation de 2,2% est respecté et l'inflation semble être maîtrisée fin période 2018.

Le taux de croissance économique de Madagascar est de 4,6% en 2018. Ce taux est légèrement inférieur à ce qui était prévu initialement. Les principaux moteurs de cette croissance sont : l'agriculture, les travaux publics et les transports de voyageurs. L'agriculture a, en effet, bénéficié d'une bonne condition climatique favorable au développement de ce secteur. Sa croissance a atteint 4,9 pour cent sur un an en 2018, alors qu'elle a connu une baisse l'année précédente. En ce qui concerne les branches des services, les travaux publics (16,5 %) et les transports de voyageurs (18,6 %) ont surtout servi de principale locomotive du

secteur tertiaire. En revanche, dans le secteur secondaire, presque toutes les branches, ont connu de faibles progressions de leurs croissances en raison d'une mauvaise conjoncture.

Par contre, une dépréciation de la monnaie locale par rapport au Dollar américain a été enregistrée au cours de l'année 2018 et des efforts sont encore à déployer pour l'amélioration du taux de pression fiscale.

1.2. 2. Les innovations fiscales et douanières

Dans un souci de préserver une bonne gouvernance notamment en matière de gestion des ressources publiques, outre des mesures de simplification et de transparence des procédures, des dispositions pour sécuriser l'assiette fiscale seront prises afin de soutenir une augmentation des recettes publiques.

Il s'agit :

(i) Pour la sécurisation et l'amélioration des recettes à travers :

- Modification du seuil d'assujettissement à l'IR, à l'impôt Synthétique (IS) et à la TVA ;
- La limitation de l'exonération à l'IR, sous certaines conditions, des produits perçus par les sociétés de participation dans le capital des entreprises en phase de création ou de restructuration ;
- L'imposition à l'Impôt sur le Revenu (IR) au taux de 10% des intérêts des placements effectués par les associations à but non lucratif ;
- Le non déductibilité à l'IR de l'excédent non imposé à l'IRSA des avantages en nature accordés aux salariés ;
- L'application de TVA à l'importation sur les ferments lactiques et acétiques ;
- La mise en place d'une unité de surveillance auprès des sites d'exploitation minière et pétrolière ainsi qu'à tous autres sites extractifs ;
- L'instauration d'un certain aménagement sur le calcul de l'IS par application d'une réduction d'impôt de 2% des achats biens et d'équipements avec factures réglementaires ;
- L'établissement d'un titre de perception collectif en cas de responsabilité solidaire pour une même infraction ;
- La possession obligatoire de carte fiscale pour toute personne exerçant des activités imposables à Madagascar.

(ii) Pour l'introduction des mesures d'incitation fiscale ou d'objectif social à l'endroit des industries agréées, dans la promotion de l'énergie de source renouvelable, sur la couverture sociale des salariés :

- Exonération de la TVA en aval pour la production locale de l'éthanol combustible ;
- Exonération à la TVA de l'importation et de la vente des Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, des instruments et appareils pour hémodialyse ;
- Déductibilité à l'IR des dépenses liées à la couverture socio-sanitaire des salariés

(iii) Pour la facilitation et l'allégement des procédures par :

- L'uniformisation des pièces à fournir pour l'octroi de licences de vente avec l'octroi d'autorisation de fabrique d'alcool ou de produits alcooliques ;
- L'instauration du Système d'e-Visa.
- La validation des documents et signatures électroniques émanant de l'Administration fiscale.



(iv) Pour la mise en œuvre des mesures de simplification et de transparence, à travers :

- La transmission trimestrielle auprès du Centre fiscal territorialement compétent de la liste des décisions de licences foraines délivrées par la commune ;
- L'instauration de l'option pour le changement de régime en cours d'exercice.

En ce qui concerne les modifications apportées au Tarif des douanes elles consistent à :

-(i) Respecter les engagements avec l'Union Européenne pris dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire (APEi) par l'abaissement de 15% à 10% du taux des droits de douane de 1080 lignes tarifaires classées "biens finaux pour l'année 2018.

-(ii) Pallier au risque de fausse déclaration d'espèce par la distinction relative aux ferments lactiques et aux ferments acétiques, avec application du taux de droit de douane ou DD de 5% au lieu de 0% par alignement au taux de DD des matières premières.

-(iii) Soutenir les industries locales par l'harmonisation au taux de DD= 5% au lieu de 20% relatif aux « autres plaques en polymères de styrène », constituant des matières premières pour la fabrication de pots d'yaourt.

-(iv) Appuyer le secteur de la santé, notamment dans le domaine de la maladie du rein, par l'exemption de TVA à l'importation sur l'équipement pour hémodialyse dénommé « hemoflow » sur demande de la Direction Générale des Impôts en suite de la requête de la Fédération Nationale d'Aide pour les Insuffisants Rénaux de Madagascar.

-(v) Appliquer la hausse des taxes spécifiques sur certains produits pétroliers en conformité à leur classement en tant que biens finis dans la structure tarifaire afin de combler l'écart de financement budgétaire au titre de l'année 2018.

-(vi) Application de la baisse de taux de droit de douane allant de 15% à 10% sur 1080 lignes tarifaires, classées « biens finaux », suivant le calendrier d'abaissement prévu par l'Accord de Partenariat Economique intérimaire pour l'année 2018

Selon la loi de Finances initiale pour 2018, l'impact fiscal de ces modifications tarifaires s'élève à un gain moyen de +90.7 milliards d'Ariary, représentant^o+3.96% de l'objectif de recettes douanières pour 2018. Cet impact se décompose comme suit:

- Perte de - 43.3 milliards d'Ariary pour l'APEi : soit -1.9% de l'objectif de recettes douanières pour 2018,
- Gain de + 134 milliards d'Ariary pour la hausse des taxes spécifiques sur certains produits pétroliers : soit +5.86% de l'objectif de recettes douanières pour 2018,
- Gain de +0.007 milliards d'Ariary pour le reste des modifications tarifaires.

1.2.3. Les mesures relatives aux dépenses

Etant donné que la politique de dynamisation de l'économie sera poursuivie en 2018, les dépenses de l'Etat seront focalisées sur les infrastructures structurantes et de production, les secteurs sociaux, le développement rural et la sécurité. En effet, l'objectif consiste à asseoir un système économique conciliant à la fois le renforcement des bases de la croissance (secteur infrastructure) et la pérennisation du développement (dépenses sociales).

Ainsi, les dépenses publiques doivent répondre aux impératifs de développement mais aussi aux priorités gouvernementales. Les dépenses d'investissements sont privilégiées et les dépenses de soldes maîtrisées à hauteur de 5,6% du PIB. A cet effet, les points suivants doivent être pris en compte par cette rubrique de dépense : (i) l'intégration de 10.000 enseignants FRAM chaque année, (ii) la prise en compte du glissement vieillesse technicité, (iii) l'indexation du salaire en fonction de l'inflation, (iv) et la considération des diverses revendications.

Concernant les dépenses d'indemnités, elles sont constituées principalement du paiement des indemnités aux Institutions (Sénat, Assemblée, CFM, CENI) ainsi que du salaire des ECD. Parallèlement, les projections des dépenses en biens et services considèrent les éléments suivants : (i) les mesures tendanciennes basées sur les indexations de diverses natures, (ii) et les mesures nouvelles dans le cadre de l'intensification des politiques publiques et l'opérationnalisation des services déconcentrés de l'Administration ainsi que des nouveaux services centraux.

Les investissements sur financement externe se réfèrent aux informations émanant des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des accords et conventions en cours et en perspective. Ainsi, outre les financements des projets d'investissements publics sur ressources propres qui seront renforcés, les investissements sur financement interne assurent la couverture des contreparties gouvernementales, ainsi que la régularisation des arriérés de contreparties qui conditionne le déblocage des financements extérieurs.

En outre, après une phase d'expérimentation du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) en 2017 sur sept ministères, la généralisation du CDMT pour toutes les Institutions et tous les Ministères constitue la prochaine étape pour l'année 2018. Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2018 - 2020 décrit les dépenses pluriannuelles par action et par nature au niveau ministériel.

1.2. 4. Présentation des Lois de Finances de l'année budgétaire 2018.

Les cinq cadres des Lois de Finances ainsi que l'équilibre général au titre de l'année 2018 se présentent comme suit :

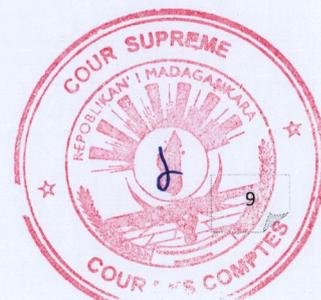


**TABLEAU N° 2- PRESENTATION DE L'EQUILIBRE GENERAL DES LOIS DE FINANCES
POUR 2018**

(En Milliers d'Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		SOLDES	
	LFI	LFR	LFI	LFR	LFI	LFR
CADRE I : BUDGET GENERAL DE L'ETAT						
a - Fonctionnement	5 504 116 187	5 728 078 154	4 320 477 622	4 533 057 544	1 183 638 565	1 195 020 610
b - Investissement	846 825 000	856 000 000	3 250 362 000	2 871 309 000	-2 403 537 000	-2 015 309 000
TOTAL CADRE I	6 350 941 187	6 584 078 154	7 570 839 622	7 404 366 544	-1 219 898 435	-820 288 390
CADRE II : BUDGETS ANNEXES						
a - Fonctionnement	36 954 179	36 954 179	29 391 679	29 391 679	7 562 500	7 562 500
b - Investissement	0	0	7 562 500	7 562 500	-7 562 500	-7 562 500
TOTAL CADRE II	36 954 179	36 954 179	36 954 179	36 954 179	0	0
CADRE III : COMPTES PARTICULIERS DE TRESOR						
Opérations sur les Comptes Particuliers du Trésor	661 609 695	675 097 465	912 308 603	963 997 372	-250 698 908	-288 899 907
TOTAL CADRE III	661 609 695	675 097 465	912 308 603	963 997 372	-250 698 908	-288 899 907
CADRE IV : OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEURS ET ASSIMILEES						
Opérations Génératrices de FCV et assimilés	3 388 000	3 388 000	0	0	3 388 000	3 388 000
TOTAL CADRE IV	3 388 000	3 388 000	0	0	3 388 000	3 388 000
CADRE V : OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE						
Dettes intérieures	3 029 530 742	3 096 114 000	2 756 934 000	2 670 486 000	272 596 742	425 628 000
Dettes extérieures	1 512 097 000	1 288 630 000	226 460 000	236 290 000	1 285 637 000	1 052 340 000
Disponibilité mobilisable	0	0	91 024 399	372 167 703	-91 024 399	-372 167 703
TOTAL CADRE V	4 541 627 742	4 384 744 000	3 074 418 399	3 278 943 703	1 467 209 343	1 105 800 297
TOTAL GENERAL	11 594 520 803	11 684 261 798	11 594 520 803	11 684 261 798	0	0

Sources : LFI et LFR 2018



Les inscriptions budgétaires prévues dans la Loi de Finances initiales devaient subir des ajustements.

✓ En ce qui concerne les opérations budgétaires

Pour les recettes du Budget Général, une hausse de 4% par rapport à la Loi de finances Initiale a eu lieu constituant une suite logique à la mise en œuvre des mesures évoquées supra.

Du côté des dépenses du Budget Général :

- une augmentation de 212 milliards d'Ariary est prévue, plus particulièrement en complément des dépenses notamment en vue de la tenue des élections ;
- une révision à la baisse de crédits de 379 milliards d'Ariary au niveau des dépenses d'investissement.

✓ En ce qui concerne les autres cadres de la loi de Finances

L'enveloppe budgétaire des Comptes Particuliers du Trésor a été révisée à la hausse de 52 milliards d'Ariary notamment au niveau du compte de prêt et des comptes de commerce.

Concernant le cadre V, il y a lieu de relever d'une part la modification en baisse de recettes de 223 milliards d'Ariary pour les dettes extérieures après la mise à jour des financements à recevoir, et d'autre part la hausse des prévisions de remboursement de 9 milliards d'Ariary.

Enfin, l'équilibre général de la loi de Finances 2020 est misé sur la dette intérieure en augmentant les recettes de 52 milliards d'Ariary par les Bons du Trésor par adjudication et en réduisant les amortissements.

II. SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Cette partie examinera le suivi des recommandations émises par la Cour lors de son contrôle de l'exécution de lois de Finances de l'année budgétaire 2016.

En effet, lesdites recommandations ont été consignées dans le rapport n° 06/18-RAP/ADM/APA du 13 juin 2018 de la Cour afférent à ce contrôle, lequel est notifié au Ministère des Finances le 15 juin 2018.

TABLEAU N° 3-SUIVI DES RECOMMANDATIONS

N°	CONSTATATIONS (PLR 2016)	RECOMMANDATIONS (PLR 2016)	SITUATION DE SUIVI EN 2018	OBSERVATIONS 2018
1	Insuffisance dans la présentation des documents budgétaires-Operations des Comptes Particuliers du Trésor	Produire un document séparé relatif aux dépenses des Comptes particuliers du Trésor (CPT),	Suivi	Des états des Comptes Particuliers du Trésor contenant les opérations de recettes et de dépenses sont produits après maintes relances.
2	Discordance entre PLR et CGAF	Produire des documents budgétaires cohérents et fiables	Non suivi	Des discordances persistent encore dans le PLR 2018 (cf. observations d'ordre général infra)
3	Non exhaustivité des actes de mouvements de crédits	Produire exhaustivement tous les actes de virements et de transferts de crédits	Non suivi	Le nombre des actes de mouvements de crédits accompagnant le PLR est différent de celui inscrit dans la Revue de l'exécution budgétaire 4 ^{ème} Trimestre 2018 (Cf. Observation infra)
4	Insuffisance des informations concernant les recettes	Communiquer toutes les informations concernant les recettes	Non suivi	La rubrique « Autres recettes » n'est pas développée.
5	Insuffisance des informations concernant les dépenses de transfert	communiquer toutes informations et données relatives aux opérations de transfert	Non suivi	Aucun détail sur les dépenses de transfert. Par ailleurs le SIIGFP et la version électronique des annexes du PLR 2018 ne sont transmis qu'après maintes relances.
6	Insuffisance des informations concernant la performance des Institutions et Ministères.	Produire systématiquement à la Cour toutes les données estimées nécessaires à l'appréciation de la performance	Non suivi	Le seul document produit afférent à la performance et le Rapport annuel de performance. Ce document ne donne aucune explication sur les écarts en cas de non atteinte des valeurs cibles. C'est plutôt un document de synthèse d'indicateurs mais non un rapport pas de performance dans l'optique de la LOLF. Le BA des PTT fait encore partie du Cadre II . Le montant des recettes du BA des PTT commence à baisser
7	Le Budget Annexe des Postes et Télécommunication n'exerce plus à titre principal d'activité de	Supprimer le Budget Annexe des Postes et Télécommunications	Non suivi	





	production de biens ou de prestation de services donnant lieu au paiement de prix ou de redevances conformément à l'article 28 de la LOLF			depuis 2016.
8	Des Comptes de Commerce « Caisse de retraite » toujours déficitaires	Prendre les mesures nécessaires pour la maîtrise du déficit des caisses de retraite	Non suivi	Le déficit des caisses de retraites CRCM /CPR s'est creusé. - Déficit 2016 : 161 milliards d'Ariary - Déficit 2018 : 284 milliards d'Ariary
9	Insuffisance dans la comptabilisation des opérations sur FCV	Retracer au cadre IV toutes les opérations relatives au FCV tant en dépenses qu'en recettes	Non suivi	Des dépenses financées sur FCV sont enregistrées au niveau du cadre I en violation de l'article 35 de la LOLF

Sources : *PLR 2016 et PLR 2018*

Il appert de ce tableau que sur les neuf recommandations principales, une seule est suivie. En d'autre terme, le taux de suivi des recommandations au titre de l'exécution des lois de Finances est de 11%.

III. OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LE PLR

3.1. Non concordance des versions électronique et physique du PLR 2018 remettant en cause la sincérité des informations budgétaires

Le PLR 2018 et les documents annexes ont été transmis à la Cour suivant bordereau d'envoi n°074-2020 /MEF /SG /DGFAG /DB /SSB.5 du 26 mai 2020. La version électronique y afférent n'a été communiquée qu'après maintes relances⁸, soit 4 mois après.

Or, selon l'article 295 de la loi organique n° 2004-036 du 1^{er} Octobre 2004 susvisée, « *les ordonnateurs, les comptables, les dirigeants des organismes vérifiés et les représentants et agents de l'État, des Provinces Autonomes et des collectivités territoriales décentralisées sont tenus de communiquer sur leur demande aux rapporteurs tous documents et de fournir tous renseignements relatifs à la gestion des services ou organismes soumis au contrôle de la Cour des Comptes.*

Les rapporteurs peuvent se rendre dans les services et organismes concernés. Ces derniers ont à prendre toutes dispositions pour leur permettre de prendre connaissance des écritures et documents tenus et, en particulier, des pièces préparant et justifiant le recouvrement des recettes, l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement des dépenses. Les rapporteurs se font délivrer copie des pièces nécessaires à leur contrôle.

Pour les gestions ou les opérations faisant appel à l'informatique, le droit de communication implique l'accès à l'ensemble des données et programmes ainsi que la faculté d'en demander la transcription dans des documents directement utilisables pour les besoins du contrôle par tout traitement approprié. »

Dans le cadre de ses missions de contrôle et d'assistance, la Cour doit disposer de toutes les informations lui permettant de fournir une opinion sur la régularité des opérations et la fiabilité des documents qui lui sont soumis. S'agissant aussi bien des écritures consolidées des ordonnateurs que des comptes consolidés des comptables publics, disposer de versions électroniques issues du SIGFP devient alors un impératif d'ordre public. L'usage des fichiers électroniques permet également à la Cour d'effectuer son contrôle avec célérité d'une part, et de s'assurer de l'intégrité des données et informations d'autre part.

En outre, la production sur support informatique de ces documents annexes ne doit présenter aucune difficulté significative. En effet, le projet de loi de règlement et les annexes budgétaires ne sont que les éditions imprimées de ces fichiers électroniques.

⁸ DR n° 06-CCOMPTE/CHGOUV/20 du 28 mai 2020
DR n° 08- CCOMPTE/CHGOUV/20 du 12 juin 2020
DR n° 09- CCOMPTE /CHGOUV/20 du 07 Aout 2020
DR n° 10- CCOMPTE /CHGOUV/20 du 07 Aout 2020
DR n° 11-CCOMPTE/CHGOUV/20 du 11 Aout 2020
DR n° 12- CCOMPTE/CHGOUV/20 du 19 Aout 2020

Par ailleurs, les informations fournies dans le PLR sont issues du SIGFP. Concernant les données budgétaires de l'exercice 2018 déjà clos, l'accès à ces données ne doit pas également poser de difficultés.

Après avoir examiné les documents électroniques, il a été constaté que ceux-ci ne correspondent pas au document physique déjà transmis tantôt.

<p>PLR 2018 Version électronique page 92 Article 3 -b</p>	<p>b- Pour le budget annexe des Postes et Télécommunications, en recettes, à 9 372 456 426,41 Ariary, et en dépenses, à 7 123 628 076,29 Ariary, soit un excédent de recettes de 2 248 828 350,12 Ariary à verser aux fonds de réserves de ce budget.</p>
<p>PLR version physique - page 92 Article 3 -b</p>	<p>b- Pour le budget annexe des Postes et Télécommunications, en recettes, à 5 919 283 053,52 Ariary, et en dépenses, à 7 123 628 076,29 Ariary, soit un déficit de -1 204 345 022,77 Ariary à verser aux fonds de réserves de ce budget.</p>
<p>PLR version électronique - page 92 Article 8</p>	<p>Article 8: Sont établis, conformément aux répartitions figurant dans l'état récapitulatif annexé au présent projet de Loi, les résultats de l'année 2018 qui comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- le déficit des opérations du Budget Général, soit 450 942 502 945,60 Ariary ; 2- l'excédent des opérations des Budgets Annexes, soit 8 374 180 385,99 Ariary ; 3- la variation nette du solde débiteur des Comptes Particuliers du Trésor soit de 426 235 503 784,70 Ariary ; 4- la variation nette du solde créditeur des Fonds de Contrevaleur soit 3 005 798 803,93 Ariary ; 5- la variation nette du solde créditeur des comptes d'emprunts, soit 1 030 696 617 491,47 Ariary ; 6- Les pertes résultant de la gestion de trésorerie, soit 22 010 934 170,42 Ariary. <p style="text-align: center;">92</p>
<p>PLR version physique - page 92 Article 8</p>	<p>Article 8: Sont établis, conformément aux répartitions figurant dans l'état récapitulatif annexé au présent projet de Loi, les résultats de l'année 2018 qui comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- le déficit des opérations du Budget Général, soit 450 942 502 945,60 Ariary ; 2- l'excédent des opérations des Budgets Annexes, soit 4 921 007 013,10 Ariary ; 3- la variation nette du solde débiteur des Comptes Particuliers du Trésor soit de 426 235 503 784,70 Ariary ; 4- la variation nette du solde créditeur des Fonds de Contrevaleur soit 3 005 798 803,93 Ariary ; 5- la variation nette du solde créditeur des comptes d'emprunts, soit 1 030 696 617 491,47 Ariary ; 6- Les pertes résultant de la gestion de trésorerie, soit 22 010 934 170,42 Ariary. <p style="text-align: center;">92</p>
<p>PLR version électronique - page 93 Article 9</p>	<p>Article 9 : Est autorisée, l'imputation au Compte permanent du Trésor la somme de 142 887 655 780,67 Ariary, montant des résultats excédentaires de l'année 2018.</p>
<p>PLR version physique - page 93 Article 9</p>	<p>Article 9 : Est autorisée, l'imputation au Compte permanent du Trésor la somme de 139 434 482 407,78 Ariary, montant des résultats excédentaires de l'année 2018.</p>

Source : PLR 2018 (Version physique et Version électronique)

Cette non concordance remet en cause la qualité des informations financières et reflète un manque de transparence affectant la bonne gouvernance.

Et du fait de cette discordance, l'examen de la Cour porte sur les documents physiques dûment signés, en l'occurrence le PLR en version physique transmis le 26 mai 2020.

Ainsi, conformément à l'article 295 de la Loi organique n°2004-036 du 1^{er} octobre 2004 sur la Cour Suprême et en vertu du principe de sincérité budgétaire, la Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de produire les versions électroniques du PLR correspondant aux versions physiques certifiées.

3.2. Retard dans la production du PLR 2018

La Loi organique sur les Lois de Finances en son article 46 - alinéa 3 dispose que : « le Projet de Loi de Règlement est déposé en premier lieu sur le bureau de l'Assemblée Nationale et distribué au cours de la première session de la 2^{ème} année qui suit l'exécution du Budget concerné ».

En outre, aux termes de l'article 377 de la Loi Organique sur la Cour Suprême n° 2004-036 du 1^{er} octobre 2004 : « Le Ministère chargé des Finances et du Budget transmet à la Cour, le Projet de Loi de Règlement appuyé des documents budgétaires et comptables prévus en la matière, au plus tard quatre mois avant la date fixée pour le dépôt dudit projet sur les bureaux du Parlement ».

Ainsi, pour le PLR 2018, il est à transmettre à la Cour au plus tard le mois de janvier de la deuxième année, soit janvier 2020.

Cependant, il n'a été déposé au greffe de la Cour que le 26 mai 2020, suivant bordereau d'envoi n°074-2020/MEF/SG/DGFAG/DB/SSB.5 du 26 mai 2020, et accuse ainsi un retard de quatre mois. Ce qui est en régression par rapport aux PLR 2015 et suivants.

Aussi, la Cour recommande-t-elle de respecter le délai légal de production du PLR.

3.3. Discordance intra-document PLR et entre le PLR et le CGAF

- Pour les opérations en capital de la dette publique- cadre V en matière de prévisions de recettes

PLR page 53 - Montant des prévisions finales de recettes	4 386 188 087 000,00 Ariary - <i>soit 4 386,19 milliards d'Ariary</i>
PLR page 86- Montant des recettes LFR	<i>4 387,74 milliards d'Ariary</i>

- Pour le compte de commerce : Incohérences de 190 162 667,40 Ariary au niveau de réalisation des dépenses entre les Annexes PLR et le CGAF

Ces observations seront développées infra.

La Cour recommande ainsi à veiller à la fiabilité des informations inscrites dans le PLR.

3.4. Non exhaustivité des informations

A la lecture du PLR, aucune partie dudit projet ne traite les dépassements de crédits.

Or selon l'annexe « ETAT DEPASSEMENTS DE CREDITS », des dépassements de 306 791 078 636 Ariary ont eu lieu pendant 2018 et sont repartis entre 2 Institutions et 12 Ministères.

Ainsi, la Cour recommande l'exhaustivité des informations dans le PLR.

3.5. Un Cadre de dépenses en moyen terme (CDMT), établi en prévision mais non suivi en réalisation

Depuis 2017, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été mis en place au niveau de six ministères pilotes. Il a été en phase d'expérimentation en 2017 avant d'être appliqué à tous les ministères à partir de l'année 2018. Celui-ci décrit les dépenses pluriannuelles par action et par nature au niveau ministériel.

Accompagnant les Lois de finances de l'année et rectificatives, le CDMT met en exergue, par Programme, les principales dotations budgétaires par grandes natures d'opération correspondant aux objectifs à atteindre. En effet, pour un programme donné, les crédits alloués au solde, au fonctionnement et aux investissements sont détaillés dans le CDMT⁹, comme il est illustré ci-après :

TABLEAU N° 4- EXTRAIT DU CDMT

PROGRAMMES	LFR 2017				PREV 2018				PREV 2019				PREV 2020							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
013 - Administration et Coordination	46 182	27 760	74 542	14 509	162 993	40 814	33 584	28 837	16 352	117 187	41 751	12 272	413 314	10 469	477 806	42 322	12 973	768 049	12 562	835 908
114 - Gestion du Budget	51 985	1 102 304	8 187	89 134	1 232 590	60 897	511 285	33 928	85 478	691 599	63 646	540 408	58 659	371 145	1 033 858	85 015	647 582	27 932	575 847	1 318 386
115 - Gestion Fiscale	83 782	10 819	0	4 281	76 863	60 345	10 146	0	6 700	77 190	63 081	6 518	0	8 040	80 837	84 440	6 342	0	6 648	93 428
116 - Douanes	32 082	4 540	0	7 248	43 866	31 178	21 022	0	10 078	62 277	32 872	6 300	0	12 091	50 263	33 583	5 620	0	14 510	53 713
117 - Trésor	61 947	779 497	0	2 517	843 960	61 521	382 536	0	4 918	428 975	64 322	18 995	0	5 453	86 751	85 711	18 042	0	6 520	90 272
129 - Contrôle Budgétaire et Financière	14 271	2 363	0	3 220	19 845	20 342	3 122	0	3 530	26 994	21 250	4 039	0	4 236	29 525	21 707	4 189	0	5 083	30 974
130 - Gestion Financière du Personnel de l'Etat	42 143	748 409	0	1 933	792 085	56 932	809 967	0	2 000	888 496	59 130	254 388	0	2 460	315 926	80 409	255 747	0	2 880	319 036
803 - Action sociale et développement	0	0	0	10 200	10 200	0	0	0	10 100	10 100	0	0	0	12 120	12 120	0	0	0	14 544	14 544
TOTAL	312 353	2 675 684	83 729	112 638	3 184 485	331 429	1 751 671	60 565	139 155	2 282 820	346 052	842 926	471 973	425 934	2 086 886	353 187	953 438	795 981	641 594	2 744 260

Source : CDMT - LFI 2018

Cependant, en matière de réalisation aucun document ne retrace l'exécution des programmes suivant le canevas du CDMT. Or l'objectif de la LOLF est l'effectivité du Budget Programme.

Ainsi, la Cour recommande pour les prochains PLR de produire les réalisations de tous les ministères suivant le canevas du CDMT.

⁹ Annexe extrait de CDMT.

TITRE I - ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL - CADRE I

I. GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

1. 1. Modifications de crédits

Au vu du principe du respect de l'autorisation parlementaire prévu par l'article 11 de la LOLF, les crédits ouverts mis à la disposition des ordonnateurs des dépenses ne peuvent être modifiés que par une loi de Finances. Cette disposition a été réaffirmée par l'article 2, paragraphe 5 qui dispose que : *« Seules, des lois de Finances dites rectificatives peuvent, en cours d'année, modifier les dispositions de la loi de Finances de l'année. »*

Toutefois, cette même loi organique sur les lois des Finances a autorisé certaines dérogations à ce principe, à titre exceptionnel, sous certaines conditions. Il s'agit, soit des mouvements de crédits à travers des virements et transferts, soit une ouverture des crédits supplémentaires par des décrets d'avance.

En outre, des aménagements de crédits peuvent être opérés également par application du budget de programme dont la répartition à l'intérieur d'un programme n'est qu'à titre indicatif.

Au titre de l'exécution des lois de finances pour 2018, il a été observé les faits ci-dessous :

1.1. 1. Actes de modifications de crédits non exhaustifs

Au vu des documents transmis à la Cour des Comptes, les actes de modification des crédits au titre de l'exercice sous- revue sont récapitulés dans le tableau ci-dessous:

TABLEAU N° 5- ACTES DE MODIFICATION DES CREDITS

Type	Acte	Nombre
Virement	Décret	21
Transfert	Décret	14
Décret d'avance	Décret	05
Aménagement	Arrêté	371
TOTAL		411

Sources : Décrets de virement, de transfert et d'avance, arrêtés d'aménagement transmis à la Cour

Il appert de ce tableau et que les modifications des crédits communiqués ont été opérées à l'aide des 411 actes dont 40 décrets (relatifs aux virements, transferts ou ouvertures des crédits) et 371 arrêtés (pour les aménagements).

Toutefois, le compte rendu de la revue de l'exécution budgétaire 4^{ème} trimestre 2018 mentionne que *« 452 mouvements de crédits ont été opérés pour l'exercice 2018 dont 399 Arrêtés et 53 Décrets »*¹⁰.

A l'instar du PLR lequel est une consolidation des écritures et opérations des ordonnateurs des différents institutions et ministères, le compte rendu de la revue de l'exécution budgétaire 4^{ème} trimestre 2018 est une synthèse des exécutions budgétaires de ces mêmes entités.

Ainsi, les informations de la revue budgétaire doivent être retracées dans le PLR. Ce qui n'est pas le cas.

¹⁰ Compte rendu de la revue de l'exécution budgétaire 4^{ème} trimestre 2018, page 16

Cette insuffisance met en cause la fiabilité des états d'exécution des lois de Finances et documents sur PLR.

La Cour attire l'attention des premiers responsables respectifs sur la fiabilité des documents du PLR et recommande la production des documents manquants.

1.1.2. Modification des crédits suivant les actes communiqués à la Cour

Au titre de l'exécution des lois de finances pour 2018, les modifications des crédits ci-après ont été constatées par la Cour des Comptes.

a) Virements

Prévus par l'article 19 de la LOLF, les virements permettent aux ordonnateurs à modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère.

S'agissant de l'année en question, 21 virements des crédits ont été relevés dont un virement correspondant à la LFI et 20 virements relatifs à la LFR pour un montant total de 56,9 milliards d'Ariary dont ci-après les détails :

TABLEAU N° 6-LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS

	Référence	Institution ou Ministère	Programmes concernés		Montant en Ariary
			En moins	En plus	
1	Décret n° 2018-197 du 15/03/2018	Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures	032- 203- 204- 205	032- 203- 204- 205	17 457 079 000
2	Décret n° 2018-1076 du 28/08/2018	Ministère de l'Economie et du Plan	014-604	014-605-612	2 540 759 499
3	Décret n° 2018-1077 du 28/08/2018	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	133	063- 134- 135	345 000 000
4	Décret n° 2018-1237 du 11/09/2018	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	063-	134	1 000 000 000
5	Décret n° 2018-1253 du 18/09/2018	Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche	033- 059- 408- 410	033- 059- 408- 410	15 491 460 000
6	Décret n° 2018-1277 du 25/09/2018	Ministère des Finances et du Budget	114	130	1 600 000 000
7	Décret n° 2018-1278 du 25/09/2018	METFP	049-	309	75 150 000
8	Décret n° 2018-1279 du 25/09/2018	Ministère de la Santé Publique	024- 506	505- 508	2 493 099 000
9	Décret n° 2018-1280 du 25/09/2018	Ministère des Transports et de la Météorologie	208	209	4 317 000
10	Décret n° 2018-1346 du 11/10/2018	Présidence	138	001- 620	330 000 000
11	Décret n° 2018-1347 du 11/10/2018	Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures	020- 206- 215- 218	206- 215- 218	3 667 353 000
12	Décret n° 2018-1361 du 15/11/2018	Ministère de l'Industrie et du développement du Secteur	605	051-	50 000 000
13	Décret n° 2018-1394 du 23/10/2018	Ministère de la Santé Publique	024-	508	792 600 000



14	Décret n° 2018-1395 du 23/10/2018	Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargée de la Gendarmerie Nationale	125	009-	384 545 000
15	Décret n° 2018-1447 du 30/10/2018	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	061- 411	411	2 491 000 000
16	Décret n° 2018-1492 du 05/11/2018	Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du travail, de l'Emploi et des Lois Sociales	015-128- 607	015-131- 607	545 247 800
17	Décret n° 2018-1505 du 13/11/2018	Ministère de l'Education Nationale	067-	315	3 105 666 000
18	Décret n° 2018-1506 du 13/11/2018	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	411-412	412	1 073 878 000
19	Décret n° 2018-1539 du 20/11/2018	Primature	827	005- 827	400 524 000
20	Décret n° 2018-1663 du 11/12/2018	Ministère de la Santé Publique	024-505-506-508	024-505-506-	2 700 502 000
21	Décret n° 2018-1683 du 15/12/2018	Ministère des Finances et du Budget	114	130	330 237 000
TOTAL					56 878 417 299

Sources : Etat récapitulatif des mouvements de crédits et Décrets portant virement de crédits au Budget d'Exécution 2018

Il ressort de ce tableau que les virements de crédits auprès des deux Ministères en l'occurrence le Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures et le Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche occupent presque les 60% du montant total des virements de l'année, soit 33 milliards d'Ariary.

En outre, l'unique décret portant virement de crédits au titre de la LFI pour 2018 a été opéré le 15 mars 2018 pour le compte du Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures. Un virement effectué de manière précoce si l'on se réfère à la circulaire d'exécution budgétaire 2018 sous n° 07-MFB/SG/DGB/DSB du 22 décembre 2017 en son paragraphe « 2.15 - Modification et mouvements de crédits ». En effet, il a été précisé que : « *En cours d'exécution budgétaire, il est possible que des ajustements de crédits s'avèrent nécessaires. Dans ce cas, le responsable doit recourir à une modification des inscriptions initiales. Néanmoins, cette modification de crédits ne peut pas être opérée avant le mois de mai 2018.* La note de présentation y correspondante a fait mentionner la demande de dérogation spéciale à ladite circulaire par le Ministère concerné.

Par rapport aux deux exercices précédents (2016 et 2017), une hausse en nombre des virements de crédits a été relevée en 2018. Pour ces exercices les virements n'ont été respectivement que 05 et 12 contre 21.

Il a été constaté également que 6 décrets parmi les 21 ne mentionnent pas les Ministères concernés dans leur objet respectif. Seuls les codes des missions dans le contenu permettent d'imaginer le Ministère correspondant. Ce sont les cas des décrets suivants :

- Décret n° 2018-1077 du 28/08/2018 ;
- Décret n° 2018-1237 du 11/09/2018 ;
- Décret n° 2018-1346 du 11/10/2018 ;
- Décret n° 2018-1347 du 11/10/2018 ;
- Décret n° 2018-1395 du 23/10/2018 ;
- Décret n° 2018-1506 du 13/11/2018.



En l'absence de note de présentation, cette situation pourrait induire en erreur et rendre difficile la lecture de ces actes.

En outre, une erreur de transcription est à signaler sur l'état récapitulatif des mouvements de crédits. En effet, deux arrêtés ont été mentionnés tels les arrêtés n° 2018-1683 du 15/12/2018 et n° 2018-1684 du 15/12/2018 alors qu'il s'agit bien des décrets.

Pour éviter toute confusion ou erreur qui pourrait en résulter et mettre en cause la fiabilité des documents produits, il est ainsi recommandé de préciser les Ministères concernés dans l'objet ou l'intitulé des actes de virement et de veiller à la production des documents annexés au PLR.

b) Transferts

S'agissant des transferts de crédits, le même article 19 de la LOLF prévoit l'autorisation de modification de la répartition des crédits entre programmes des Ministères distincts, dans la mesure où l'emploi des crédits ainsi transférés, pour un objet déterminé, correspond à des actions du programme d'origine.

Pour l'exercice sous- revue, 14 actes des transferts de crédits pour un montant total de 176,6 milliards d'Ariary ont été observés dont ci- après la liste :

TABLEAU N° 7-LISTE DES TRANSFERTS DE CREDITS

	Référence	Institutions et Ministères	Programmes concernés		Montant
			En moins	En plus	
1	Décret n° 2018-198 du 15/03/2018	Primature et MINSAN	827	506	1 000 500 000
2	Décret n° 2018-897 du 31/07/2018	Ministère de l'Eau et MEH (scission)	032	031	5 987 920 000
3	Décret n° 2018-1007 du 14/08/2018	MFB et Présidence-Assemblée Nationale - Primature-MCRI- MTM-MTPI	114	001- 003-138-139-208- 213-215-218	24 676 403 000
4	Décret n° 2018-1086 du 28/08/2018	MFB et Primature	114	005-057-139- 827	1 841 853 000
5	Décret n° 2018-1254 du 18/09/2018	MFB et MEA	114	205	1 335 198 000
6	Décret n° 2018-1295 du 02/10/2018	MFB et Primature-070 (Elections) CENI	114	005-126	13 800 000 000
7	Décret n° 2018-1393 du 23/10/2018	MFB et 070(Elections) CENI	114	126	5 855 024 000
8	Décret n° 2018-1448 du 30/10/2018	Différents Institutions et Ministères	67 programmes des différents Institutions et Ministères	001-004-063-114-126-	30 057 001 000
9	Décret n° 2018-1490 du 05/11/2018	MFB et Primature-MINJUS-MTPI-MFPRATELS-SEG	114	005-015-020-124-132	4 923 533 000
10	Décret n° 2018-1491 du 05/11/2019	Différents Institutions et Ministères	25 programmes des différents Institutions et Ministères	37 programmes des différents Institutions et Ministères	42 558 101 000



11	Décret n° 2018-1538 du 20/11/2018	MFB- MCRI –MESUPRES et Différents Institutions et Ministères	114-310- 605-621	17 programmes des différents Institutions et Ministères	22 192 702 000
12	Décret n° 2018-1582 du 27/11/2018	Différents Institutions et Ministères pour MFB	80 programmes des différents Institutions et Ministères	114	3 750 745 000
13	Décret n° 2018-1684 du 15/12/2019	Différents Institutions et Ministères	37 programmes des différents Institutions et Ministères	25 programmes des différents Institutions et Ministères	18 094 332 000
14	Décret n° 2018-1709 du 22/12/2018	MFB et Assemblée Nationale- Sénat	114	003- 101-119	499 964 000
TOTAL					176 573 276 000

Sources : Etat récapitulatif des mouvements de crédits et Décrets portant transferts de crédits inscrits au Budget d'Exécution 2018.

Sur les 14 décrets recensés, un décret seulement porte sur la LFI 2018. Il s'agit du décret n° 2018-198 du 15/03/2018 portant transferts de crédits inscrits au Budget d'Exécution, une opération de mouvements de crédits effectuée, un mois et demi, avant le délai de commencement défini par la circulaire d'exécution budgétaire 2018 sus-mentionnée. Ce transfert avait pour objet de renflouer les comptes inscrits à la convention « 085-retard de croissance –volet Santé » programme « 506- Survie et Développement de la mère et de l'enfant » au Service de la Nutrition du Ministère de la Santé Publique. Il s'agit d'un projet financé par subvention de la Banque Mondiale, mis en œuvre conjointement par l'ONN auprès de la Primature et du Ministère de la Santé.

Toutefois, les financements Subvention et DTI y correspondant n'étaient pas inscrits dans le budget d'exécution.

Comme l'inscription des crédits suite à une convention est nécessaire, la Cour attire l'attention des Responsables respectifs lors de la préparation du budget pour éviter toute omission engendrant une violation des règles budgétaires.

Concernant les 13 autres décrets opérés suite à la LFR 2018. Ces transferts ont touché presque tous les programmes des Institutions et Ministères confondus. Cependant, le programme le plus mouvementé est le programme « 114- Gestion du Budget » du Ministère de Finances et du Budget, tant en diminution qu'en augmentation. Ce programme a été apparu sur les 12 derniers actes de transferts dont le mouvement en diminution atteint 73,1 milliards d'Ariary et l'augmentation s'est élevée à 27,8 milliards d'Ariary.

Par rapport aux deux exercices antérieurs, une nette augmentation a été relevée, 14 décrets contre 12 en 2016, soit 14% en nombre mais une augmentation à hauteur de 60% à celui de l'année 2017 qui n'a opéré que 6 actes de transferts.

c) Prise de décrets d'avances en violation de l'article 20 de la LOLF

Prévus par l'article 20 de la LOLF, des décrets d'avances peuvent être pris en cours d'année, en cas d'urgence. Ils permettent d'ouvrir des crédits supplémentaires sans affecter l'équilibre budgétaire défini par la dernière loi de Finances. *A cette fin, les décrets d'avances procèdent à l'annulation de crédits ou constatent des recettes supplémentaires. Le montant cumulé des crédits ainsi ouverts ne peut excéder 1% des crédits ouverts par la loi de Finances de l'année.*

Au titre de l'année 2018, cinq (5) décrets d'avances ont été pris dont le tableau suivant décrit les détails.

TABLEAU N° 8-LISTE DES DECRETS D'AVANCES

	Référence	Objet	Institution ou Ministère	Montant
1	Décret n° 2018-089 du 30/01/2018	Portant complément en prévision de recettes au Ministère des Finances et de Budget, et de crédits en dépenses au profit du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation au titre de la loi de Finances 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	24 289 038 000
2	Décret n° 2018-465 du 23/05/2018	Portant complément en prévision de recettes au Ministère des Finances et de Budget et du Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Élevage et de crédits en dépenses au profit du Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Élevage au titre de la loi de Finances 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Pôle Intégré de Croissance Agroindustrielle dans le Sud (PICAS) et du Programme de promotion pour l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-industrie (PEJAA)	Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Élevage	9 736 440 000
		TOTAL POUR LFI 2018		34 025 478 000
3	Décret n° 2018-1083 du 20/09/2018	Portant complément de crédit en dépenses et de prévision en recettes fixé par la Loi de Finances Rectificative pour 2018 au niveau du Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures au titre du Compte Particulier du Trésor en vue d'assurer les opérations liées aux activités de l'Énergie et des Hydrocarbures	Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures	1 251 488 349
4	Décret n° 2018-1446 du 30/10/2018	Portant complément en prévision de recettes au Ministère des Finances et de Budget, et de crédits en dépenses au profit du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts au titre de la loi de Finances 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Résilience Climatique par la Préservation de la Biodiversité (PRCPB)	Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts	1 444 087 000
5	Décret n° 2018-1507 du 13/11/2018	Portant complément de crédit en recettes et en dépenses fixé par la Loi de Finances Rectificative pour 2018 au niveau du Compte Particulier du Trésor du Ministère des Mines et du Pétrole en vue de renforcer les activités de la Direction Générale du Pétrole	Ministère des Mines et du Pétrole	2 679 964 884
		TOTAL POUR LFR 2018		5 375 540 233

Sources : Décrets d'avances pour 2018



Ce tableau nous révèle que les cinq décrets ont été repartis entre les 2 lois de Finances de l'année dont deux pour la LFI avec un montant total de 34 milliards d'Ariary et les trois relatifs à la LFR s'élevant à 5,4 milliards d'Ariary.

Trois décrets d'avances sont liés à la mise en œuvre des Projets, en l'occurrence le Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP), le Projet Pôle Intégré de Croissance Agro- industrielle dans le Sud (PICAS) et du Programme de promotion pour l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-industrie (PEJAA) ainsi que le Projet de Résilience Climatique par la Préservation de la Biodiversité (PRCPB).

Les deux restants concernent des Comptes Particuliers du Trésor au niveau du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures ou Ministère des Mines et du Pétrole en vue de renforcer leurs activités.

Comme la prise des décrets d'avances est conditionnée par le caractère d'urgence des opérations, il a été constaté que l'aspect « urgent » des opérations n'a été expliquée dans les notes de présentation de ces décrets.

Par rapport à la procédure, les projets de décrets devraient faire l'objet d'un avis du Bureau Permanent ou de la Commission chargée de finances du Parlement conformément à l'article 20 de la LOLF, deuxième paragraphe :

« Le Bureau Permanent ou la commission chargée des finances de chaque assemblée fait connaître son avis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans un délai de sept jours à compter de la notification qui lui a été faite du projet de décret. La signature du décret ne peut intervenir qu'après réception des avis de ces commissions ou, à défaut, après l'expiration du délai sus- mentionné.

Aucun document n'a été communiqué à la Cour pour justifier la conformité à cette exigence.

De tout ce qui précède, la Cour recommande aux Institutions et Ministères concernés de veiller au respect de l'article 20 de la LOLF lors de la prise de décrets d'avance.

d) Aménagements des crédits en hausse

Il a été relevé 371 arrêtés d'aménagement de crédits auprès des différents Institutions et Ministères confondus pour 2018 dont 38 arrêtés correspondant à la LFI et 333 arrêtés opérés après la LFR tel qu'il ressort des tableaux ci-dessous :

TABLEAU N° 9-LISTE DES AMENAGEMENTS DE CREDITS POUR LFI 2018

CODE	INSTITUTION/ MINISTERE	NOMBRE D'ARRETES	MONTANT
01	Présidence	2	1 182 995 000
03	Assemblée Nationale	3	10 822 367 000
05	Primature	1	10 943 352 000
12	Ministère de la Défense Nationale	2	1 161 740 000
14	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	2	396 124 000
15	Ministère de la Sécurité Publique	1	39 000 000
16	Ministère de la Justice	1	30 000 000
21	Ministère des Finances et du Budget	4	517 500 000
32	Ministère de la Fonction Publique, de la Reforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales	1	4 400 000
34	Ministère de l'Industrie et du développement du Secteur Privé	2	20 000 000



35	Ministère du Tourisme	2	146 084 000
36	Ministère du Commerce et de la Consommation	1	332 000 000
41	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	1	148 684 441 000
51	Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures	2	5 064 741 000
62	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des services Fonciers	6	16 300 392 500
63	Ministère des Transports et de la Météorologie	1	5 960 000
66	Ministère des Postes, des Télécommunication et du Développement Numérique	1	3 000 000
71	Ministère de la Santé Publique	1	2 441 400 000
81	Ministère de l'Education Nationale	3	4 666 268 000
86	Ministère de la Culture, de la Promotion de l'Artisanat et de Sauvegarde du Patrimoine	1	62 772 000
	TOTAL	38	202 824 536 500

Sources : Arrêtés d'aménagement de crédits du budget d'exécution 2018

Au vu de ce tableau, les 38 arrêtés d'aménagements de crédits pour un montant total de 202,8 milliards concernent 20 entités au cours de l'exécution de la LFI pour 2018. La grande partie des crédits aménagés, objet d'un seul arrêté revient au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage s'élevant à 148,7 milliards d'Ariary, soit 73% du montant total sus-mentionné.

S'agissant, de l'exécution de la LFR, les 333 arrêtés d'aménagements sont détaillés ainsi :

TABLEAU N° 10-LISTE DES AMENAGEMENTS DE CREDITS POUR LFR 2018

INSTITUTION/ MINISTERE	NOMBRE D'ARRETES	MONTANT en ARIARY
PRESIDENCE	7	3 515 067 408
SENAT	2	1 851 400 000
Assemblée Nationale	1	1 630 000 000
HCC	2	725 016 000
PRIMATURE	17	32 456 656 000
Conseil du Fampihavanana Malagasy	4	1 130 002 000
CENI	1	1 942 566 000
Ministère des Affaires Etrangères	5	5 004 438 000
Ministère de la Défense Nationale	13	1 904 632 015
Secrétariat d'Etat auprès du MDN chargé de la Gendarmerie	3	377 200 000
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	12	8 059 875 000
Ministère de la Sécurité Publique	6	1 844 058 000
Ministère de la Justice	10	3 307 538 759
Ministère des Finances et du Budget	55	64 008 919 287
Ministère de l'Economie et du Plan	11	3 145 764 900

Ministère de la Fonction Publique, de la Reforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales	2	3 076 691 000
Ministère de l'Industrie et du développement du Secteur Privé	3	227 284 000
Ministère du Tourisme	2	394 000 000
Ministère du Commerce et de la Consommation	2	46 500 000
Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions	8	195560400
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	4	8 802 375 000
Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche	1	830 000 000
Ministère de l'Environnement	8	3 173 922 000
Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures	3	9 540 089 000
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	6	19 068 606 000
Ministère des Mines et du Pétrole	2	844 100 000
Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures	9	260 243 022 000
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des services Fonciers	15	77 795 364 000
Ministère des Transports et de la Météorologie	1	463 549 700
Ministère des Postes, des Télécommunication et du Développement Numérique	1	360 810 000
Ministère de la Santé Publique	35	17 404 910 000
Ministère de la Jeunesse et des Sports	2	997 028 000
Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	4	3 965 798 000
Ministère de l'Education Nationale	63	31 193 261 500
Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	8	2 485 467 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	4	9 633 000 000
Ministère de la Culture, de la Promotion de l'Artisanat et de Sauvegarde du Patrimoine	1	555 389 000
TOTAL	333	582 199 859 969

Sources : Arrêtés d'aménagement de crédits du budget d'exécution 2018

D'après le tableau ci-dessus, en termes de nombre d'arrêtés, trois Ministères occupent presque la moitié. Il s'agit du Ministère de l'Education Nationale avec 63 arrêtés d'aménagement, du Ministère des Finances et du Budget avec 55 Arrêtés et du Ministère de la Santé Publique avec 35 arrêtés, soit 153 arrêtés au total.

Par rapport au montant total des crédits aménagés, le Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures tient la première place avec un montant de 260,2 milliards d'Ariary, soit 44,7%. Ces aménagements sont opérés à l'aide de 9 arrêtés. Pour les 3 Ministères sus-cités, leur part, en termes de crédits objet d'aménagement, ne représente respectivement que 5%, 11% et 3%.



Au cours de ces trois dernières années, les arrêtés d'aménagements de crédits n'ont pas cessé d'augmenter dont 179 pour 2016, 246 pour 2017 et 371 pour 2018 alors qu'en 2015 il n'y avait que 8 arrêtés.

Même si les aménagements des crédits sont autorisés, l'opération d'aménagement très fréquente pourrait être un signe de non sincérité lors de la programmation.

La Cour des comptes attire l'attention des acteurs budgétaires au moment de l'élaboration du budget d'exécution de veiller à la sincérité des programmations tel qu'il est décrit par l'article 42 de la LOLF.

Il est à faire observer également que l'arrêté n° 3696/2018 du 14 février 2018 du Ministère de la Fonction Publique, de la Reforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales n'a été parvenu à la Cour des Comptes.

1. 2. Dépassements de crédits

Comme il a été annoncé dans la partie « observations d'ordre général », aucune information afférente au dépassement de crédits ne figure dans le PLR.

Or selon l'annexe « Etat des dépassements de crédits », des dépassements de 306 791 078 636 Ariary ont eu lieu pendant 2018 et sont repartis entre 2 Institutions et 12 Ministères tel qu'il ressort du tableau ci-après :

TABLEAU N° 11-DEPASSEMENTS DE CREDITS

INSTITUTION/ MINISTERE	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES	DEPASSEMENTS
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	904 800 000,00	2 650 438 804,54	-1 745 638 804,54
PRIMATURE	65 545 497 000,00	119 196 082 578,52	-53 650 585 578,52
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	682 577 000,00	5 291 136 963,14	-4 608 559 963,14
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	21 610 000,00	249 985 345,00	-228 375 345,00
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	570 613 762 000,00	583 934 370 486,95	-13 320 608 486,95
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN	7 000 000 000,00	42 262 799 702,30	-35 262 799 702,30
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	35 150 966 000,00	134 965 140 485,37	-99 814 174 485,37
MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE	83 000 000,00	922 594 564,85	-839 594 564,85
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES	3 893 500 000,00	6 743 097 529,42	-2 849 597 529,42
MINISTERE DES TRAVAU PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES	108 891 635 000,00	122 685 352 647,65	-13 793 717 647,65
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS	25 330 125 000,00	50 248 350 869,40	-24 918 225 869,40





MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	3 735 628 000,00	49 040 864 287,78	-45 305 236 287,78
MINISTERE DE LA POPULATION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME	591 000 000,00	2 264 625 629,22	-1 673 625 629,22
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	8 024 608 000,00	16 804 946 742,48	-8 780 338 742,48
TOTAL GENERAL	830 468 708 000,00	1 137 259 786 636,62	-306 791 078 636,62

Source : Etat de dépassement-PLR 2018

Aucune explication n'est fournie concernant ces dépassements excepté ceux du Ministère des Finances et du Budget pour ce qui est des dépenses de « Pension ».

Toutefois, à la lecture de l'état, les crédits objet de ces dépassements sont ceux financés soit par 20-DTI ou 60- Emprunts et 70-Subventions pour les 13 entités concernés. Des dépenses d'investissements bénéficiant d'un financement affecté dont leurs crédits sont évaluatifs conformément à l'article 13-b) de la LOLF. Les dépassements ainsi constatés s'élèvent à 302 182 518 673,48 Ariary. Ces dépenses impliquent une régularisation par renflouement des crédits correspondants, au plus tard par la loi de règlement.

Par contre, le dépassement relevé auprès du Ministère des Affaires Etrangères de 4 608 559 963,14 Ariary porte sur des dépenses courantes de 65 SOA, financées par 10-RPI dont leurs crédits ont, en principe, un caractère limitatif. Des dépenses qui ne peuvent être engagées, ni ordonnancées, ni payées que dans la limite des crédits ouverts, en vertu de l'Article 13-a) de la LOLF. Ainsi, en l'absence d'une justification valable, ce dépassement ne devrait pas être accepté.

En outre, selon l'article 7 du PLR, les dépassements de crédits se totalisent à 1 137 259 789 636,62 Ariary. Or, au vu de l'annexe suscitée, ce montant correspond aux dépenses réalisées auxquelles les dépassements ont été opérés.

Selon les explications du MEF suivant bordereau d'envoi du 06 octobre suscité, « *Le montant des dépassements de crédits au titre de l'exercice budgétaire 2018 s'élève à 306 791 078 636,62 Ariary. Une erreur s'est glissée lors de la transcription dudit montant. En effet, au lieu de saisir le montant des dépassements de 306 791 078 636,62 Ariary, nous avons saisi 1 137 259 786 636,62 Ariary qui correspond au total des dépenses effectuées sur les lignes budgétaires contenant des dépassements* ».

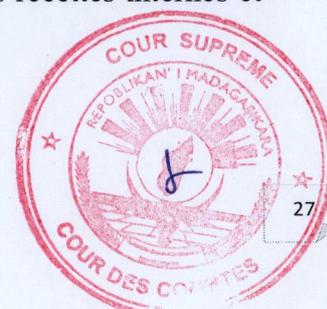
Ainsi, le montant des dépassements est fixé à **306 791 078 636,62 Ariary**.

Compte tenu de tout ce qui précède, la Cour recommande le rejet de l'article 7 constatant le montant des dépassements de crédits à 1 137 259 789 636,62 Ariary du fait que ce montant aurait dû être 306 791 078 636,62 Ariary.

II. LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES

La Loi de finances rectificative pour 2018 a prévu définitivement les recettes du Budget Général pour un montant de 6 584,08 milliards d'Ariary. A l'exécution, lesdites recettes du Budget Général s'établissent à 5 425,09 milliards d'Ariary dont 5 285,89 milliards d'Ariary pour les recettes internes et 139,20 milliards d'Ariary pour les recettes externes.

Il en découle que le taux global de réalisation est de 82,40%.



2. 1. Situation globale : un recouvrement de 82%

Les recettes du Budget Général se décomposant en recettes fiscales et les autres recettes budgétaires seront détaillées dans le tableau ci-après:

TABLEAU N° 12-SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES 2018

(En milliards d'Ariary)

Rubrique	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations (%)
RECETTES FISCALES ET DOUANIERES			
Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains	1 200,53	1 127,68	93,93
Impôts sur le patrimoine	29,23	39,86	136,37
Impôts sur les biens et services	1761,84	1 317,96	74,81
Impôts sur le commerce extérieur	2 093,58	2 211,34	105,63
Autres Recettes fiscales	16,94	20,89	123,32
TOTAL	5 102,12	4 717,73	92,47
AUTRES RECETTES BUDGETAIRES			
Subventions d'équipement reçues	856,00	139,2	16,26
Contributions reçues des tiers	503,80	413,19	82,01
Produits financiers	72,98	92,12	126,23
Recettes non fiscales	49,17	62,84	127,80
TOTAL	1481,95	707,35	47,73
TOTAL GENERAL	6 584,07	5 425,08	82,40

Source : PLR 2018

2.2. 1. Prévisions en hausse

Les prévisions des recettes budgétaires pour l'année 2018 fixées à 6 584,07 milliards d'Ariary sont en hausse de 11,72% par rapport à 2017, lesquelles se chiffrent à 5 893,23 milliards d'Ariary. Cette augmentation est observée au niveau des recettes fiscales passant de 4 230,03 milliards d'Ariary en 2017 à 5 102,12 milliards d'Ariary en 2018, soit une variation de 20,61%. En effet, les innovations fiscales et douanières apportées par la Loi de Finances de 2018 ont conduit à cet optimisme dans la prévision.

Les recettes fiscales ont occupé une place prépondérante sur l'ensemble des recettes budgétaires avec une proportion de 77,49%.

2.2. 2. Réalisations en hausse relative

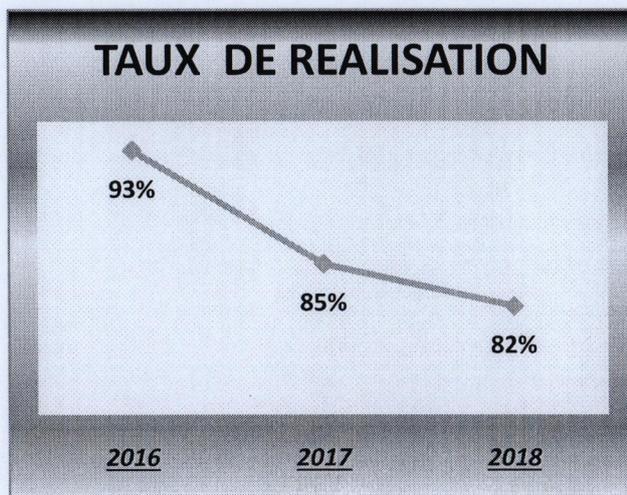
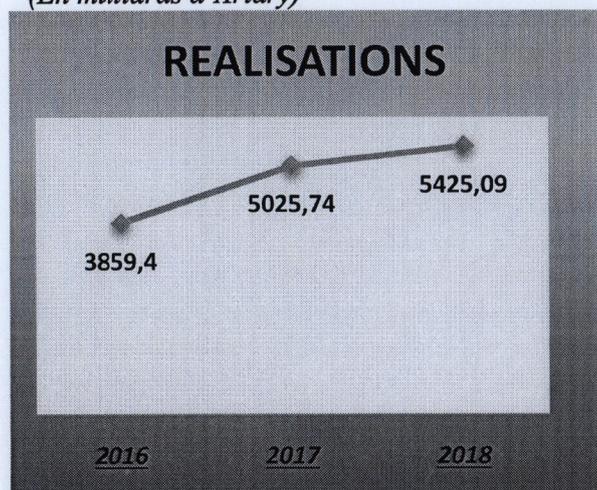
Pour l'année 2018, le taux global de réalisation des recettes encaissées d'un montant total de 5 425,08 milliards d'Ariary est de 82,40%. En termes de volume, celles-ci sont en hausse tendancielle, allant de 3859,40 milliards d'Ariary en 2016, passant par les 5025,74 milliards d'Ariary en 2017 pour atteindre le montant de 5 425,08 milliards d'Ariary.

Par contre, le taux de réalisation ne cesse de régresser pendant la même période comme le montre le graphe ci-après :



GRAPHIQUE N° 1- REALISATIONS GLOBALES DES RECETTES BUDGETAIRES

(En milliards d'Ariary)



Sources : PLR 2016-2018

Les mesures préconisées pour l'amélioration des recettes ont amené les responsables à viser plus que les années précédentes et il résulte une hausse de 400 milliards d'Ariary en valeur absolue en matière de réalisation.

Outre, le taux de réalisation qui se décroît, le taux de pression fiscale est en diminution, 10,2% en 2018 contre 11,5% en 2017.

Compte tenu de l'évolution en baisse de ces taux lesquels sont parmi les indicateurs de performance fiscale, des efforts sont encore à déployer pour améliorer le recouvrement.

La performance est satisfaisante au niveau des « Recettes non fiscales » et des « Impôts sur le patrimoine » avec des taux de réalisations respectifs de 127,80% et de 136,36%.

Seules les « subventions d'équipement » accusent un taux d'exécution de 16,26%.

Il est à faire observer que le taux de réalisation de la rubrique « subventions d'équipements » s'est amoindri depuis 2016, passant de 22,43% en 2016 à 16,26% en 2018.

Ainsi, la projection pour ladite rubrique doit être mise à jour afin d'éviter une surévaluation, ce qui est contraire au principe de sincérité prévu par l'article 42 de la loi organique n°2004-007 du 26 Juillet 2004 sur les lois des finances selon lequel : « Les Lois de Finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler. »

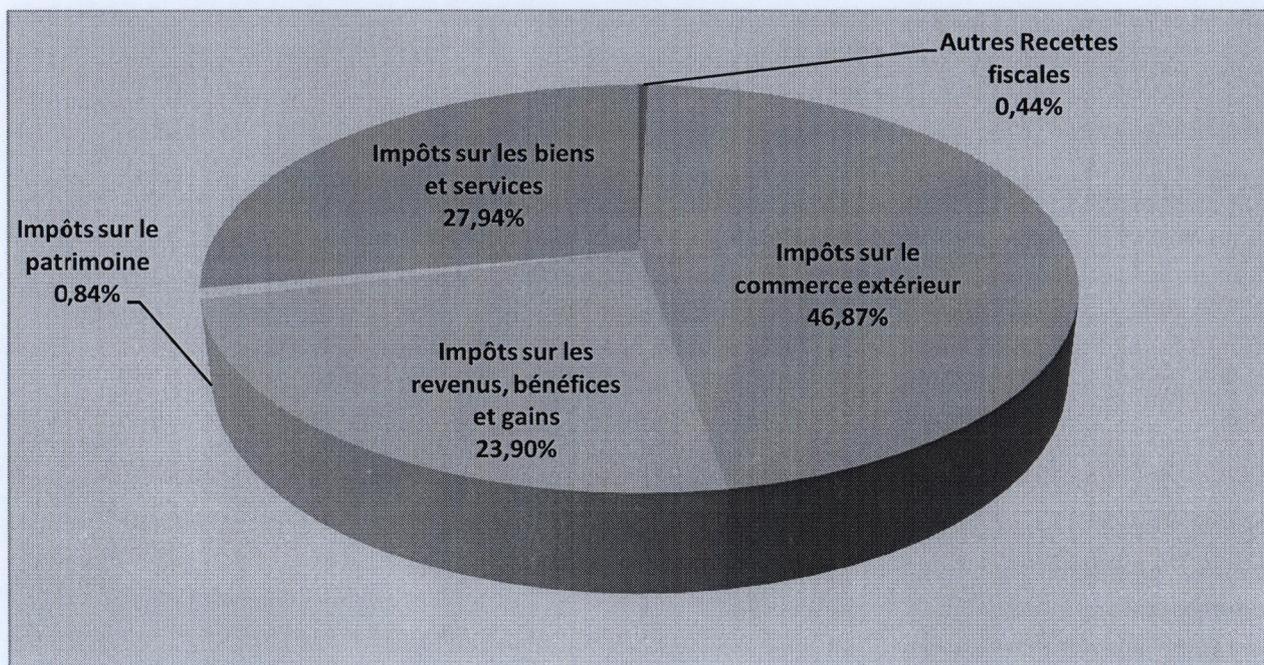
2. 2. Analyse par catégorie de recettes

2.2. 1. Les recettes fiscales

En 2018, l'on enregistre une hausse de 20,62% des prévisions en matière de recettes fiscales puisqu'elles ont été de 5 102,12 milliards d'Ariary contre 4 230,03 milliards d'Ariary en 2017.

La structure des recettes est décrite dans le graphe ci-dessous :

GRAPHIQUE N° 2- STRUCTURE DES RECETTES FISCALES



Source : Annexe PLR – Situation des recettes 2018

- Les impôts sur les commerces extérieurs ont été réalisés à hauteur de 2 211,34 milliards d'Ariary sur une prévision de 2 093,58 milliards d'Ariary, soit un taux d'exécution de 105,62%. Lesdits impôts sont essentiellement composés de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur le commerce extérieur à concurrence de 1 219,25 milliards d'Ariary et de Droit de Douane d'un montant de 529,44 milliards d'Ariary. Ils constituent 46,87% des recettes fiscales.

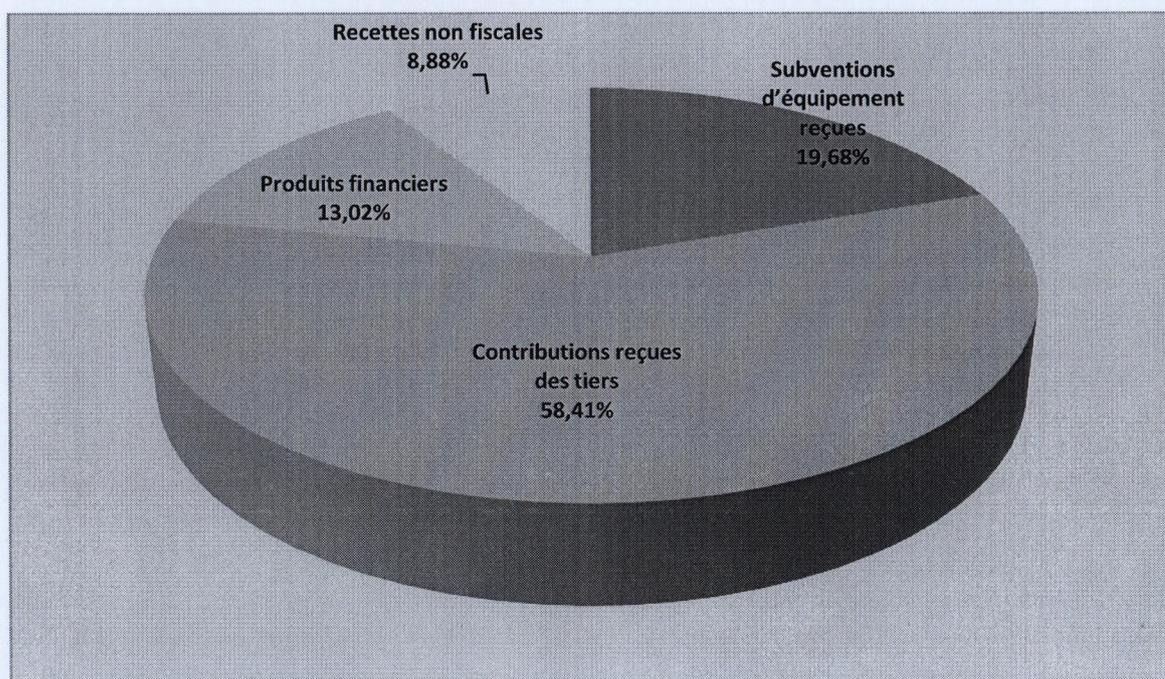
- Quant aux impôts sur les biens et services estimés à 1 761,84 milliards d'Ariary, ils ont été réalisés à 1 317,96 milliards d'Ariary enregistrant un taux de recouvrement de l'ordre de 74,81%. Ils représentent les 27,94% des recettes fiscales.

- Concernant les impôts sur le revenu, bénéfices et gains, 1 127,68 milliards d'Ariary sur les 1 200,53 milliards d'Ariary prévus ont été encaissés avec un taux de recouvrement de 93,93%. Ils correspondent aux 23,90% des recettes fiscales.

2.2. 2. Les autres recettes budgétaires

Les autres recettes budgétaires ne représentent que 13,04% des recettes budgétaires au titre de l'année 2018.

GRAPHIQUE N° 3- STRUCTURE DES AUTRES RECETTES BUDGETAIRES



Source : Annexe PLR – Situation des recettes 2018

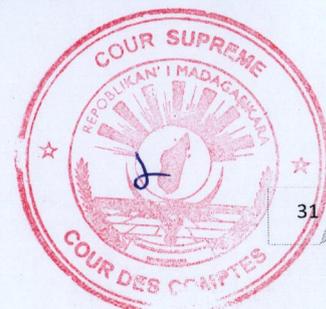
Pour l'année budgétaire 2018, les autres recettes budgétaires estimées à 1 481,95 milliards d'Ariary ont été réalisées à 707,35 milliards d'Ariary, soit un taux de recouvrement de 47,73%.

Si les réalisations pour 2017 ont été de 1 054,08 milliards d'Ariary, elles se chiffrent à 707,35 milliards d'Ariary pour 2018 accusant ainsi une variation négative de 346,73 milliards d'Ariary, soit un taux de diminution de 32,89%. Cette baisse est essentiellement enregistrée au niveau des « Recettes non fiscales », aux « Contributions reçues des tiers » et aux « Subventions d'équipements ».

III. LES OPERATIONS DE DEPENSES BUDGETAIRES

Prévues à 7 459,42 milliards d'Ariary dans la Loi de Finances Initiale puis fixées définitivement à 7 294,39 milliards d'Ariary suite à la Loi de Finances rectificatives et aux diverses modifications de crédits, les prévisions de dépenses du Budget Général se sont ainsi diminuées de 165,03 milliards d'Ariary soit 2,26%.

Pour l'année 2018, l'orientation des dépenses de l'Etat s'est focalisée vers le secteur administratif. Ce secteur s'est vu octroyé 48,85% de l'ensemble des crédits définitifs soit un montant de 3 563,27 milliards d'Ariary. En effet, avec l'organisation des élections présidentielles qui a mobilisé les dépenses du second semestre de cette année, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a bénéficié de 68,36 milliards d'Ariary dont 60,41 milliards d'Ariary dédiés au programme « 126 – Mise en œuvre du processus électoral ».



En termes de réalisation, la consommation totale de crédits s'élève à 5 876,03 milliards d'Ariary, soit 80,56% pour 2018, donc une hausse de 3,86 points par rapport à 2017. En effet, l'année précédente, les réalisations de dépenses se sont élevées à 5 653,07 milliards d'Ariary représentant un taux de 76,70%.

Les dépenses de l'Etat au titre de l'année 2018 seront analysées par programmes en premier lieu et par catégories en second lieu.

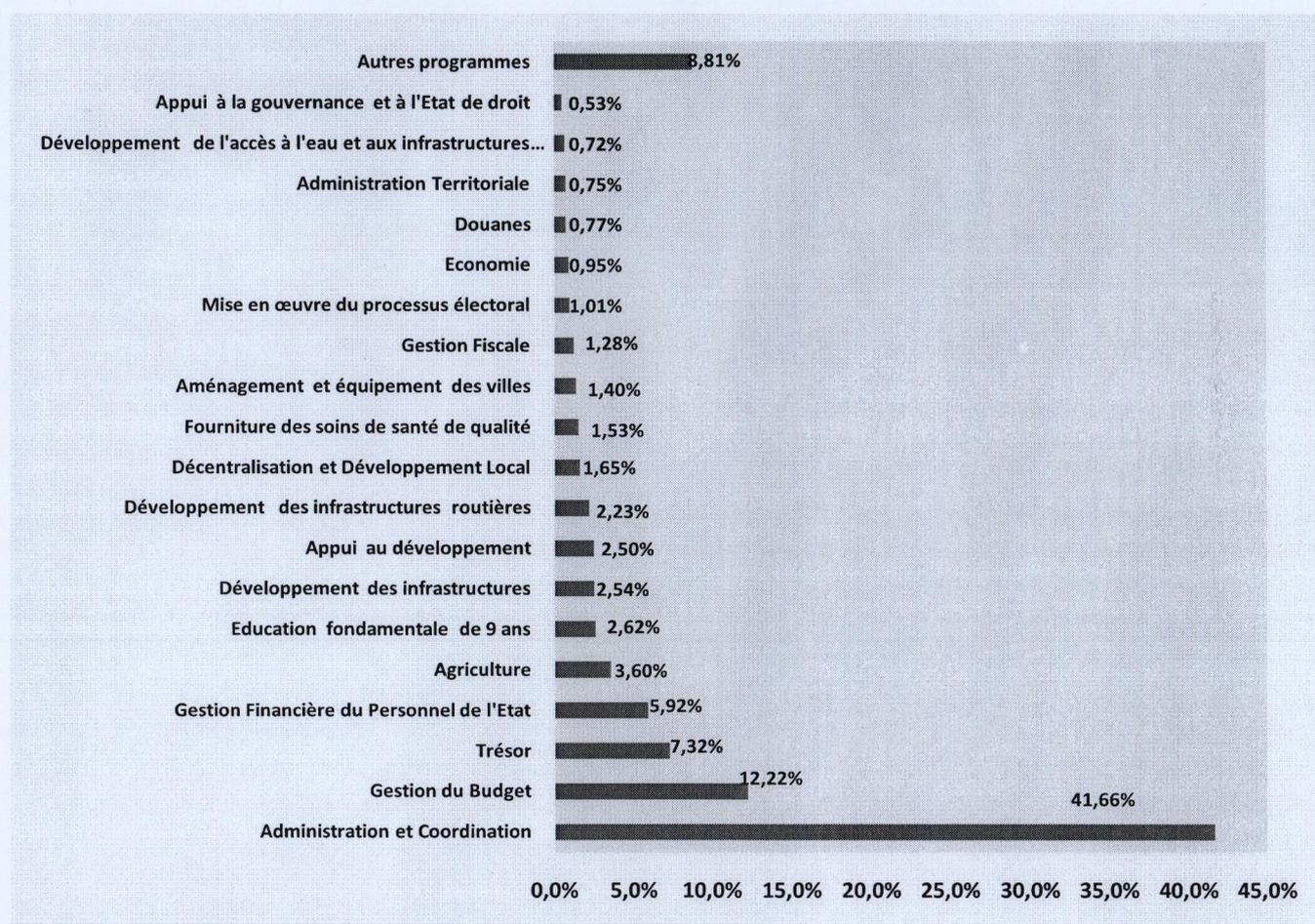
3.1. Analyse par programmes

S'agissant des réalisations par programme, 138 sont définis par les Lois de Finances 2018 contre 148 programmes en 2017. Ces derniers sont répartis entre les 50 missions assignées aux 37 Institutions et Ministères.

Parmi ces 138 programmes, 43 concernent le programme « Administration et Coordination ».

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des réalisations de dépenses par programmes :

GRAPHIQUE N° 4-DEPENSES PAR PROGRAMMES



Source : PLR 2018

Sur 5 876,03 milliards d'Ariary de dépenses, 85,18% sont absorbées par 12 programmes à savoir : « Administration et coordination », « Gestion du Budget », « Trésor », « Gestion Financière du Personnel de l'Etat », « Agriculture », « Education fondamentale de 9 ans », « Développement des infrastructures », « Appui au développement », « Développement des infrastructures routières », « Décentralisation et Développement local », « Fourniture des soins de santé de qualité » et « Aménagement et équipement des villes ». Pour 2017, seuls 8 programmes ont consommé la même proportion de dépenses dont toujours en tête les programmes « Administration et coordination », « Gestion du Budget », « Trésor »,

« Gestion Financière du Personnel de l'Etat » et « Agriculture ». L'allocation des ressources a donc tenu compte des autres programmes pour la mise en œuvre du Programme National de Développement.

3.1.1. Dépenses en croissance pour les programmes d'administration

Le programme « Administration et Coordination », transversal à tous les Institutions et Ministères, mobilise en 2018 des dépenses s'élevant à 2 447,80 milliards d'Ariary, soit 41,66% des dépenses totales du cadre I. Or, en 2017, les dépenses y relatives se sont élevées à 2 070 milliards d'Ariary représentant 37% des dépenses totales du même cadre. Les dépenses du programme « Administration et Coordination » ont donc connu une augmentation de 18,25% entre les deux années.

A l'instar de 2017, ces dépenses sont toujours concentrées au niveau des programmes relatifs aux services publics de proximité à savoir : l'Education Nationale, la Santé Publique, l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, la Gendarmerie, la Défense Nationale et la Sécurité Publique.

3.1.2. Dépenses continuellement concentrées aux programmes du Ministère des Finances et du Budget

En 2018, le programme 114 « Gestion du Budget » du Ministère des Finances et du Budget (MFB) comptabilise 718,28 milliards d'Ariary de dépenses, son objectif global est de « *Gérer de manière efficace, efficiente et transparente le budget de l'Etat* ».

Le programme 117 « Trésor » - MFB, toujours en 3^{ème} position a réalisé, quant à lui, des dépenses de 429,87 milliards d'Ariary en 2018. Il vise notamment à « *Assurer une bonne gouvernance financière dans la conduite de la politique financière de l'Etat et dans la gestion financière et comptable des organismes publics* ».

Par ailleurs, le programme 130 « Gestion Financière du Personnel de l'Etat » -MFB enregistre 347,62 milliards d'Ariary de dépenses définitives pour la même année destinées à l'atteinte de l'objectif « *Renforcer la gouvernance financière et budgétaire du personnel de l'Etat* ».

3.1.3. Dépenses en régression pour les programmes porteurs de croissance

Le programme 411 « Agriculture » à la 5^{ème} position, représente 3,60% des dépenses totales et affiche des réalisations de dépenses d'un montant de 211,25 milliards d'Ariary. Les dépenses réalisées dans le cadre de ce programme ont connu une baisse de 17,49% par rapport à 2017. Les dépenses des autres programmes tels que « Aménagement et développement du secteur tourisme », « Développement de la pêche et des ressources halieutiques » ainsi que « Développement du secteur minier », sur lesquels la croissance économique se repose, ne constituent que 0,22% des dépenses totales soit une diminution de 0,84 points par rapport à 2017.

3.1.4. Dépenses de santé loin de l'objectif d'ABUJA¹¹

Globalement, l'enveloppe budgétaire allouée à la mission « Santé » se totalise à 375,70 milliards d'Ariary et ne représente que 6,05% du total du Budget Général. Cette proportion est encore très faible si on se réfère à la déclaration d'Abuja qui prévoit de consacrer 15% du budget total à la Santé. Les dépenses totales réalisées se chiffrent à 355,73 milliards d'Ariary

Quoique le programme « 508 - Fourniture des soins de santé de qualité » tienne une place importante au niveau de la mission « Santé » pour des réalisations de 90,15 milliards d'Ariary, ledit programme arrive au 11^{ème} rang pour constituer 1,53% des dépenses du Cadre I.

¹¹Déclaration d'Abuja du 25 Avril 2000

Il est à noter que les trois programmes 502-503-504 concernant les fournitures de santé de base, fournitures de santé hospitalier et les intrants de santé ont été fusionnés étant donné leur convergence vers un même objectif, à savoir l'offre de services de santé de qualité au niveau des différentes formations sanitaires, d'où le programme « 508 - Fourniture des soins de santé de qualité ».

3.1.5. Dépenses pour l'éducation demeurant faibles

Les dépenses réalisées pour l'éducation connaissent une hausse de 10% par rapport à 2017 mais restent toujours en dessous de la barre de 15% sur les dépenses totales du Budget Général, pour la somme de 908,28 milliards d'Ariary.

Avec l'adoption du Programme Sectoriel de l'Education (PSE), une restructuration des programmes de l'Education a eu lieu. Les programmes « Enseignement fondamental premier cycle » et « Enseignement fondamental second cycle » ont cédé leur place au programme « Education fondamentale de 9 ans ». Ce programme est primordial dans le PSE.

Toutefois, sur l'ensemble de tous les programmes, celui du « 314 – Education fondamentale de 9 ans » du Ministère de l'Education Nationale ne vient qu'au 6ème rang avec des dépenses totales de 153,90 milliards d'Ariary.

3.1.6. Dépenses d'infrastructures minimales

Le programme «206 - Développement des infrastructures routières » représente 2,23% des dépenses avec un montant de 131,05 milliards d'Ariary. Ledit programme a enregistré une hausse par rapport à 2017, car elles n'étaient que de 105,31 milliards d'Ariary pour l'année dernière.

Le programme « 203 - Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales » quant à lui, n'a pu exécuter que 13,80 milliards d'Ariary en 2018 contre 65,11 milliards d'Ariary en 2017.

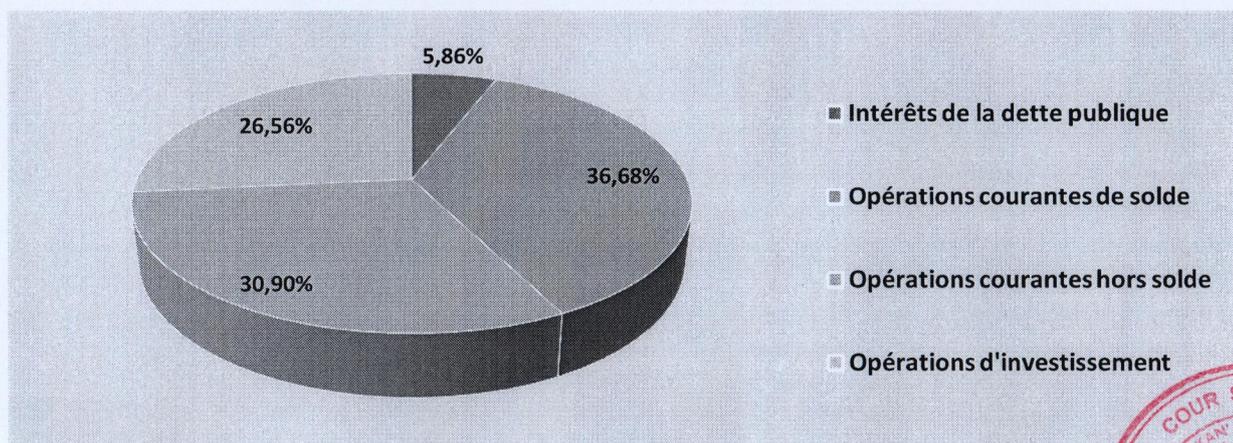
3.2. Analyse par grandes catégories

Seront analysées successivement les 4 grandes catégories de dépenses selon leur réalisation et leur évolution pour la période de 2016 à 2018.

Le graphe ci-dessous fait ressortir que, pour l'année 2018, les dépenses hors solde correspondent aux 36,68% du total des réalisations de dépenses, tandis que les dépenses d'investissement n'en représentent que 26,56%.

La répartition par catégories de dépenses se présente comme suit :

GRAPHIQUE N° 5-STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES



Source : PLR 2018

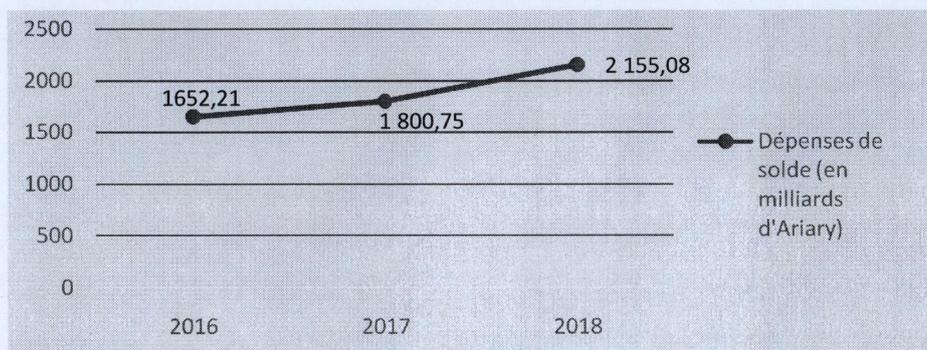
3.2. 1. Dépenses de solde de plus en plus croissantes

Dans la LFI 2018, le Gouvernement annonce des dépenses de personnel qui représenteront 31,1% des dépenses publiques. Ces dernières sont ainsi estimées à 2 274,0 milliards d'Ariary dont 2 088,0 milliards d'Ariary en dépenses de solde et 186,0 milliards d'Ariary en indemnités. Par rapport à la LFR 2017, les prévisions de dépenses de personnel connaissent une hausse de 15,0% en 2018. Cette augmentation est justifiée par l'ajustement tenant compte de l'inflation et du recrutement limité aux maîtres FRAM et agents en cours de formation.

Le taux de réalisation des dépenses de solde s'est également stabilisé, partant de 99% en 2016, passant à 99,67% en 2017 et baissant légèrement à 99,57% en 2018. Lesdites dépenses représentent 36,68% des dépenses budgétaires de l'année et sont composées de salaires et accessoires (Compte 6011) et de cotisations « Caisse de Retraites Civiles et Militaires » (Compte 6061) ainsi que des cotisations « Caisse de Prévoyance et de Retraite » (Compte 6062) pour des montants respectifs de 1 922,44 milliards d'Ariary, de 161,39 milliards d'Ariary et de 71,25 milliards d'Ariary.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des dépenses de solde de 2016 à 2018 :

GRAPHIQUE N° 6-EVOLUTION DES DEPENSES DE SOLDE DE 2016 à 2018



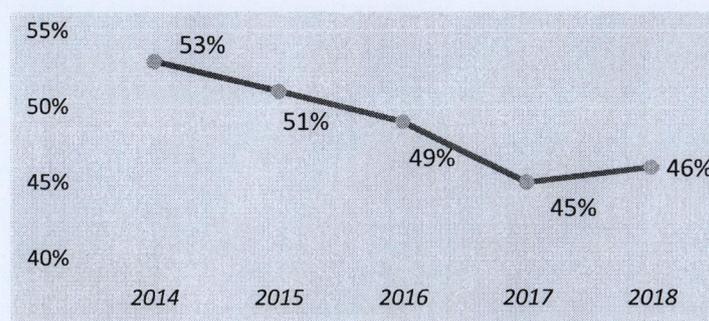
Sources : PLR 2016 à 2018

Il est constaté que les dépenses de solde sont passées de 1 652, 21 milliards d'Ariary en 2016 à 2 155,08 milliards d'Ariary en 2018 soit une augmentation d'environ 30,43%. Plus particulièrement entre les années 2017 et 2018, les dépenses relatives au personnel permanent ont augmenté de 14,73%, les dépenses en cotisation CRCM de 67,68% et celles de la CPR ont augmenté de 146,54%.

3.2. 2. Des dépenses de solde absorbant la quasi-moitié des recettes fiscales de l'Etat

Les dépenses de solde accaparent les 46% des recettes fiscales. Ce ratio a légèrement augmenté en 2018 malgré une tendance à la baisse depuis 2014 :

GRAPHIQUE N° 7-EVOLUTION DU RATIO : SOLDES /RECETTES FISCALES DE 2014 à 2018

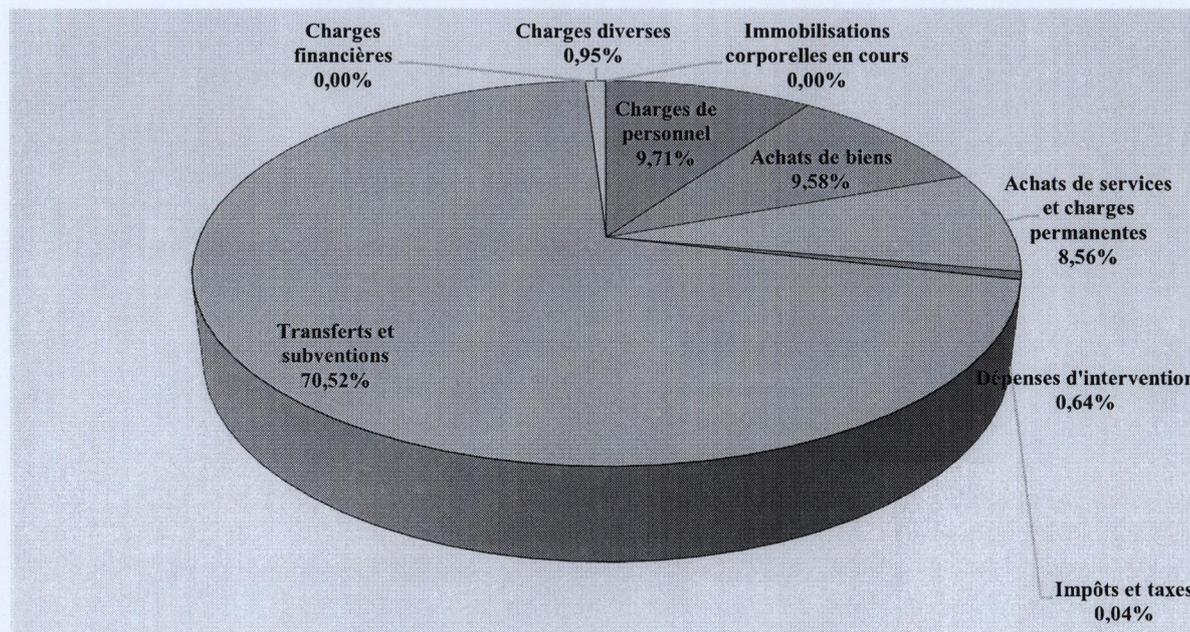


Source : Rapport sur le PLR 2017 - PLR 2018

3.2. 3. Dépenses courantes hors solde en baisse mais toujours axées sur les transferts et subventions

Pour l'année 2018, les crédits définitifs des opérations courantes hors solde s'élèvent à 1 873,13 milliards d'Ariary. Ils ont été consommés à hauteur de 1 815,85 milliards d'Ariary, soit un taux de 96,94%. A l'instar des exercices antérieurs, lesdites dépenses sont concentrées au niveau des transferts et subventions puisque ces derniers représentent 70,52% des dépenses courantes hors solde pour un montant de 1 280,57 milliards d'Ariary en 2018.

GRAPHIQUE N° 8-STRUCTURE DES DEPENSES HORS SOLDE



Source : PLR 2018

En outre, le montant des opérations hors solde n'a cessé de baisser de 2016 à 2018 tant en termes de crédits que de consommation effective. Ces dépenses ont accusé une baisse de 46, 71% entre 2016 et 2018, passant de 3 407, 33 milliards d'Ariary à 1 815,85 milliards d'Ariary.

3.2. 4. Dépenses courantes hors solde enregistrant des dépenses de solde en violation des articles 14 et 15 de la LOLF

A la lecture du graphique de structure ci-dessus, pour l'année 2018, des charges de personnel constituent les 9,71% des dépenses courantes hors solde, soit 176, 33 milliards d'Ariary. Ces chiffres ont connu une hausse par rapport à l'année précédente où la rubrique « Dépenses du personnel » représentait 7,35% du total des dépenses courantes hors solde pour un montant de 161,16 milliards d'Ariary.

Or, l'article 15 de la Loi Organique n° 2004 -007 du 24 juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF) dispose que : « Les dépenses courantes hors solde comprennent :

- Les achats de biens et services ;
- Les charges permanentes ;
- Les impôts, droits et taxes ;
- Les transferts et les subventions ;
- Les charges financières. »

Et le Plan Comptable des Opérations Publiques précise les chapitres respectifs pour ces charges :

- Chapitre 61 : Les achats de biens ;
- Chapitre 62 : Les achats de services et charges permanentes ;
- Chapitre 64 : Les impôts, droits et taxes ;
- Chapitre 65 : Les transferts et les subventions ;
- Chapitre 66 : Les charges financières. »

En outre, l'article 14 de ladite loi organique préconise que : « les dépenses courantes de solde comprennent : les rémunérations d'activité des fonctionnaires civils et militaires, composées principalement du traitement, du supplément familial de traitement ainsi que de diverses indemnités liées à la fonction ou à la solde, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations de solde ».

Ainsi, ces dépenses de personnel de 161,16 milliards d'Ariary doivent être comptabilisées dans la catégorie des dépenses de solde conformément à l'article 14 de la LOLF.

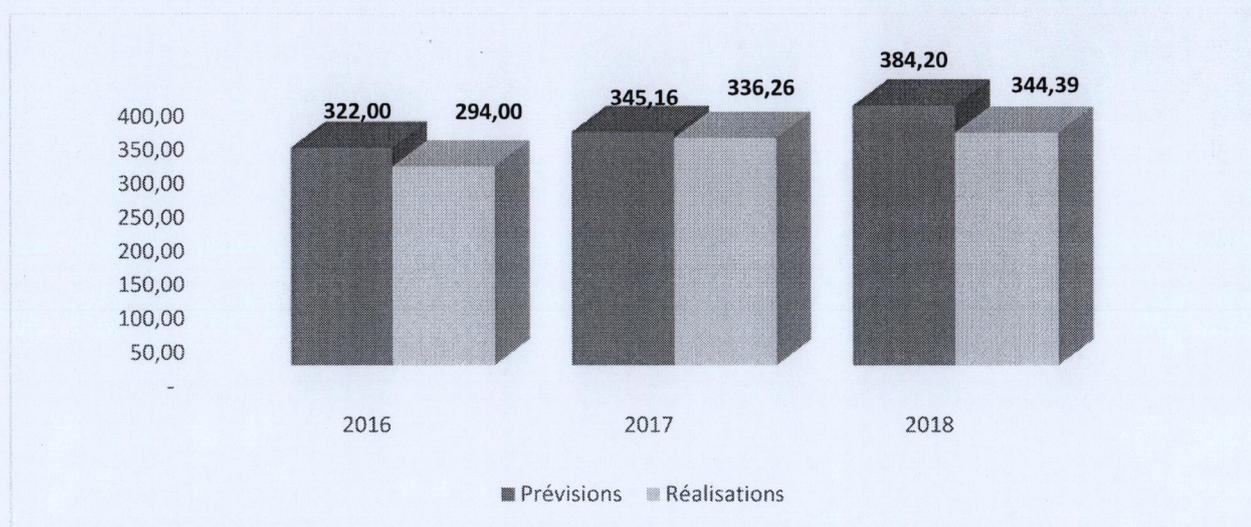
Et si l'on ajoute ces dépenses au total des dépenses de solde mentionné dans le PLR, le ratio solde et recettes fiscales atteint les 49%.

3.2. 5. Intérêts de la dette : un taux de réalisation en baisse tendancielle

Les intérêts de la dette prévus à 384,20 milliards d'Ariary en 2018 ont été réalisés à concurrence de 344,39 milliards d'Ariary, soit au taux de 89,64%.

GRAPHIQUE N° 9-EVOLUTION DES INTERETS DE LA DETTE DE 2016 à 2018

(En milliards d'Ariary)



Sources : PLR 2016 à 2018

Pour la période 2016-2018, tant les prévisions que les réalisations relatives aux intérêts de la dette ont connu une hausse constante. Les prévisions sont en effet passées de 322,00 milliards d'Ariary en 2016 à 384,20 milliards d'Ariary en 2018. Quant aux réalisations, une hausse de l'ordre de 17,14% est constatée durant la même période, allant de 294,00 milliards d'Ariary en 2016 à 344,39 milliards d'Ariary en 2017.

Le taux d'exécution des dépenses relatives aux intérêts de la dette a toutefois quelque peu diminué en 2018 avec un pourcentage de 89,64% contre 91,30% en 2016 et 97,42% en 2017.

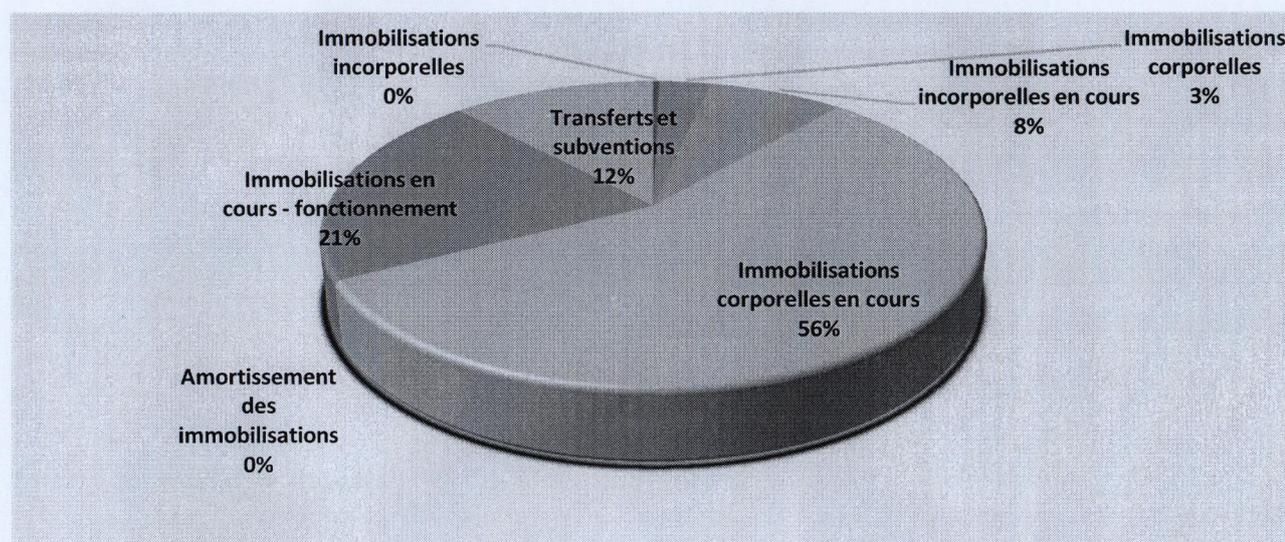
3.2. 6. Dépenses d'investissement

En 2018, les crédits finaux affectés aux opérations d'investissement, tous financements confondus, se chiffrent à 2 872,75 milliards d'Ariary soit 39,38% du Budget de l'Etat. Sur ce montant total, les crédits sur financement intérieur s'élèvent à 993,49 milliards d'Ariary tandis que ceux sur financement extérieur sont de 1 879,26 milliards d'Ariary. Aussi, les dépenses d'investissement sont toujours vulnérables aux variations des financements extérieurs.

Par rapport à l'année 2017, les dépenses d'investissement ont augmenté en termes de volume, soit 1 560,69 milliards d'Ariary en 2018 contre 1 321,94 milliards d'Ariary en 2017.

Les investissements publics sont répartis entre les différents comptes d'utilisation présentés selon le graphique ci-après :

GRAPHIQUE N° 10-STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS



Source : PLR 2018

Les dépenses relatives aux immobilisations en cours (incorporelles – corporelles – fonctionnement) représentent près de 85% des dépenses d'investissement. Viennent ensuite les dépenses de transferts et subventions qui constituent les 12% des dépenses d'investissement.

Compte tenu de ce qui précède, les recettes du Budget Général de l'Etat d'un montant de 5 425,09 milliards d'Ariary et les dépenses de 5 876, 03 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat déficitaire de 450, 94 milliards d'Ariary.

La Cour recommande de :

- Renforcer les dépenses allouées aux secteurs porteurs de croissance et sociaux
- Comptabiliser toutes les dépenses de personnel, tout ce qui est du chapitre 60, dans la catégorie des dépenses de solde, conformément à l'article 14 de la LOLF

En outre, Elle recommande l'adoption de l'article 2 du PLR 2018 constatant au titre du Budget Général la somme de 5 425 086 018 347,06 Ariary en recettes, et de 5 876 028 521 292,66 Ariary en dépenses, soit un solde déficitaire de 450 942 502 945,60 Ariary.



IV. APPRECIATION DE LA PERFORMANCE

4.1. Méthodologie

En vertu de l'article 9, alinéa 3 de la LOLF, l'appréciation de la performance a été effectuée au niveau des programmes auxquels sont associés des objectifs et des résultats.

Elle a été procédée à l'aide d'une grille d'évaluation utilisée par la Cour selon le rapport entre les valeurs cibles et celles réalisées.

4.1.1. Grille d'évaluation

La grille d'évaluation reprise pour l'appréciation de la performance du secteur public se présente comme suit :

TABLEAU N° 13-GRILLE D'EVALUATION VALEURS CIBLES ATTEINTES

VALEURS CIBLES ATTEINTES En %(*)	APPRECIATIONS
Supérieur ou égal à 80%	Performance satisfaisante
Entre 80 et 50% (inclus)	Performance modérée
Entre 50 et 25% (inclus)	Performance insuffisante
Inférieur à 25%	Performance très insuffisante

Source : Cour des Comptes

(*) : Ce pourcentage représente le rapport :
$$\frac{\text{Nombre total des Valeurs atteintes à 100\%}}{\text{Nombre total des Valeurs cibles}}$$

Selon ce tableau, plus le nombre de « valeurs atteintes » se rapproche des « valeurs cibles », plus le rapport tendant vers 100%, plus le programme est performant. Si le nombre de « valeurs atteintes » s'écarte des « valeurs cibles », avec un rapport tendant vers 0%, moins le programme est performant.

4.1.2. Limites

L'analyse de la performance a été effectuée au vu des documents communiqués à la Cour par l'Administration. Certaines données ne sont pas disponibles ; cette situation limite l'analyse de la performance.

4.2. Observations d'ordre général

4.2.1. Programmes et valeurs cibles en baisse

Pour 2018, le Budget de l'Etat comprend 138¹² programmes qui sont regroupés dans 50 missions réparties entre 7 Institutions et 30 Ministères. Ces programmes contiennent 144 objectifs globaux avec 386 objectifs spécifiques mesurés à l'aide de 708 valeurs cibles.

Par rapport aux deux exercices qui le précèdent, une nette diminution aussi bien en nombre de missions que de programmes a été relevée soit respectivement de 50 contre 55 en 2017 et de 138 contre 148 en 2017.

Cette situation fait suite au changement de la structure gouvernementale. En effet, le nombre des Institutions et Ministères a passé de 38 à 37 du fait de la suppression de deux Secrétariat d'Etat en l'occurrence le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Affaires Etrangères chargé de la Coopération et du Développement et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche chargé de la Mer. Par contre le Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures a été scindé

¹² Source PLR 2018

en Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures et Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène au cours de l'année 2018.

Il est à noter que 46 parmi ces programmes portent sur « l'Administration et Coordination ».

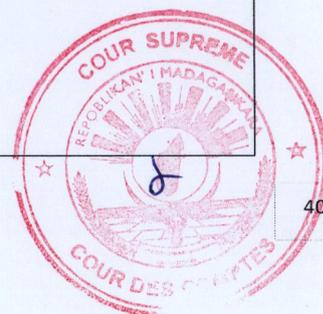
En ce qui concerne les valeurs cibles, elles sont largement inférieures à celles des 2016 et 2017 s'élevant respectivement à 1035 et 1007.

4.2.2. Des objectifs sans indicateurs de résultats ni valeurs cibles

Il a été observé que certains objectifs ne sont pas assortis d'indicateurs ni de valeurs cibles, ce qui ne permet pas d'apprécier la performance.

TABLEAU N° 14-OBJECTIFS SANS INDICATEURS DE RESULTATS NI VALEURS CIBLES

HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE				
PROGRAMME	OG	OS	IND D'OBJECTIF	IND DE RESULTAT
004 Administration et Coordination	004-1 Promouvoir une justice constitutionnelle moderne et indépendante	004-1-1 Assurer le fonctionnement optimal de l' Institution et préserver son indépendance	004-1-1-1 Atteinte des objectifs de l'Institution	-
			004-1-1-7 Transparence des actions de l'institution	-
			004-1-1-7 Transparence dans la passation des marchés publics	-
			004-1-1-A Justice constitutionnelle améliorée	-
102 Gouvernance responsable	102-1 consolider ou renforcer l'Etat de droit et la démocratie	102-1-2 Promouvoir le respect de la constitution par les organes étatiques	101-1-2-1 Confiance des citoyens envers l'Institution rétablie	-
			101-1-2-4 système d'information documentaire de l'Institution mis en place	-
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN				
PROGRAMME	OG	OS	IND D'OBJECTIF	IND DE RESULTAT
604- Economie	604 -1 Réhabiliter l'administration, instaurer l'autorité de l'Etat et assurer la stabilité macroéconomique et augmenter l'espace budgétaire	604-1-1 Assurer la coordination de la coopération et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement	604-1-1-2 Politique, stratégies et mécanismes pour la coordination de la coopération avec les partenaires techniques et financiers et les autres parties prenantes développés	-
		604-1-3 Développer des politiques publiques orientées vers l'efficacité, l'efficacité et l'équité et assurer la stabilité macro- économique et augmenter l'espace budgétaire	604-1-3-3 outils et mécanismes d'éclairage et de cadre de la situation économique conçus et disponibles	



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIÉUTIQUES

PROGRAMME	OG	OS	IND D'OBJECTIF	IND DE RESULTAT
408- Développement de la pêche et des ressources halieutiques	408-1 Développement de la Pêche et de l'aquaculture	408-1-1 Accroître la productivité et améliorer la contribution économique du secteur	408-1-1-4 EPN opérationnel	-

Source : RAP 2018

4.2.3. Des indicateurs redondants

Le tableau suivant donne une illustration des indicateurs redondants

TABLEAU N° 15-INDICATEURS REDONDANTS (Extrait)

PRESIDENCE				
PROGRAMME	OG	OS	IND D'OBJECTIF	IND DE RESULTAT
620 Appui au développement social et économique	620-1 contribution à un environnement favorable au développement social et économique	620 1-3 réduire d'au moins 50% le nombre de nouvelles infections à VIH dans les sous	620-1-3-4 les adultes de 15-49 ans ont des attitudes de non-stigmatisation et non discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH	620-1-3-4-R1 pourcentage des adultes de 15-49 ans qui expriment les 4 attitudes de tolérance vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH
				620-1-3-4-R1 pourcentage des adultes e 15-49 ans qui expriment les 4 attitudes de tolérance vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH
PRIMATURE				
PROGRAMME	OG	OS	IND D'OBJECTIF	IND DE RESULTAT
005-1-1 administration et coordination	005-1 assurer les conditions favorables au bon fonctionnement de l'administration générale de la primature	005-1-1 améliorer les stratégies de communication et la télécommunication au sein de la primature	005-1-1-2 Délai de traitement des dossiers réduit, économie de coût et d'énergie	00-5-1-1-2-R1 doléances renduites (gain en réduction)
				00-5-1-1-2-R1 doléances renduites (gain en réduction)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE				
PROGRAMME	OG	OS	IND D'OBJECTIF	IND DE RESULTAT
314- Education fondamentale de 9 ans	314-1 permettre à chaque enfant malgache d'âge scolaire, sans exclusion, de bénéficier d'une éducation fondamentale de 9 ans	314-1-1-améliorer l'accès, l'équité et la rétention dans l'enseignement fondamental	314-1-1-1 structures d'accueil liées à l'EF fonctionnelles	314-1-1-R1 nombre de salles de classe nouvellement construites et réhabilitées au niveau du fondamental fonctionnelles (Etat et communautés)
		314-1-2 promouvoir la qualité de l'enseignement fondamental (EF)		314-1-2- 1- enseignants et encadreurs de l'EF certifiés et opérationnels
				314-1-1-R2 nombre de salles de classe nouvellement construites et réhabilitées au niveau du fondamental fonctionnelles (Etat et communautés)
				314-1-2- 1-R1 Nombre d'enseignants non fonctionnaires (ENF) subventionnés et formés
				314-1-2- 1-R1 Nombre d'enseignants non fonctionnaires (ENF) subventionnés et formés

Source : RAP 2018

De tout ce qui précède, la Cour recommande de porter une attention particulière à la qualité des indicateurs de performance.

4.2.4. Situation globale de performance et budgétaire

Le tableau ci-après décrit la situation globale de performance et budgétaire des trois derniers exercices.

TABLEAU N° 16-SITUATION DE PERFORMANCE ET BUDGETAIRE POUR 2016 A 2018

Rubriques	2016	2017	2018
Nombre d'Institutions et Ministères	38	38	37
Nombre de missions	55	55	50
Nombre de programmes	146	148	138
Nombre d'objectifs	448	426	530
Valeurs cibles finales	1035	1007	708
Valeurs réalisées	540	577	405
Valeurs non atteintes	410	368	261
Valeurs non disponibles	27	11	26
Autres	58	51	16
Taux de performance global	52,17	57,30	57,20
Crédits définitifs (en Milliards d'Ariary)	7 123,32	7 370,14	7 294,39
Dépenses réalisées (en Milliards d'Ariary)	6 200,01	5 653,09	5 876,03
Taux d'absorption budgétaire	87,04	76,70	80,56

Sources : PLR 2016, 2017, 2018

Ce tableau nous montre que sur un total de 708 valeurs cibles, 405 sont atteintes, soit un taux de performance global de 57,20 % pour 2018. Cela signifie une performance modérée si l'on se réfère à la grille ci-dessus ; aucun changement majeur par rapport à l'année précédente. Pour l'atteinte de ces objectifs, des dépenses à hauteur de 5 876,03 milliards d'Ariary ont été mobilisées, soit un taux d'absorption de 80,55%.

Ces valeurs réalisées sont réparties entre les 4 secteurs dont 260 pour le secteur administratif, 55 pour le secteur social, 34 pour le secteur productif et 56 pour le secteur infrastructure.

La performance sectorielle est détaillée infra.

Il est à faire observer également l'existence des 26 valeurs non disponibles et 16 classées autres pour 2018. La Cour attire ainsi l'attention des Institutions ou Ministères concernés face à cette insuffisance.

4.3. Des programmes du secteur administratif

Le secteur administratif est composé de 7 Institutions et 11 Ministères¹³. Ce secteur regroupe 23 missions pour mettre en œuvre 71 programmes et 228 objectifs dont le niveau de performance s'apprécie au regard de 407 indicateurs d'objectif.

¹³ Cf. liste des Institutions et Ministères.

Pour l'exercice 2018, le secteur administratif a obtenu 48,85% de l'ensemble des crédits définitifs du Budget Général de l'Etat, soit la valeur de 3 563,27 milliards d'Ariary, laquelle a été consommée à hauteur de 94,22%, soit la somme de 3 357,23 milliards d'Ariary.

Les 04 programmes mis en œuvre par la Présidence de la République, la Primature et le Ministère des Finances et du Budget font l'objet de l'appréciation dans le cadre du présent rapport pour avoir répondu aux priorités du Gouvernement en 2018, entre autres:

- Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit, par la Présidence de la République ;
- Appui au développement social et économique, par la Présidence de la République ;
- Appui au développement, par la Primature ;
- Action sociale et développement, le Ministère des Finances et de Budget.

4.3.1. Programme « Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit » de la Présidence- Performance satisfaisante

Ledit programme a été doté de 51,87 milliards d'Ariary de crédits finaux consommés à un taux de 59,98%, soit un montant de dépenses de 31,11 milliards d'Ariary. Il comporte 2 objectifs, à savoir :

- 138-1 Renforcer l'autorité de l'Etat, la bonne gouvernance et l'Etat de droit ;
- 138-2 Améliorer la fonction de coordination et de contrôle de la gestion des ressources publiques.

Ces objectifs sont déclinés en 14 indicateurs dont 12 ont été atteints, soit un taux satisfaisant de 85,71%. Cette performance s'explique par l'amélioration de la fonction de coordination et de contrôle de la gestion des ressources publiques avec :

- 30% des rapports de vérification ayant fait l'objet de suivi et recommandation ;
- 12 inspections effectuées ;
- 21% des réformes mises en œuvre ;
- 12 contrats de performance établis.

4.3.2. Programme « Appui au développement social et économique » de la Présidence - Performance insuffisante

Des crédits finaux à hauteur de 22,98 milliards d'Ariary réservés à l'exécution de ce programme ont été consommés à 38,18%, soit un montant de 8,77 milliards d'Ariary de dépenses. Le seul objectif est « la contribution à un environnement favorable au développement social et économique ».

Sur les 13 indicateurs composant ce programme, 06 sont atteints soit une performance insuffisante estimée à 46,15%.

Pour les 05 indicateurs relatifs à la réduction d'au moins 50% du nombre de nouvelles infections à VIH, 04 n'ont pas atteint la valeur cible et 01 classé « autres ».

Les principales réalisations de ce programme concernent notamment :

- le volume des exportations AGOA ;
- le nombre de documents cadres relatifs au renforcement de la sécurité nationale ;
- le nombre de département dotés de matériels de sécurité adéquats ;
- le taux de réalisation des objectifs liés à la gestion administrative et financière ;
- la dotation des 22 départements d'outils et de matériels de sécurités adéquats ;
- l'enregistrement des 50% des populations bénéficiaires du projet sur la participation des populations défavorisées à la vie sociale et au progrès collectif.



4.3.3. Programme «Appui au développement» de la Primature - Performance satisfaisante

Ce programme affiche une performance satisfaisante de 88,89% au vu des indicateurs le composant. En effet, un seul indicateur d'objectifs sur les 09 prévus, n'a pas été atteint. Il concerne le renforcement des capacités et le développement des compétences à travers l'accès à des formations et à des connaissances de haut niveau.

Pour la réalisation de ce programme, la somme de 123,88 milliards d'Ariary a été prévue et consommée à hauteur de 146,84 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de 118,53%.

Cette performance résulte essentiellement de :

- la coordination et harmonisation des interventions en milieu rural ainsi que les acteurs au développement rural ;
- la disponibilité d'un document de politique de coopération de coopération au développement ;
- l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables pour une autonomie financière.

4.3.4. Programme «Action sociale et Développement» du Ministère des Finances et du Budget Performance modérée.

Ce programme a été doté de crédits d'un montant de 9,90 milliards d'Ariary, consommés à 89,37%, soit la somme de 8,85 milliards d'Ariary.

Le premier objectif de ce programme est « d'améliorer le niveau de revenu des couches vulnérables et restaurer les infrastructures sociales d'utilité publique ». Il a été concrétisé la construction de 28 puits, de 56 routes et de 23 terrains.

Pour le deuxième objectif qui est « d'améliorer les infrastructures locales et la concertation au niveau des communes », 11 infrastructures publiques ont été mises en place.

Un indicateur sur 02 du programme a été atteint, soit une performance modérée de 50%.

4. 4. Des programmes du secteur social

Le secteur social totalise 25 programmes dont la mise en œuvre incombe à 7 ministères qui sont :

- le Ministère de la Santé Publique (MINSANP)
- le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)
- le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF)
- le Ministère de l'Education Nationale (MEN)
- le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEETFP)
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESUPRES)
- le Ministère de la Promotion de l'Artisanat et de la Sauvegarde du Patrimoine (MCPASP)

Les indicateurs sont au nombre de 118¹⁴ indicateurs, parmi eux 55 sont atteints, 54 non atteints et 9 non disponibles. Il en résulte une performance insuffisante avec un taux global de 46,61%. Si l'on dénombre 120 indicateurs dans la Loi de Finances initiale, la Loi de Finance Rectificative a révisé le nombre d'indicateurs à 118. En l'occurrence, 3 ministères sont concernés :

- Suppression de 5 indicateurs au niveau du MEETFP
- Rajout d'un indicateur au niveau du MINSANP
- Rajout d'un indicateur au niveau du MEN

¹⁴ Source RAP 2018

Les crédits alloués au secteur social sont de 1856,67 milliards d'Ariary avec un taux de consommation de 91,43%. Le montant des crédits a connu une hausse de 13,61% par rapport à 2017.

Les programmes traités dans la partie qui suit sont ceux qui touchent le plus grand nombre d'individu.

4.4.1. Programme 505 : « Lutte contre les maladies » du MINSANP : performance insuffisante

Le programme 505 possède un seul objectif global qui est de «promouvoir la lutte contre les maladies » subdivisé en trois sous objectifs spécifiques.

TABLEAU N° 17- PERFORMANCE DU PROGRAMME LUTTE CONTRE LES MALADIES

PROGRAMME 505 : LUTTE CONTRE LES MALADIES				
505-1-Promouvoir la lutte contre les maladies				
OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR CIBLE (%)	VALEUR REALISEE	Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)
505-1-1 Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles, épidémiques et négligées	505-1-1-1-R1 Taux de couverture thérapeutique en TMM	82	60	NA
	505-1-1-1-R2 Taux de létalité par peste	19	10,2	A
	505-1-1-2-R1 Promotion des personnes vivant avec le VIH sous ARV	90	90,3	A
	505-1-1-2-R2 Taux de succès des TPB+ confirmés	84,5	83	NA
505-1-2 Renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles y compris la prévention du handicap	505-1-1-2-R3 Proportion de paludisme simple confirmé parmi les malades vus en consultation externe des CSB	4,5	10,52	NA
	505-1-2-1-R1 Taux de morbidité de handicap dans les FS	7,5	5	NA
505-1-3 Assurer les ripostes aux pandémies, épidémies majeur et autres situation d'urgence de santé publique	505-1-3-R1 Proportion des victimes prises en charge par rapport au nombre de population du secteur	70	75	A

Source : RAP 2018

Avec un taux de consommation de crédits de 101%, le taux de performance de ce programme est de 42,85%. Le PLR évoque comme causes de cette contre performance l'insuffisance de sensibilisation surtout en milieu rural ainsi que l'insuffisance des interventions en matière de la lutte contre le paludisme. Les activités réalisées n'ont pas ainsi produit les résultats escomptés.

4.4.2. Programme 506 : « Survie et développement de la mère et de l'enfant » du MINSANP : performance insuffisante

Le programme 506 n'a qu'un seul objectif assorti de 13 indicateurs tel qu'il est présenté dans le tableau suivant :

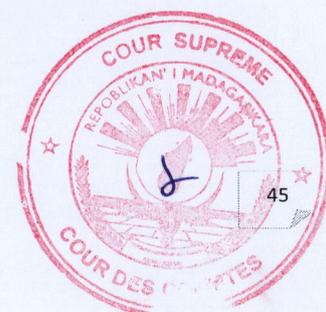


TABLEAU N° 18-PERFORMANCE DU PROGRAMME « SURVIE ET DEVELOPPEMENT DE LA MERE ET DE L'ENFANT » DU MINSANP

PROGRAMME 506 : SURVIE ET DEVELOPPEMENT DE LA MERE ET DE L'ENFANT				
OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR CIBLE (%)	VALEUR REALISEE	Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)
506-1-Assurer la survie de la mère et de l'enfant	506-1-1-1-R1- Taux des enfants ayant reçus la vitamine A	98	98	A
	506-1-1-1-R2- Taux des enfants de 12 à 59 mois déparasités	98	98	A
	506-1-1-2-R1- Taux de guérison des enfants malnutries aigues sévères prise en charge dans les CRENAS	0,75	0,75	A
	506-1-2-1-R1- Pourcentage des CSB appliquant la PCIME	25	9,3	NA
	506-1-3-1-R1- Taux de consultation prénatale 4	40	26,4	NA
	506-1-3-2-R1- Proportion de FS offrant les soins obstétricaux néonataux d'urgence	47	8,05	NA
	506-1-3-2-R2- Nombre de FS ayant des agents de santé formés en SONU	1090	222	NA
	506-1-4-2-R1 Proportions des formations sanitaires	81	80	NA
	506-1-4-3-R1- Nombre d'enfants non vaccinés	16 324	132 779	NA
	506-1-4-4-R1- Taux de PFA non polio	8	6,23	NA
	506-1-5-1-R1 Proportion des formations sanitaires offrant des Méthodes de Longues Durée (MLD)	65	36	NA
	506-1-5-2-R1- Nombre de nouveaux utilisateurs	657 121	604 000	NA
	506-1-5-3-R1- Proportion des jeunes de moins de 24 ans utilisant le PF	25	56,3	A

Sources : RAP, PLR 2018

Sur les 15 indicateurs, 4 seulement ont atteint leur valeur cible, soit un taux d'achèvement de 30,76% traduisant une performance insuffisante.

Le manque de sensibilisation et de financement sont à l'origine de ce résultat non satisfaisant.

4.4.3. Programme 508 : « Fourniture de soins de santé de qualité » du MINSANP : performance modérée

Ce programme vise un objectif unique : « Améliorer l'offre d'accessibilité de la population aux services de qualité »

TABLEAU N° 19-PERFORMANCE DU PROGRAMME « FOURNITURE DE SOINS DE SANTE DE QUALITE

PROGRAMME 508 : FOURNITURE DE SOINS DE SANTE DE QUALITE				
OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR CIBLE (%)	VALEUR REALISEE	Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)
508-1 Améliorer l'offre et l'accessibilité de la population aux services de qualité	508-1-1-1-R1- Taux de guérison au niveau hospitalier	85	90,2	A
	508-1-2-1-R1- Pourcentage des commandes honorées	87	87	A
	508-1-3-1-R1- Taux d'utilisation de consultation externe des formations sanitaires de base (CSB)	38,5	34,3	NA

Sources : RAP et PLR

Il ressort du tableau ci-dessous que le taux de performance du programme 508 : « Fourniture de soins de santé de qualité est de 66,67%.

Selon le PLR, l'amélioration de la prise en charge des patients surtout au niveau des Centres Hospitaliers Universitaires a permis l'atteinte de ces valeurs cibles.

De ce qui précède, la Cour recommande pour ces trois programmes du MINSANP d'intensifier les efforts en matière de :

- **vaccination des enfants ;**
- **lutte contre le paludisme ;**
- **sensibilisation afin d'assurer le maximum d'utilisation des formations sanitaires de base.**

4.4.4. Programme 828 : « population et développement » du MPPSPF : performance modérée

Le programme « population et développement » a enregistré un taux de réalisation 6,67% correspondant à une performance modérée. Un seul objectif global correspond à ce programme et sur les 3 indicateurs, 2 ont été atteints.

TABLEAU N° 20-PERFORMANCE DU PROGRAMME « POPULATION ET DEVELOPPEMENT »

PROGRAMME 828 : POPULATION ET DEVELOPPEMENT				
OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR CIBLE (%)	VALEUR REALISEE	Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)
828-1 Promouvoir le développement social de la population	828-1-1-1-R1 Nombre de dispositifs d'accueil et d'appui opérationnel	20	20	A
	828-1-2-1 –R1 Nombre de PA (personnes âgées) bénéficiaires	5 000	9 598	A
	828-1-2-2-R1 Nombre de séances de sensibilisation effectuées	150	115	NA

Source : RAP 2018

Il est à faire observer que cet objectif global de « Promouvoir le développement social de la population » est composé de trois objectifs spécifiques dont :

- Mettre en place un cadre et système de protection adaptés aux besoins de l'enfant.
- Réduire l'exclusion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.
- Intégrer le développement humain dans le développement social existant.

Toutefois, pour le 3^{ème} objectif, aucune valeur cible n'est associée au deux indicateurs retenus.

4.4.5. Programme 829 : « genre et développement » : performance satisfaisante

Avec un taux de réalisation 100%, la performance du programme « genre et développement » est satisfaisante. Les 2 indicateurs sont réalisés. La valeur réalisée de l'indicateur « nombre de victimes de VBG pris en charge » dépasse largement la valeur cible définie.

TABLEAU N° 21-PERFORMANCE DU PROGRAMME « GENRE ET DEVELOPPEMENT »

PROGRAMME 829 : GENRE ET DEVELOPPEMENT				
OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR CIBLE (%)	VALEUR REALISEE	Evaluation A : Atteint – NA : Non atteint
829-1 Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme	829-1-1-1-R1 Nombre de dispositifs sur l'égalité du genre vulgarisés	3	3	A
	829-1-2-1-R1 Nombre de victimes de VBG (violence basé sur le genre) pris en charge	4 000	9 773	A

Source : RAP 2018

Compte tenu de tout ce qui précède, la Cour recommande de poursuivre les efforts déjà entrepris pour le développement de genre.

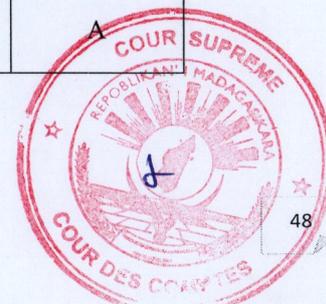
4.4.6. Programme 314 : « Education fondamentale de 9 ans » du MEN : performance satisfaisante

L'objectif du programme «Education fondamentale de 9 ans » est de « Permettre à chaque enfant malgache d'âge scolaire, sans exclusion, de bénéficier d'une éducation fondamentale de 9 ans ». La performance est satisfaisante de 71,42%.

TABLEAU N° 22-PERFORMANCE DU PROGRAMME EDUCATION FONDAMENTALE DE 9 ANS

PROGRAMME 314 : EDUCATION FONDAMENTALE DE 9 ANS				
OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR CIBLE (%)	VALEUR REALISEE	Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)
314-1 Permettre à chaque enfant malgache d'âge scolaire, sans exclusion, de bénéficier d'une éducation fondamentale de 9 ans	314-1-1-1-R1 Nombre de salles de classe nouvellement construites et réhabilitées au niveau du fondamental fonctionnelles (Etat et communautés)	161	60	NA
	314-1-1-1-R2 Nombre de salles de classe nouvellement construites et réhabilitées au niveau du fondamental fonctionnelles (Etat et communautés)	161	60	NA
	314-1-1-2-R1 Pourcentage des EF dotés des enseignants recrutés	26	26	A
	314-1-2-1-R1 nombre d'ENF subventionnés formés	4 481	43 803	A
	314-1-2-1-R2 Nombre d'enseignants non fonctionnaires subventionnés formés	4 481	43 803	A
	314-1-2-1-R3 Pourcentage des enseignants formés	4 481	43 803	A
	314-1-2-2-R1 Pourcentage des admis au BEPC (admis/3 ^{ème})	45	46,50	A

Source : RAP 2018



Nonobstant de cette performance satisfaisante, la Cour tient à signaler que deux indicateurs se répètent à savoir :

- Nombre de salles de classe nouvellement construites et réhabilitées au niveau du fondamental fonctionnelles (Etat et communautés)
- Nombre d'enseignants non fonctionnaires (ENF) subventionnés formés.

Ceci peut avoir une incidence sur le calcul du taux de performance

4.4.7. Programme 316 : « Enseignement secondaire générale » du men: performance très insuffisante

Le programme 316 : « enseignement secondaire générale » affiche une performance très insuffisante. En effet, un seul objectif est assigné au programme mais les indicateurs y reliés sont tous non atteints.

TABLEAU N° 23-PERFORMANCE DU PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERALE »

PROGRAMME 316 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERALE				
OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR CIBLE (%)	VALEUR REALISEE	Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)
316-1 Développer l'enseignement secondaire général	316-1-1-1-R1 Taux de transition effective dans l'ESG	60,67	30	NA
	316-1-1-2-R1 Nombre moyen d'élèves par enseignant	27	42	NA
	316-1-2-1-R1 Pourcentage des enseignants et encadreurs de l'ES certifiés et diplômés	31,14	26	NA
	316-1-2-2-R1 Pourcentage des admis au BACC (admis/Terninale)	42	50,53	NA

Source : RAP 2018

Ce tableau, extrait du Rapport Annuel de Performance (RAP) nous révèle qu'aucun indicateur n'est atteint. Or après vérification, un indicateur a dépassé sa valeur cible. En effet, si le pourcentage des admis au BACC (admis/Terninale) est prévu à 42%, la réalisation est de 50,53%, ce qui signifie que cet indicateur est atteint.

De tout ce qui, la Cour recommande de porter une attention particulière aux informations inscrites dans le RAP.

4.4.8. Programme 310 : « Enseignement supérieur » du MESUPRES: performance très insuffisante

Avec un taux de réalisation de 0%, le programme « enseignement supérieur » affiche une performance très insuffisante

TABLEAU N° 24- PERFORMANCE DU PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

PROGRAMME 310 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR CIBLE (%)	VALEUR REALISEE	Evaluation (A : Atteint – NA : Non atteint)
310-1 Contribuer à la remise aux normes du système d'enseignement supérieur	310-1-1-1-R1 Délai entre obtention du pourcentage diplôme et embauche/nombre de pôle stage and job organisé chaque année/nombre d'ateliers sur l'entreprenariat organisé chaque année	8	4	NA
	310-1-2-1-R1 Taux d'exécution budgétaire	95	94,28	NA
	310-1-2-2-R1 Nombre de relève enseignant recruté et opérationnel	120	30	NA
	310-1-2-3-R1 conditions d'accueil améliorées	12	7	NA

Source : RAP 2018

Aucune explication n'est fournie ni par le RAP, ni par le PLR pour cette contre-performance du programme « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ».

Ainsi, la Cour recommande de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la performance du programme « Enseignement Supérieur ».

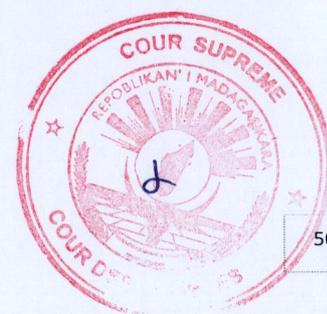
4.5. Des programmes du secteur productif

Le secteur productif est composé de 6 Ministères :

- Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé ;
- Ministère du Tourisme ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts ;
- Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques.

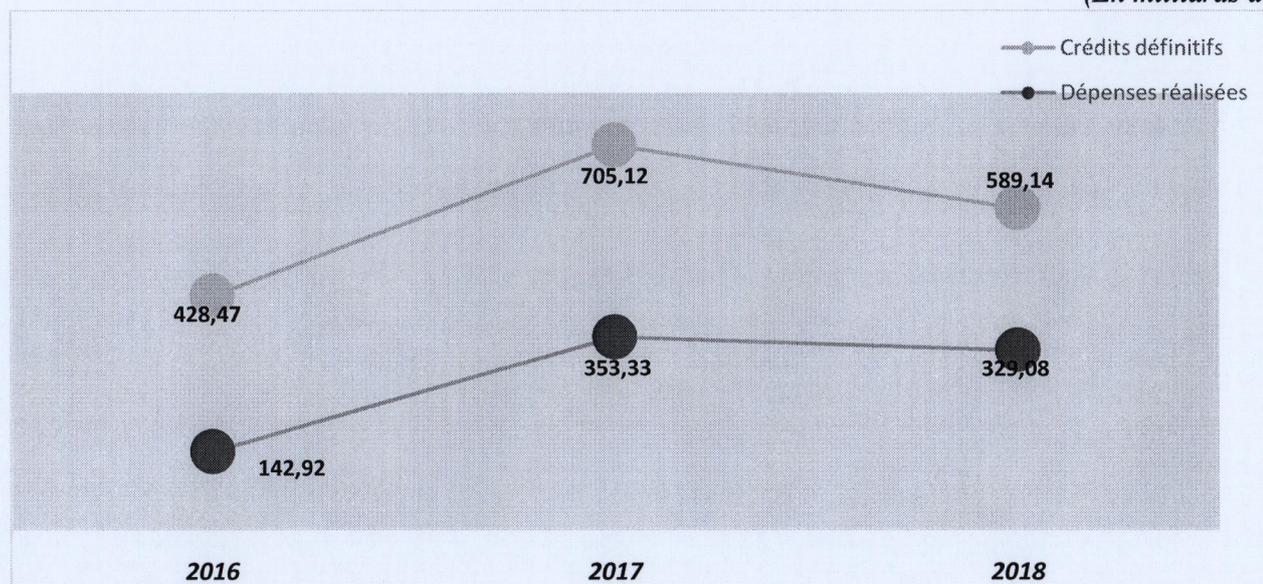
Les politiques publiques prioritaires de ces 06 départements sont orientées selon 7 missions déclinées en 20 programmes et 51 objectifs spécifiques. A l'instar de l'année précédente, pour l'exercice 2018, le secteur productif se retrouve toujours en dernière position en matière de dotation et de consommation de crédits. En effet, ledit secteur n'a obtenu que 8,08% des crédits définitifs du BGE, soit la somme de 589,14 milliards d'Ariary. En fin d'exercice, les dépenses se sont élevées à 329,08 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de crédits de 55,86%. Néanmoins ces dépenses ne représentent que 5,60% des dépenses totales du BGE.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des crédits définitifs et des dépenses effectives du secteur productif du 2016 à 2018 :



GRAPHIQUE N° 11-EVOLUTION DES CREDITS DEFINITIFS ET DEPENSES REALISEES PAR LE SECTEUR PRODUCTIF DE 2016 à 2018

(En milliards d'Ariary)



Sources : PLR 2016 à 2018

Les dotations budgétaires et réalisations de dépenses du secteur productif ont légèrement chuté de 2017 à 2018 malgré une notable augmentation sur la période 2016-2017.

En matière de performance, sur les 85 indicateurs prédéfinis de ce secteur, 34 valeurs cibles ont été réalisées soit un taux de performance global de 40 %, en baisse par rapport à 2017 où il était de 59,26%.

Certains objectifs prévus, liés à 51 indicateurs, n'ont pas été atteints ou ont affiché des valeurs réalisées non disponibles.

Cette partie consacrée au secteur productif, traite de la performance des programmes porteurs de croissance dont :

- le Programme « 619–Aménagement et développement du secteur tourisme » ;
- le Programme « 411 – Agriculture » ;
- le Programme « 412 – Elevage » ;
- le Programme « 408 - Développement de la pêche et des ressources halieutiques » ;
- le Programme « 609 - Développement du secteur minier ».

4.5.1. Programme «Aménagement et développement du secteur tourisme » du Ministère du Tourisme - Performance insuffisante et indisponibilité des données

Le programme « 619–Aménagement et développement du secteur tourisme » a été doté de 3 960 055 000,00 Ariary de crédits finaux avec un taux de consommation de 96,23%, soit des dépenses effectives de 3 810 957 611,72 Ariary. Ce programme s'est fixé 01 objectif global et 02 objectifs spécifiques dont les réalisations n'ont pu être appréciées à travers les 02 indicateurs décrits dans le tableau ci-dessous, faute de disponibilité de données :

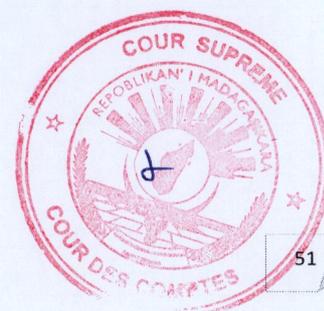


TABLEAU N° 25-PERFORMANCE DU PROGRAMME « AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISME »

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION: ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
619-1 Faire du tourisme un levier efficace de développement économique, social et environnemental pour Madagascar	619-1-1 Augmenter les recettes touristiques	619-1-1-1-R1 Montant de vignettes (Nb)	1 725	-	ND
	619-1-2 Développer le tourisme national et renforcer la visibilité de la destination sur les marchés internationaux	619-1-2-1- R1 Nombre de visiteurs étrangers dans les parcs et aires protégées	165 000	-	ND

Source : RAP 2018

Aucune réalisation pour les 02 indicateurs prédéfinis du programme « 619–Aménagement et développement du secteur tourisme» n’a été disponible à la fin de l’année 2018. Ainsi, le montant des vignettes touristiques perçues ainsi que le nombre de visiteurs étrangers dans les parcs et aires protégées n’ont pas pu être évalués.

Les indicateurs fixés n’ont pas pu permettre de mesurer la valorisation du potentiel touristique de Madagascar.

Néanmoins, selon le rapport d’activités 2018 de l’Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM), 124 398 touristes sont arrivés à Madagascar en 2018 via les agences de voyage. Ce chiffre connaît une hausse de 8,6% par rapport à 2017.

De ce fait, au vu du tableau et de la grille d’évaluation présentés supra et des informations de l’ONTM, la performance y afférente est très insuffisante

Par ailleurs, les acteurs du secteur tourisme ont organisé et participé à 06 évènements et salons internationaux¹⁵ du tourisme en 2018 dont :

- ITB (Berlin) du 7 au 11 mars 2018 ;
- Experience Africa (Londres) du 25 au 27 juin 2018 ;
- TOP RESA (Paris) du 25 au 28 septembre 2018 ;
- WTM (Londres) – 5 au 7 novembre 2018¹⁶.

La Cour recommande à l’exécutif :

- *de mettre en œuvre tous les moyens et diligences nécessaires pour la disponibilité des données relatives aux indicateurs fixés ;*
- *d’intensifier les efforts visant à promouvoir le secteur tourisme tant sur le plan national qu’international.*

¹⁵ Compte-rendu de la revue de l’exécution budgétaire du 4^{ème} trimestre 2018

¹⁶ Rapport d’activités 2018 – Office National du Tourisme de Madagascar

4.5.2. Programme «Agriculture» du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Performance modérée

Le programme « 411 – Agriculture» a été doté de 365,52 milliards d'Ariary de crédits finaux et a consommé 57,79% desdites dotations, soit des dépenses effectives de 211,25 milliards d'Ariary.

Ce programme s'est fixé 02 objectifs spécifiques, lesquels ont été matérialisés à travers les 03 indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 26-PERFORMANCE DU PROGRAMME « AGRICULTURE »

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION: ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
411-1 Développer l'agriculture tournée vers le marché national et international	411-1-1 Promouvoir des systèmes de production agricoles améliorés et compétitifs	411-1-1-1-R1 Nombre d'OP et ménages bénéficiaires	55 000	96 784	A
	411-1-2 Structurer le monde rural et faire des aménagements intégrés	411-1-2-1-R1 Superficies hydro-agricoles irriguées (Ha)	37 000	46 616	A
		411-1-2-2-R1 Montant de subvention allouée aux producteurs (Millions Ariary)	17 635	5 380	NA

Source : RAP 2018

D'une manière générale, la performance du programme « Agriculture » s'avère modérée. En effet, sur les 03 indicateurs d'objectifs établis, 02 ont atteint leurs valeurs cibles, donc un niveau de performance de 66,67%.

Dans le cadre de l'objectif « 411-1-1 Promouvoir des systèmes de production agricoles améliorés et compétitifs », 96 784 ménages et organisations paysannes ont vu leurs conditions de vie améliorées. En effet, ils ont pu bénéficier d'intrants grâce à la collaboration du Ministère en charge de l'Agriculture avec ses partenaires. C'est ainsi que 2 891 tonnes de semences et engrais dans les 22 régions pour un total de 132 766 bénéficiaires. De même, 20 151 petits matériels agricoles ont été remis à 19 262 bénéficiaires dans 20 régions¹⁷.

Concernant l'objectif « 411-1-2 Structurer le monde rural et faire des aménagements intégrés », l'irrigation de 46 616 Ha de superficie hydroagricole a été possible grâce aux travaux de réhabilitation de 239 périmètres irrigués et à la construction de 1 915 km de canaux par des financements intérieurs et extérieurs dans les 22 régions. Cependant, le montant des subventions prévues initialement être allouées aux producteurs n'a pas été atteint étant donné que les fonds de services prévus n'ont pas été mobilisés. En effet, sur les 17 635 millions d'Ariary escomptés, seuls 5 380 millions d'Ariary ont été alloués aux producteurs.

Eu égard à ce qui précède, la Cour recommande aux responsables de poursuivre les efforts déjà entrepris, notamment pour la modernisation l'amélioration des systèmes de production agricole et l'appui financier des producteurs locaux.

¹⁷Compte-rendu de la revue de l'exécution budgétaire du 4^{ème} trimestre 2018

4.5.3. Programme « Elevage » du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Performance très satisfaisante

Pour l'année 2018, le programme « 412 – Elevage » du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a bénéficié de 3,46 milliards d'Ariary de crédits finaux et en a dépensé 3,38 milliards d'Ariary soit un taux de réalisation très élevé de 97,50%. De plus, ce programme affiche une performance très satisfaisante de 100% étant donné que les résultats escomptés par les 02 indicateurs d'objectif ont été largement dépassés.

TABLEAU N° 27-PERFORMANCE DU PROGRAMME « ELEVAGE »

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION: ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
412-1 Développer l'élevage orienté vers le marché	412-1-1 Accroître la productivité et la production animale	412-1-1-1-R1 Nombre d'éleveurs appuyés et encadrés	90	15976	A
	412-1-2 Améliorer l'accès aux marchés nationaux et relancer l'exportation	412-1-2-1-R1 Nombre d'infrastructures normalisées mises en place	4	67	A

Source : RAP 2018

Sur les 90 éleveurs prévus être appuyés et encadrés pour accroître la productivité et la production animale, 15 976 l'ont été effectivement. En effet, la formation des éleveurs a figuré parmi les interventions prioritaires du Ministère. En outre, 67 infrastructures ont été normalisées sur les 04 prévues au départ. Ces résultats concluants ont été obtenus suite aux efforts déployés pour développer et dynamiser le secteur élevage.

La Cour recommande aux responsables de poursuivre les efforts pour accroître la productivité et la production animale et améliorer l'accès aux marchés nationaux et relancer l'exportation.

4.5.4. Programme « Développement de la pêche et des ressources halieutiques » du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche - Performance très insuffisante

Ce programme comporte 04 objectifs spécifiques, à savoir :

- « 408-1-1 Accroître la productivité et améliorer la contribution économique du secteur » ;
- « 408-1-2 Satisfaction des besoins du marché national en produits halieutiques et accroissement significatif » ;
- « 408-1-3 Améliorer la sécurité sociale, alimentaire et nutritionnelle de la population et soutien de leur résilience aux aléas et catastrophes » ;
- « 408-1-4 Gérer rationnellement et durablement et préserver les ressources halieutiques » ;

Ces objectifs sont déclinés en 05 indicateurs. Le budget final alloué à ce programme se chiffre à 49,06 milliards d'Ariary, lequel n'a été consommé qu'à hauteur de 8,09 milliards d'Ariary, soit un taux assez faible de 16,49%. Le tableau ci-dessous montre la performance du programme « Développement de la pêche et des ressources halieutiques » à travers les 05 indicateurs de performance :

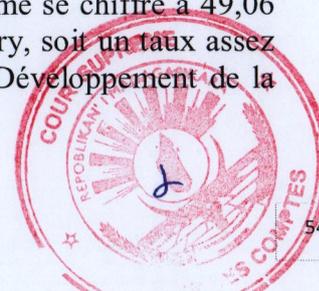


TABLEAU N° 28-PERFORMANCE DU PROGRAMME « DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES »

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION: ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
408-1 Développement de la pêche et de l'aquaculture	408-1-1 Accroître la productivité et améliorer la contribution économique du secteur	408-1-1-2-R1 DRRHP consolidés	22	22	A
		408-1-1-3-R1 Taux de production augmenté (%)	0,04	-0,07	NA
	408-1-2 Satisfaction des besoins du marché national en produits halieutiques et accroissement significatif	408-1-2-1-R1 Document de stratégie de marketing et de commercialisation élaboré	0	0	NA
	408-1-3 Améliorer la sécurité sociale, alimentaire et nutritionnelle de la population et soutien de leur résilience aux aléas et catastrophes	408-1-3-1-R1 Manuel sur l'adaptation, la résilience et l'atténuation face au changement climatique élaboré	2	1	NA
	408-1-4 Gérer rationnellement et durablement et préserver les ressources halieutiques	408-1-4-1-R1 Plan d'aménagement et de gestion élaboré	2	1	NA

Source : RAP 2018

Sur les 05 indicateurs, seul un indicateur d'objectifs a atteint sa valeur cible, soit un taux de performance de 20%. La performance du programme y relatif est donc insuffisante. En effet, seule la consolidation des Directions Régionales des Ressources Halieutiques et de la Pêche a été effective au niveau des 22 régions.

Le taux de production du secteur pêche a connu une baisse suite à la fermeture de la pêche crevettière, de la pêche de crabe et de la pêche continentale. Par ailleurs, les manuels relatifs aux thèmes de l'adaptation, la résilience et l'atténuation face aux changements climatiques n'ont pas tous été élaborés ; certains sont restés au stade de la validation.

Cependant, la Cour constate à la lecture du document de compte-rendu de la revue d'exécution budgétaire du 4^{ème} trimestre 2018, que le Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche a enregistré les réalisations suivantes :

- Délivrance de 1193 permis de collecte de produits d'origine marine ;
- Délivrance de 706 permis de collecte en eau douce ;
- Délivrance de 304 licences de pêche ;
- Délivrance de 14345 cartes de pêcheurs ;
- Délivrance de 1062 cartes mareyeurs ;
- Immatriculation de 10344 pirogues ;
- Reboisement de 393,36 ha de mangroves ;
- 25 Evaluation EIE/PREE ;
- Contrôle et Surveillance des pêches : 440 jours de missions de contrôle terrestre et 3672 nombre de jours d'embarquement ;
- Formation de 260 agents du MRHP à l'intérieur et à l'extérieur ;
- Elaboration d'un plan d'aménagement de pêcheries ;



- Construction de 04 marchés de poisson ;
- Mise en place de 02 nouvelles Circonscriptions des Ressources Halieutiques et de la Pêche ;
- Formation de 6364 pêcheurs ;

La Cour réitère que les indicateurs établis ne permettent pas de juger de la réelle performance du programme « Développement de la pêche et des ressources halieutiques » et recommande aux responsables de définir en tant qu'indicateur les recettes issues du secteur « Pêche ».

4.5.5. Programme «609 - Développement du secteur minier » du Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques - Programmation incohérente avec les objectifs fixés

Le programme «609 - Développement du secteur minier» a consommé 1 240,39 millions d'Ariary sur les crédits définitifs lui accordés d'un montant de 3 981,45 millions d'Ariary. Le taux de consommation budgétaire se situe ainsi autour de 31,15%. Pour la réalisation de ce programme, aucune des 04 valeurs cibles n'a été atteinte. Ainsi, sa performance s'avère très insuffisante.

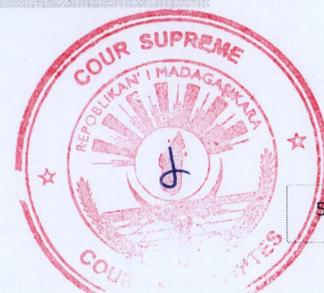
TABLEAU N° 29-PERFORMANCE DU PROGRAMME « DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER »

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION: ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
609-1 Développement du secteur minier	609-1-1 Promouvoir les activités du secteur minier	609-1-1-1-R1 Nombre de petites entreprises minières en règle vis-à-vis de l'administration	1 200	100	NA
		609-1-1-2-R1 Taux de croissance des investisseurs (%)	8	2	NA
	609-1-2 Augmenter les recettes minières	609-1-2-1-R1 Taux de croissance des demandes de permis miniers	15	0	NA
		609-1-2-2-R1 Taux de reversement et répartition des recettes fiscales au niveau du Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole	85	35	NA

Source : RAP 2018

Au vu de ce tableau, un des objectifs du programme est de promouvoir les activités du secteur minier alors que la promotion des activités minières nécessite entre autres la levée de la Note du Conseil N°31-2010-PM/SGG/CG du 10 juin 2010 qui a interdit tout octroi de permis.

La Cour préconise à l'Exécutif de redoubler d'efforts pour veiller à la cohérence entre les objectifs fixés et la politique de l'Etat dans le secteur minier.



4. 6. Des programmes du secteur infrastructure

Le secteur infrastructure est assuré par 06 ministères à savoir le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, le Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de Service Foncier, le Ministère du Transport et de la Météorologie et le Ministère des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique.

Ces ministères ont poursuivi 11 missions, réparties en 22 programmes et ont été évalués au moyen de 98 indicateurs. Pour la mise en œuvre de ces différents programmes, le secteur a bénéficié une enveloppe budgétaire d'un montant global de 1 285,31 milliards d'Ariary, représentant 11% de la totalité des crédits ouverts au Budget de l'Etat. Les dépenses effectives en fin d'année s'élèvent à 568,61 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de crédit à concurrence de 44,24%.

Concernant les réalisations physiques, le secteur infrastructure a été placé en deuxième position en matière de performance avec un taux d'achèvement d'objectif de 57,14% malgré qu'il soit classé en dernier position en taux de consommation de crédit. Ce secteur a amélioré un peu sa performance par rapport à l'année précédente qui est de 53,25%.

Pour l'analyse de performance du secteur infrastructure, les programmes suivant sont retenus du fait de leur impact direct sur le bien être de la population :

- 203 - Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergies locales
- 205 - Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement et à la promotion de l'hygiène
- 206 - Développement des infrastructures routières
- 209 - Transport maritime, fluvial et aérien

4.6.1. Programme 203 « Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergies locales » - Performance très insuffisante

Le Programme 203 « Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergies locales » fait partie des trois programmes du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures.

Avec des crédits définitifs de 134, 93 milliards d'Ariary, ce programme n'a consommé que de 13,80 milliards d'Ariary, soit un taux de 10,23%. Ce taux est le plus faible au niveau du secteur infrastructure. Comme objectifs, ce programme en a un (1) comme objectif global et deux(2) objectifs spécifiques à atteindre à travers la réalisation de quatre activités et évaluer selon huit indicateurs d'objectif.

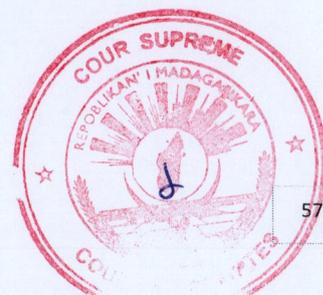


TABLEAU N° 30-PERFORMANCE DU PROGRAMME « 203 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET DES RESSOURCES D'ENERGIES LOCALES »

OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS ATTEINT (A) ou NON ATTEINT(NA)
203 – 1 Développer les infrastructures électriques et des ressources d'énergies locales	203-1-1-1-R1 Economie de bois	1 500 m ³	950 m ³	NA
	203-1-1-1-R2 Taux d'accès en électricité	17%	16%	NA
	203-1-1-2-R1 Taux d'accès en électricité	17%	16%	NA
	203-1-2-1-R1 Biogaz	1%	0,5%	NA
	203-1-2-1-R2 Déchets agricoles non transformés	1%	0,6%	A
	203-1-2-1-R3 Déchets agricoles transformés	1,5%	1%	NA
	203-1-2-1-R4 Ethanol	2%	1,5%	NA
	203-1-2-2-R1 Les objectifs atteints	06 nombres	05 nombres	NA

Source : Rapport Annuel de Performance 2018

Au vu du tableau ci-dessus, un seul indicateur est atteint.

Ainsi la Cour recommande de veiller à la qualité des informations relatives à la performance.

4.6.2. Programme « 205 - développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement et à la promotion de l'hygiène »- Performance modérée

Le programme « 205 - Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement et à la promotion de l'hygiène » qui a pour objectif global « 205 – 1 Assurer l'accès universel en matière d'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et à la promotion de l'hygiène », est assorti de trois objectifs spécifiques et trois activités avec quatre indicateurs d'objectif.

TABLEAU N° 31-PERFORMANCE DU PROGRAMME « DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU ET AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ET A LA PROMOTION DE L'HYGIENE »

OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS ATTEINT (A) ou NON ATTEINT(NA)
205-1 Assurer l'accès universel en matière d'eau potable, aux infrastructures d'assainissement	205-1-1-1-R1 Forage effectués	40 nombres	70 nombres	A
	205-1-1-1-R2 Pipeline	1 Unité	1 Unité	A
	205-1-2-1-R1 Nouveau point d'eaux additionnelles	444 nombres	9520 nombres	A
	205-1-3-1-R1 Village SDAL	1 113 nombres	775 nombres	NA

Source : Rapport Annuel de Performance 2018

Trois sur les quatre indicateurs sont atteints pour ce programme ; d'où une performance modérée du programme.

Suivant la revue d'exécution Budgétaire 4^{ème} Trimestre 2018, les réalisations suivantes sont au crédit de ce programme :



- Achat de cinq véhicules automobiles 4*4 dont trois doubles cabines, marque TOYOYA HYLUX et deux stations wagon NISSAN PATROL ;
- Achat de seize camions dont onze 6*4 25t marque SCHACMAN et cinq 8*4 25t marque SINOTRUK HOWO ;
- Adduction d'eau potable D'AMBOASARY ATSIMO : mis à niveau des ouvrages de génie civil, installations électromécaniques et hydromécaniques des sept stations relais Mandrare Sampona, réhabilitation et mis à niveau de l'AEP Amboasary Atsimo ;
- AES :
 - Connexion de 8 nouveaux branchements particuliers (dont 2 à Ambovombe, 5 à Tsivory et 1 à Isoanala) ;
 - Acquisition des panneaux photovoltaïques et des équipements hydroélectriques pour Antanimora et Andatanosy ;
 - Acquisition d'un groupe électrogène neuf pour la station d'Ambalanosy ;
 - Acquisition de 6 plaques solaires pour les centres AEP ;
 - Acquisition des 10 ordinateurs ;
 - Acquisition des nouveaux compteurs et matériaux nécessaires pour les travaux d'extension et de réalisation des branchements particuliers ;
 - Utilisation d'un nouveau logiciel de suivi et de contrôle ;
- SAMVA :

Débouchage, curage et nettoyage réseaux d'assainissement de toutes dimensions et refoulement station de pompage;

Collecte et mis en dépôt des ordures ménagères de la ville d'Antananarivo 1 138 074 m³ ;
- APIPA :

Entretien de 8 stations hydrométriques et un poste central pour la prévision des crues et la gestion des alertes inondations ;

 - 50km de canaux, 100 ha de bassins et une station de pompage en cours d'entretien permanent ;
 - Une (1) station de pompage avec 3 pompes de 3m³/s en état de marche.

Au regard de ces réalisations la Cour encourage le Ministère de poursuivre les efforts déjà déployés pour l'accès à l'eau potable. Néanmoins, la Cour recommande de considérer comme indicateur de performance le taux d'accès à l'eau potable à l'instar du taux d'accès à l'électricité.

4.6.3. Programme « 206 - Développement des infrastructures routières » performance insuffisante

Ce programme « Développement des infrastructures routières » de la mission « 610 TRAVAUX PUBLICS » vise comme objectif global de « Contribuer au développement socio-économique en desservant les pôles économiques et les zones de production déclinés en deux objectifs spécifiques et trois activités assortis de cinq indicateurs d'objectif dont deux seulement sont atteint, et pourtant ce programme est un des piliers pour le développement du pays.

TABLEAU N° 32-PERFORMANCE DU PROGRAMME « 206 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES »

OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS ATTEINT (A) ou NON ATTEINT(NA)
206-1 Contribuer au développement socio-économique en desservant les pôles économiques et les zones de production	206-1-1-1-R1 Routes réhabilitées et/ou reconstruites	4 500km	17 km	NA
	206-1-1-1-R2 Ouvrages d'art entretenus	20 unités	18 unités	NA
	206-1-1-2-R1 Routes rétablies après passage de catastrophes naturelles	95%	95%	A
	205-1-1-2-R2 Zones désenclavées	45%	45%	A
	205-1-2-1-R1 Projet avec étude d'impact environnemental réalisé	15 nombres	10 nombres	NA

Source : Rapport Annuel de Performance 2018

La performance du programme « 206 - Développement des infrastructures routières » est de 40%, donc insuffisante au vu de la grille d'évaluation supra.

Les résultats concernant les routes réhabilitées ou reconstruites sont très loin des objectifs. En effet, si 4 500 km de routes sont prévues pour être réhabilitées, seulement 17 km l'ont été.

De tout ce qui précède, la Cour recommande d'intensifier des efforts pour le développement des infrastructures routières afin que le MTP puisse accomplir sa mission principale consistant à , « doter le pays d'infrastructures routières nécessaires à son développement économique » , ceci en tant que maître d'ouvrage du réseau des routes nationales.

4.6.4. Programme « 209-1 Transport Maritime, Fluvial et Aérien » - Performance insuffisante.

L'objectif global de ce programme du Ministère des Transports vise à « assurer un système des transports maritime, fluvial et aérien efficace contribuant au développement économique ».

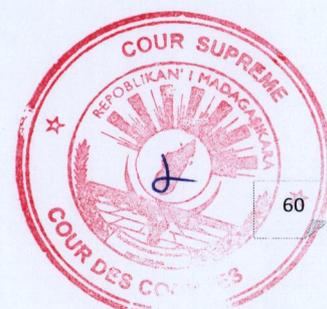


TABLEAU N° 33-PERFORMANCE DU PROGRAMME « 209-1 TRANSPORT MARITIME, FLUVIAL ET AERIEN »

OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION ATTEINT (A) ou NON ATTEINT(NA)
209-1 Assurer un système des transports maritime, fluvial et aérien efficace contribuant au développement économique	209-1-1-1-R1 Nombre d'accident et/ou incidents de l'aviation civile	08	02	A
	209-1-1-1-R2 Nombre d'aérodromes certifiés et/ou Homologués	03	00	NA
	209-1-1-2-R1 Nombre de cargo desservant Madagascar	15	01	NA
	209-1-1-2-R2 Nombre de lignes aériennes	17	17	A
	209-1-2-1-R1 Nombre d'embarcations exploitant les voies navigables intérieures			ND
	209-1-2-1-R2 Nombre de port fluvial réhabilité et/ou aménagés	01	03	A
	209-1-2-1-R3 Nombre de texte réglementaires régissant le transport fluvial adopté			ND
	209-1-2-1-R4 Nombre d'accidents et d'incidents			ND
	209-1-2-2-R1 Nombre d'établissements de signalisation maritime réhabilité et/ou aménagé			ND
	209-1-2-2-R2 Nombre de port réhabilité et/ou aménagé	02	02	A
	209-1-2-2-R3 Nombre de touchées de navire long-courriers			ND
	209-1-2-3-R1 Nombre de texte réglementaires régissant le transport maritime adopté	20	22	A

Source : Rapport Annuel de Performance 2018

Sur les 12 indicateurs, d'une part 5 sont atteints ; soit un taux d'achèvement de 41,66% et d'autre part 5 ne sont ni assortis de valeur cible ni de valeur réalisée. Ce qui rend difficile d'apprécier la performance réelle du programme « 209-1 Transport Maritime, Fluvial Et Aérien ».

Ainsi, la Cour réitère ses recommandations consistant à rendre disponibles les informations relatives à l'appréciation de performance.

TITRE II- EXAMEN DE L'EXECUTION DES AUTRES CADRES BUDGETAIRES ET DES RESULTATS GENERAUX

I. LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II

L'examen des opérations des Budgets Annexes au titre de l'année 2018 constitue l'objet de la présente partie. Les opérations effectuées par l'Imprimerie Nationale et la Poste et Télécommunications sont retracées dans le Cadre II de la Loi de Finances de l'année.

Et ce conformément à la LOLF qui en son article 28 précise que: « Les Budgets Annexes peuvent retracer, (...), les activités des services de l'Etat non dotés de la personnalité morale résultant de leur activité de production de biens ou de prestation de service donnant lieu au paiement de prix ou de redevances, lorsqu'elles sont effectuées à titre principal par lesdits services».

1. 1. Résultat général excédentaire

Les Budgets Annexes 2018 présentent un résultat général excédentaire de 4 921 007 013,10 Ariary. Les recettes de l'année se chiffrent à 22 253 834 280,39 Ariary tandis que les dépenses totalisent 17 332 827 267,29 Ariary. Par rapport à l'année précédente, une baisse de 28,66% du résultat général est observée.

TABLEAU N° 34-RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2018

En Ariary

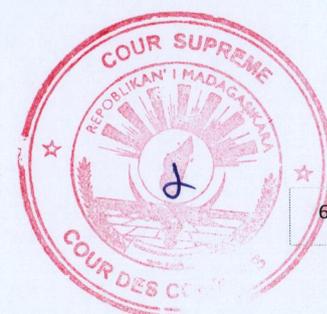
BUDGETS ANNEXES	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Imprimerie Nationale	29 048 750 000,00	16 334 551 226,87	29 048 750 000,00	10 209 199 191,00	6 125 352 035,87
Postes et Télécommunications	7 905 429 000,00	5 919 283 053,52	7 905 429 000,00	7 123 628 076,29	-1 204 345 022,77
TOTAL	36 954 179 000,00	22 253 834 280,39	36 954 179 000,00	17 332 827 267,29	4 921 007 013,10

Sources : PLR, CGAF et comptes administratifs 2018

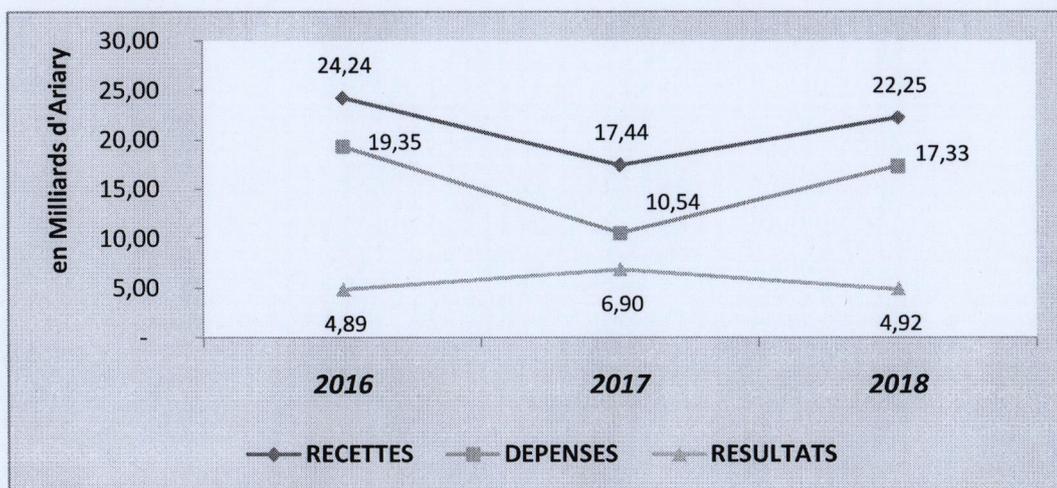
La lecture du tableau montre que si le BA de l'Imprimerie Nationale présente un résultat excédentaire de 6,13 milliards d'Ariary celui des Postes et Télécommunications enregistre un résultat déficitaire de 1,2 milliard d'Ariary.

Par ailleurs, le taux de recouvrement des recettes est de 60,22% tandis que le taux de réalisation des dépenses est de 46,90%.

Au cours des 3 dernières années, le résultat annuel est de 4,89 milliards puis passe à 6,9 milliards pour redescendre à 4,92 milliards d'Ariary. Le graphique infra décrit cette évolution de la période sous revue.



GRAPHIQUE N° 12-EVOLUTION DU RESULTAT GLOBAL DES BUDGETS ANNEXES 2016 A 2018



Sources : PLR 2016, 2017 et 2018

Le graphique dénote également que la courbe des recettes et celle des dépenses évoluent de la même manière de 2016 à 2018. Dans un premier temps, la courbe des recettes baisse de 24,24 à 17,44 milliards d'Ariary tandis que celle des dépenses décroît de 19,35 à 10,54 milliards d'Ariary en 2016. A partir de ce point, le volume des recettes s'accroît pour atteindre 22,25 milliards d'Ariary et celui des dépenses atteint 17,33 milliards d'Ariary en 2018.

1. 2. Budget annexe -Imprimerie Nationale : Excédentaire

Les opérations du Budget Annexe (BA) de l'Imprimerie Nationale (IN) affichent un excédent de 6,13 milliards d'Ariary. Les recettes s'élèvent à 16 334 551 226,87 Ariary et les dépenses à 10 209 199 191 Ariary.

1.2. 1. Situation des recettes

a) *Prédominance des recettes sur produits finis*

Les prévisions définitives de recettes s'élèvent à 29,05 milliards d'Ariary et aucune modification n'a été effectuée. Les droits constatés et le recouvrement effectué sont respectivement arrêtés à 24,33 et 15,98 milliards d'Ariary.

Par rapport aux prévisions, le taux de réalisation au titre de l'année sous revue est de 56,23%.

Le tableau suivant récapitule les opérations de recettes:

TABLEAU N° 35-RECETTES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE 2018

(en Ariary)

COMPTES	NOMENCLATURE	PREVISIONS DEFINITIVES	DROIT CONSTATES	RECOUVREMENT	RAR
1061	Réserve des BA	0,00	0,00	800 000 000,00	0,00
10612	Fonds de renouvellement des Budgets Annexes	0,00	0,00	361 006 000,00	0,00
7721	Prestation de service	250 000 000,00			
7722	Produits finis	9 009 737 000,00	21 317 668 365,47	14 453 254 427,11	6 864 413 938,36
7725	Travaux	11 026 250 000,00	3 008 428 779,22	720 290 799,76	2 288 137 979,46
7726	Marchandises	262 500 000,00			
7728	Autres	250 000 000,00			
7781	Annulation des mandats	75 000,00			
7783	Excédents BA	7 562 500 000,00			
7788	Autres produits occasionnels	188 000,00			
1426	Matériels et outillages	250 000 000,00			
1427	Matériels de transport	437 500 000,00			
TOTAL		29 048 750 000,00	24 326 097 144,69	16 334 551 226,87	9 152 551 917,82

Source : Compte administratif de l'Imprimerie Nationale 2018

Pour 2018, les recettes recouvrées sur les activités propres à l'IN sont constituées à 90,48% par les « produits finis » et à 4,51% par les recettes sur les « travaux ».

b) Absence de sincérité des prévisions de recettes

A l'instar des années précédentes, l'absence de sincérité au niveau des prévisions subsiste. Malgré les maintes recommandations de la Cour sur le respect de l'article 42 de la LOLF, les recettes demeurent surévaluées. Le tableau ci-dessus fait apparaître plusieurs rubriques avec des prévisions initiales élevées, de surcroît non rectifiées par la LFR alors que les réalisations sont nulles.

Il convient de rappeler que contrairement aux prévisions de dépenses, qui constituent à la fois une autorisation et un plafond à ne pas dépasser, les prévisions de recettes autorisent le recouvrement mais le montant y est à titre indicatif et ne constitue pas une limite aux recettes qu'une entité peut percevoir.

Ainsi, la Cour réitère ses précédentes recommandations sur le respect de l'article 42 de la LOLF qui « les Lois de Finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler ».

c) Insuffisance des recouvrements

Pour 2018, les droits constatés sont arrêtés à 24 326 097 144,69 Ariary tandis que le montant des recouvrements est de 15 973 545 226,87 Ariary. Ainsi, seulement 65,64% des droits sont recouverts. En 2017, ce taux était de 51,71% (rapport sur le PLR 2017), et malgré cette hausse, le recouvrement des recettes reste insuffisant.

La Cour recommande aux responsables du Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale d'effectuer toutes les diligences nécessaires pour le recouvrement des restes à recouvrer.



1.2.2. Situation des dépenses

Les dépenses de l'Imprimerie Nationale sont arrêtées à 10,21 milliards d'Ariary pour l'exercice 2018. Avec des crédits se chiffrant définitivement à 29,05 milliards d'Ariary, le taux de réalisation est de 35,15%. Lesdites dépenses sont résumées dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 36-DEPENSES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE 2018

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	CREDIT INITIAL	CREDIT MODIFIE	DEPENSES EFFECTUEES
I - DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
23	Immobilisations incorporelles	162 500 000,00	162 500 000,00	-
24	Immobilisations corporelles	7 400 000 000,00	7 400 000 000,00	361 006 000,00
II - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
60	Charges de personnels	8 749 999 000,00	8 749 999 000,00	4 986 073 805,40
61	Achat de biens	8 314 377 000,00	8 314 377 000,00	4 289 932 329,20
62	Achat de service et de charges permanents	4 253 124 000,00	4 253 124 000,00	509 047 121,40
64	Impôts et taxes			-
65	Transfert et subventions	168 750 000,00	168 750 000,00	63 139 935,00
TOTAL		29 048 750 000,00	29 048 750 000,00	10 209 199 191,00

Source : Compte administratif de l'Imprimerie Nationale 2018

a) Des dépenses d'investissement minoritaires

Représentant 3,54% du total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,36 milliards d'Ariary. Le taux de réalisation correspondant est de 4,77%. Ces opérations sont décrites dans le tableau infra :

TABLEAU N° 37-DEPENSES D'INVESTISSEMENT -IMPRIMERIE NATIONALE

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	CREDIT INITIAL	CREDIT DEFINITIF	DEPENSES EFFECTUEES
23	Immobilisations incorporelles	162 500 000,00	162 500 000,00	-
241	Terrain	312 500 000,00	312 500 000,00	
242	Aménagement	700 000 000,00	700 000 000,00	83 108 000,00
243	Bâtiments	1 875 000 000,00	1 875 000 000,00	
245	Réseaux	325 000 000,00	325 000 000,00	
246	Outillages	3 500 000 000,00	3 500 000 000,00	277 898 000,00
247	Matériel de transport	662 500 000,00	662 500 000,00	
248	Autres immobilisations	25 000 000,00	25 000 000,00	
24	Immobilisations corporelles	7 400 000 000,00	7 400 000 000,00	361 006 000,00
28	Amortissement	-	-	-
TOTAL		7 562 500 000,00	7 562 500 000,00	361 006 000,00

Source : Compte administratif de l'Imprimerie Nationale 2018.

Les dépenses dans la rubrique « Outillages » représentent 76,98 % des investissements effectués et le reste est constitué par la rubrique « Aménagement ».

Vu leur montant total, les dépenses d'investissement sont supportées en totalité sur les fonds de renouvellement se chiffrant à 361 millions d'Ariary. En effet, selon le décret n° 60-106 du 20 mai 1960

fixant les modalités de gestion du Budget Annexe de l'Imprimerie Officielle de Madagascar, notamment en en article 7 « *Il est institué un fonds de renouvellement qui sera alimenté chaque année par un versement du budget annexe égal à l'annuité normale de renouvellement du matériel et du mobilier de l'imprimerie. Ce fonds est destiné à financer l'achat ou le renouvellement du matériel et du mobilier.*».

b) Primauté des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constituent 96,46% % des dépenses totales. Les prévisions des s'élèvent à 21,49 milliards d'Ariary alors que les dépenses effectuées sont de 9,85 milliards d'Ariary correspondant à un taux de réalisation de 45,83%. Ces dépenses sont récapitulées dans le tableau suivant:

TABLEAU N° 38- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -IMPRIMERIE NATIONALE

En Ariary

COMPTE	INTITULE	LFI	LFR	DEPENSES EFFECTUEES
60	Charges de personnels	8 749 999 000,00	8 749 999 000,00	4 986 073 805,40
61	Achat de biens	8 314 377 000,00	8 314 377 000,00	4 289 932 329,20
62	Achat de service et de charges permanents	4 253 124 000,00	4 253 124 000,00	509 047 121,40
64	Impôts et taxes			-
65	Transfert et subventions	168 750 000,00	168 750 000,00	63 139 935,00
TOTAL		29 048 750 000,00	29 048 750 000,00	9 848 193 191,00

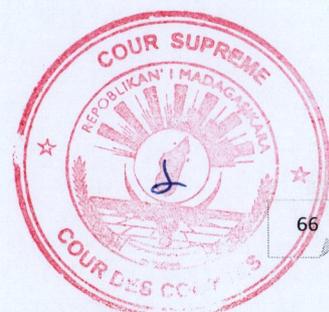
Source: compte administratif de l'IN

Il appert du tableau que les dépenses de fonctionnement sont principalement composées de « charges de personnel ». Les charges de personnel sont à 50,63% suivi par les « achats de biens » à 43,56%. Les achats de services et charges permanentes » représentent 5,17% et les « transferts et subventions » 0,64%.

De tout ce qui précède, la Cour recommande aux responsables des Budgets Annexes de l'Imprimerie Nationale le respect du principe de sincérité consacré par l'article 42 de la LOLF pour les prévisions de dépenses.

1. 3. Budget Annexe -Postes et Télécommunications : Déficitaires

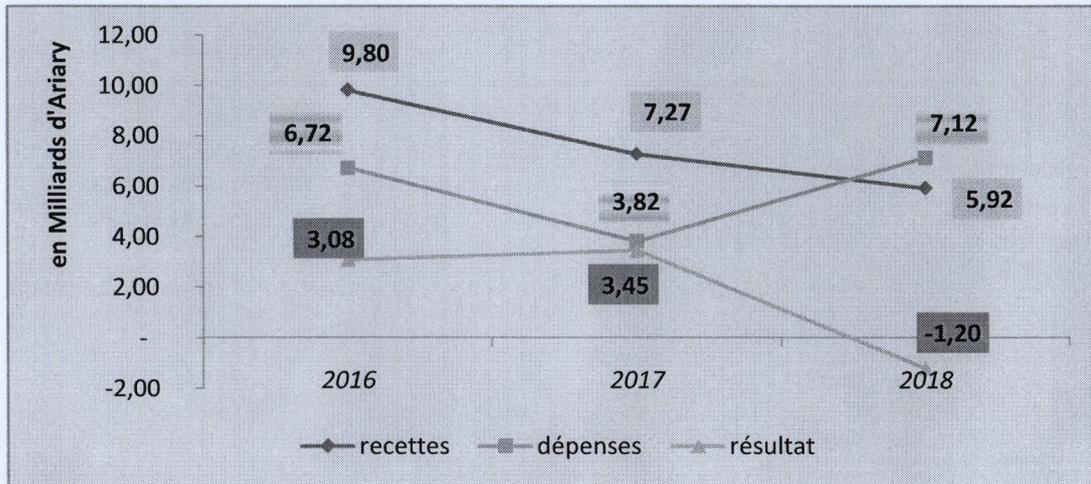
Pour l'année 2018, le BA des PTT affiche un résultat déficitaire de 1 204 345 022,77 Ariary. En effet, les recettes sont arrêtées à 5 919 283 053,52 Ariary et les dépenses à 7 123 628 076,29 Ariary.



1.3.1. Evolution en baisse du résultat

L'évolution du résultat au cours des 3 dernières années est décrite par le graphique infra :

GRAPHIQUE N° 13-EVOLUTION DU RESULTAT DU BA DES PTT - 2016 à 2018



Sources : PLR 2016, 2017 et 2018

Comme le rapport de la Cour des comptes sur le PLR 2017 l'a souligné, une baisse tendancielle des recettes du PTT est observée depuis 2016. Concernant 2018, si l'on se réfère au graphique, le niveau des recettes a encore baissé par rapport à 2017 passant de 7,27 à 5,92 milliards d'Ariary.

En matière de dépenses, le volume des opérations en 2018 a presque doublé par rapport à l'année précédente puisque ce montant est de 7,12 milliards d'Ariary contre 3,82 milliards en 2017.

Par ailleurs, si l'accroissement du résultat est minime entre 2016 et 2017, une forte baisse est observée de 2017 à 2018. Ce résultat négatif de 1,2 milliards d'Ariary pour 2018 est le déficit le plus important depuis 2012 après celui de 2013 qui avoisine les 414 millions d'Ariary.

1.3.2. Situation des recettes des BA des PTT

a) *Absence de sincérité dans l'évaluation des recettes*

Les « autres redevances » et les « excédents des Budgets annexes » forment les recettes des PTT. La rubrique « Excédents des budgets Annexes » regroupe les excédents rattachés aux exercices précédents. Par conséquent, seules les « autres redevances » constituent des opérations rattachées à l'année 2018 alors qu'elles ne représentent que 3,61% des recettes.

Les recettes des BA des PTT sont résumées dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 39-SITUATION DES RECETTES DU BA PTT 2018

Compte	NOMENCLATURE	PREVISIONS	DROIT CONSTATES	RECOUVREMENT EFFECTUES
77181	Autres redevances	200 000 000,00	213 853 060,42	213 853 060,42
7783	Excédents des Budgets Annexes	7 705 429 000,00	5 705 429 993,10	5 705 429 993,10
TOTAL		7 905 429 000,00	5 919 283 053,52	5 919 283 053,52

Source : Compte administratif 2018



D'après le tableau, un écart subsiste entre les prévisions de recettes et les recouvrements effectués correspondant à un taux de recouvrement de 74,88%.

b) Des recettes alimentées par des versements émanant d'un établissement public sous tutelle du Ministère chargé des Télécommunications

Les recettes des PTT sont principalement alimentées par le versement du reliquat de recettes de l'ARTEC à hauteur de 96,39%. La part du droit de régulation et du droit de licence est minoritaire, elle varie de 0,03% à 1,08%. Le tableau suivant met en exergue la contribution de chaque nature de recette à la structure des recettes.

TABLEAU N° 40- RESSOURCES DU BA DES PTT

(en Ariary)

SOCIETE	NATURE DE RECETTES			TOTAL	TAUX DE STRUCTURE (%)
	RELIQUAT DE L'EXCEDENT DE RECETTES ARTEC	DROIT DE LICENCE	DROIT DE REGULATION		
ARTEC	5 705 429 993,10			5 705 429 993,10	96,39
CARGO EXPRESS Mcar		16 800 000,00		16 800 000,00	0,28
CELERO		12 800 000,00		12 800 000,00	0,22
COLIS EXPRESS			64 000 000,00	64 000 000,00	1,08
CUBICOM		2 000 000,00		2 000 000,00	0,03
DHL			55 000 000,00	55 000 000,00	0,93
INTEREX SA			12 416 058,34	12 416 058,34	0,21
MADCOURRIER			7 339 747,30	7 339 747,30	0,12
MADPACK			3 534 118,37	3 534 118,37	0,06
MCAR EXPRESS			2 969 005,90	2 969 005,90	0,05
MIDEX		12 400 000,00		12 400 000,00	0,21
MULTISERVICE MCAR			1 794 130,51	1 794 130,51	0,03
RAPIDE SERVICE		10 000 000,00		10 000 000,00	0,17
STE BOI SERVICE		12 800 000,00		12 800 000,00	0,22
TOTAL	5 705 429 993,10	66 800 000,00	147 053 060,42	5 919 283 053,52	100

Source : Etat des recettes du BA des PTT 2018

L'excédent de recette de l'ARTEC versé pour le compte du BA des PTT est passé de 3,9 milliards en 2017 à 5,7 milliards d'Ariary en 2018. Pour cette année, Cet excédent versé se rapporte à l'année 2016.

L'article 28 de la LOLF, cependant, définit les Budgets Annexes en ces termes : « les Budgets Annexes peuvent retracer, dans les conditions prévues par une Loi de Finances, les activités des services de l'État non dotés de la personnalité morale résultant de leur activité de production de biens ou de prestation de services donnant lieu au paiement de prix ou de redevances, lorsqu'elles sont effectuées à titre principal par lesdits services».

En conséquence, les excédents versés par l'ARTEC ne constituent pas des services effectués à titre principal par les PTT.



En outre, comme la Cour l'a souligné dans ses précédents rapports, les activités postales et celles de la télécommunication ont été reprises par l'exploitant public PAOSITRA MALAGASY (PAOMA) et la Société TELMA et qu'à cet effet, il est nécessaire de supprimer ce Budget Annexe.

La Cour maintient ses recommandations tendant à la suppression du Budget Annexe des Postes et Télécommunications.

1.3.3. Situation des dépenses des PTT

Les prévisions de dépenses au titre de 2018 se chiffrent à 7 905 429 000,00 Ariary et les réalisations sont arrêtées à 7 123 628 076,29 Ariary. Il s'agit uniquement de dépenses de fonctionnement puisqu'aucune dépense d'investissement n'a été effectuée. Le taux de réalisation est de 90,11%.

TABLEAU N° 41-DEPENSES DU BA DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

COMPTE	INTITULE	CREDITS LFI	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES EFFECTUEES	TAUX (%)
60	Charges de personnel	3 061 500 000,00	3 061 500 000,00	2 718 364 219,74	38,16
61	Achats des biens	1 485 350 000,00	1 473 950 000,00	1 386 722 056,00	19,47
62	Achat des services	3 065 579 000,00	3 076 979 000,00	2 788 982 825,55	39,15
64	Impôts et taxes	1 000 000,00	1 000 000,00	-	-
65	Transferts et subventions	288 000 000,00	288 000 000,00	229 558 975,00	3,22
67	Charges diverses	4 000 000,00	4 000 000,00	-	-
TOTAL		7 905 429 000,00	7 905 429 000,00	7 123 628 076,29	100,00

Source : *Compte Administratif 2018*

Selon le tableau, la rubrique « achat des services » occupe 39,15% du total des dépenses suivi des « charges de personnel » à 38,16%. Les « achats des biens » arrivent à la troisième place avec 19,47% tandis que les « transferts et subventions » représentent 3,22%.

Eu égard à tout ce qui précède, la Cour recommande l'adoption de l'article 3 du PLR constatant les recettes à 22 253 834 280,39 Ariary, les dépenses à 17 332 827 267,29 Ariary et le résultat net des opérations des Budgets Annexes à 4 921 007 013,10 Ariary.

II. LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III

Selon l'article 30 de la LOLF « *les Comptes Particuliers du Trésor sont des comptes ouverts dans les livres du Trésor. Ils servent à retracer les dépenses et les recettes exécutées en dehors du Budget Général de l'État par des services publics de l'État non dotés de la personnalité morale* ».

L'article 31 de la même loi organique prévoit six catégories des Comptes Particuliers du Trésor. Or, pour l'année budgétaire 2018, les CPT sont au nombre de quatre, à savoir : les comptes de prêts, Les comptes de participation, les comptes de commerce et les comptes d'affectation spéciale.

2. 1. Résultat général déficitaire

Pour l'année 2018, tous les Comptes Particuliers du Trésor ont enregistré un déficit hormis le compte d'affectation spéciale dont l'excédent de recettes ne représente que 1,5% du déficit global des CPT.

Le tableau ci-après récapitule la situation des CPT durant l'exercice 2018 :

TABLEAU N° 42-OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR POUR 2018

(En Ariary)

Nomenclature	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Comptes de prêt	6 895 260 000,00	1 589 572 649,97	99 020 552 000,00	40 375 257 534,82	-38 785 684 884,85
Comptes de participation	-	--	196 774 615 000,00	75 095 988 543,69	-75 095 988 543,69
Comptes de commerce	649 348 321 000,00	331 541 751 988,28	649 348 321 000,00	644 554 755 840,27	-313 013 003 851,99
Comptes d'affectation spéciale	18 853 844 000,00	14 746 229 375,23	18 853 884 000,00	14 087 055 879,40	659 173 495,83
TOTAL	675 097 425 000,00	347 877 554 013,48	963 997 372 000,00	774 113 057 798,18	-426 235 503 784,70

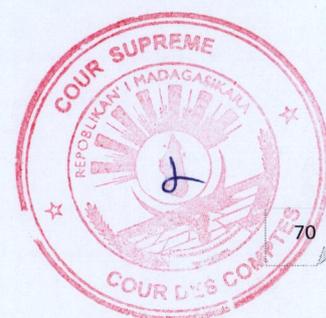
Sources : LFR 2018, CGAF, PLR et Annexes au PLR 2018

Les prévisions des CPT pour l'année 2018 sont évaluées à 675,10 milliards d'Ariary en recettes et à 964 milliards d'Ariary en dépenses tandis que les réalisations ont été respectivement de 347,88 milliards d'Ariary et de 774,12 milliards d'Ariary. Les taux de réalisation sont de 52% pour les recettes et de 80% pour les dépenses. Par rapport à l'année 2017, les réalisations totales aussi bien pour les recettes que pour les dépenses ont connu une diminution respective de 3,08% et 28,38%.

Pour l'année sous revue, les CPT génèrent un résultat déficitaire de 426,24 milliards d'Ariary. Ce déficit s'est amélioré par rapport à l'année précédente où les CPT ont présenté un déficit de 721,96 milliards d'Ariary.

Ce déficit est essentiellement dû à :

- la non couverture des dépenses des compte de prêt de 40,36 milliards d'Ariary, qui sont prévues pour 99,02 milliards d'Ariary, soit 41% de taux de réalisation, par des recettes 1,59 milliards d'Ariary pour une prévision de 6,90 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 23%, générant ainsi un déficit de 38,79 milliards d'Ariary ;
- l'absence des opérations de recettes au niveau des comptes de participation, tant en prévision qu'en réalisation, alors que les dépenses s'élèvent à 75,10 milliards d'Ariary contre une prévision de 196,77 milliards d'Ariary, engendrant par la suite un déficit de 75,10 milliards d'Ariary représente les 18% de déficit total ;
- l'excédent des dépenses des comptes de commerce sur les recettes. En effet, les dépenses réalisées se chiffrent à de 644,55 milliards d'Ariary alors que les recettes avoisinent les 331,54 milliards d'Ariary.



2. 2. Analyse des opérations par CPT

2.2. 1. Comptes de prêts déficitaires

L'article 34 alinéa 8 de la LOLF dispose que : « *les comptes de prêts retracent les prêts d'une durée supérieure à 2 ans consentis par l'Etat dans la limite des crédits ouverts à cet effet, soit à titre d'opérations nouvelles, soit à titre de consolidation. Le montant de l'amortissement en capital des prêts de l'Etat est pris en recettes au compte de prêt intéressé.* »

Les recettes réalisées en 2018 sont de 1,59 milliards d'Ariary, tandis que les dépenses effectuées sont à hauteur de 40,38 milliards d'Ariary. Les comptes de prêt génèrent ainsi un déficit de 38,79 milliards d'Ariary soit 9% du déficit total du CPT.

Les opérations de prêts sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 43-OPERATIONS DE PRETS -2018

RECETTES		DEPENSES	
ENTITES	MONTANT en Ariary	ENTITES	MONTANT en Ariary
OCTROI DE PRETS -EXERCICE 2018		SPAT	35 753 004 371,44
SIRAMA	280 000 000,00	SON INVEST	701 402 029,00
ADEMA	1 073 029 652,86	SIDEMA	520 851 134,38
CECAM	89 042 400,00	SECREN SA	2 000 000 000,00
CIDR	36 409 194,22	SOAVONIO	1 400 000 000,00
FTM	274 705 463,59		
VOLAMAHASOA	9 296 000,00		
SOUS - TOTAL	1 762 482 710,67		
PRISE EN CHARGE DES ENCAISSEMENTS ANTERIEURS	816 514 828,43		
ANNULATION DE PRISE EN CHARGE SANS RECOUVREMENT	- 989 424 887,13		
TOTAL GENERAL	1 589 572 651,97	TOTAL GENERAL	40 375 257 534,82

Source : CGAF 2018

Les remboursements effectués par la Société ADEMA à hauteur de 1,07 milliard d'Ariary constituent les 67,50% du total des recettes des comptes de prêts.

Du côté des dépenses, dans le cadre du projet d'extension du Port de Toamasina, 35,76 milliards d'Ariary ont été accordés à titre de rétrocession du prêt Japonais à la Société du Port à Gestion Autonome de Toamasina (SPAT). Les Sociétés SECREN et SOAVOANIO ont bénéficié respectivement de 2 milliards d'Ariary et de 1,4 milliards d'Ariary à titre d'octroi des autres titres représentatifs de droits de créances.

2.2. 2. Comptes de participation déficitaires

Selon l'article 34 alinéa 9 de la LOLF : « *Les comptes de participation décrivent les participations financières de l'Etat au capital de sociétés ou d'organismes nationaux ou étrangers...* ».

En 2018, les dépenses réalisées au titre des comptes de participation sont de l'ordre de 75,09 milliards d'Ariary, si les recettes sont nulles, d'où un déficit de 75,09 milliards d'Ariary.

TABLEAU N° 44-DEPENSE DU COMPTE DE PARTICIPATION

Compte	Libellé	Montant (En Ariary)	Explication
2613	Entreprises Financières	112 426 250 000,00	- Augmentation capital de la Compagnie NY HAVANA -Redressement du compte de participation de l'Etat dans le capital de la BFM
2614	Etablissements Publics	- 111 000 000 000,00	Redressement du compte de participation de l'Etat dans le capital de la BFM
2615	Organismes Internationaux	73 669 738 543,69	Augmentation de capital de plusieurs Organismes
TOTAL		75 095 988 543,69	

Source : CGAF 2018

Pour les organismes internationaux bénéficiaires des participations financières de l'Etat, il s'agit notamment du FMI pour un montant de 55,67 milliards d'Ariary, soit 75% et de l'Africa 50 pour un montant de 8,39 milliards d'Ariary, soit 11%.

2.2. 3. Opacité des comptes d'affectation spéciale excédentaires

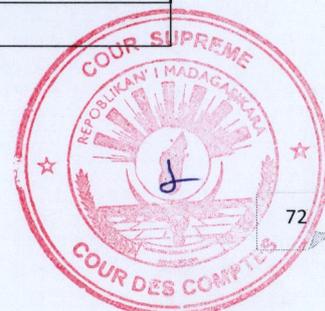
L'article 34 première alinéa de la LOLF précise que : « *Les comptes d'affectation spéciale retracent des opérations qui sont financées au moyen de ressources particulières...* ».

Les recettes de ce compte d'affectation spéciale s'élèvent à 14 746 229 375,23 Ariary tandis que les dépenses réalisées sont de 14 087 055 879,40, d'où un excédent de 659 173 495,83 Ariary, tel qu'il est décrit dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 45-SITUATION DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE

RECETTES		DEPENSES	
Comptes- Libellés	Montants en Ariary	Comptes- Libellés	Montants en Ariary
771 Redevances	443 898 891,70	603 Indemnités et avantages liés à la fonction	13 896 893 212,00
772 Produits des activités de services	14 519 837 995,83	613 Carburants, Lubrifiants et Combustibles	142 000 000,00
773 Produits des activités annexes et accessoires	84 000 000,00	622 Charges de représentation, d'information, de documentation et d'encadrement	2 456 294,40
777 Produits divers	7 635 085,00	623 Charges de Transports	14 849 300,00
779 Dégrèvement, Remise, Réduction ou Annulation	-309 142 597,30	624 Indemnités de mission	20 857 073,00
		626 Poste et Télécommunication	10 000 000,00
TOTAL	14 746 229 375,23	TOTAL	14 087 055 879,40
EXCEDENT DE RECETTES:		659 173 495,83	

Source : CGAF 2018



❖ En ce qui concerne les dépenses « 603 Indemnités et avantages liés à la fonction » :

Lesdites dépenses ont été prévues par le décret n° 2018-067 du 23 janvier 2018 fixant les modalités de gestion du compte d'affectation spéciale intitulé « Prélèvement sur les droits et taxes douaniers » de la Direction Générale des Douanes. Ledit compte d'affectation spéciale a été créé par la loi n° 2017-024 du 19 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 en son article 21.

Par ailleurs, le MEF a précisé que « *Seule la dépenses relative aux indemnités et aux avantages liées à la fonction (Compte 6031) pour un montant 13 896 893 212,00 d'Ariary a été prélevé sur le compte d'affectation spéciale intitulé «Prélèvement sur les droits et taxes douaniers». Les autres dépenses consignées dans le tableau de la Page 26 du CGAF concernent d'autres comptes d'affectation spéciale.».*

❖ S'agissant des autres dépenses d'un montant total de **190 162 667,40 Ariary**,

Suite à la demande de renseignements de la Cour, le MEF a évoqué une « différence de classification des dépenses ». En effet, selon toujours le MEF : « le comptable consolidateur du CGAF les enregistrent dans le compte d'affectation spéciale tandis que le Budget les comptabilisent comme simple Compte de Commerce.».

Il appert ainsi que ces dépenses de **190 162 667,40 Ariary** ne peuvent être qualifiées ni comme étant des dépenses des comptes d'affectation spéciale ni comme étant des dépenses de compte de commerce.

Par conséquent, cette « *différence de classification* » engendre une incohérence au niveau des dépenses des comptes de commerce entre les annexes PLR et le CGAF comme il est illustré dans le tableau suivant :

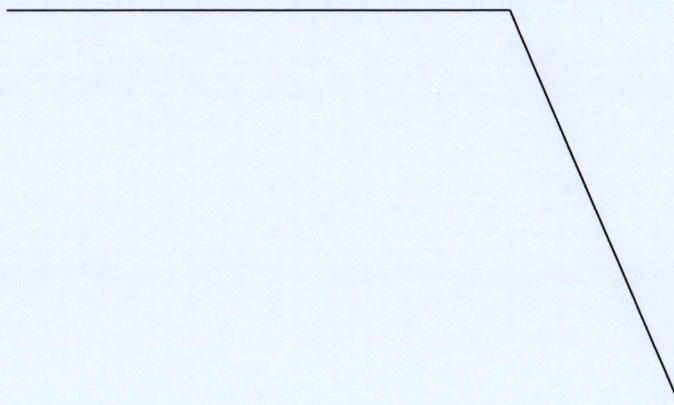


TABLEAU N° 46- DISCORDANCE ENTRE PLR ET CGAF

(A)-ANNEXE PLR (Comptes Particuliers du Trésor par Ministère)	
Libellé	Montants en Ariary
Ministère des Finances et du Budget *	575 748 613 128,01
Ministère de la Sécurité Publique	7 662 746 671,49
Ministère de l'Intérieur et de Décentralisation	13 659 205 122,85
Ministère de la Défense Nationale	11 520 000,00
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	-
Ministère du Commerce et de la Consommation	1 271 913 432,00
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	-
Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures	37 910 970 654,02
Ministère des Transports et de la Météorologie	50 224 000,00
Ministère de la Justice	984 000,00
Ministère des Mines et du Pétrole	5 558 023 190,85
Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	2 870 718 308,45
TOTAL (A)	644 744 918 507,67
*DONT :	
- CRCM -----	570 251 347 379,11
- CPR -----	5 355 103 081,50
- DIRECTION DES STATISTIQUES ET DE COMPTABILITE DOUANIERE-----	44 000 000,00
- SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCER - DGT -----	98 162 667,40
TOTAL-----	575 748 613 128,01
(B) - Total des dépenses des Comptes de Commerce suivant CGAF 2018 Page 26	644 554 755 840,27
Ecart = (A) - (B)	190 162 667,40

Sources : PLR et CGAF 2018

Toutefois, cette incohérence interne ne porte pas atteinte au montant global des Comptes Particuliers du Trésor.

2.2. 4. Comptes de commerce déficitaires

L'article 34 alinéa 3 de la LOLF précise que : « *Les comptes de commerce retracent des opérations de caractère industriel ou commercial effectuées à titre accessoire par des services publics de l'Etat non dotés de la personnalité morale...* »

En 2018, les comptes de commerce se sont soldés à un déficit global de 313,013 milliards d'Ariary comme le montre le tableau ci-dessous :



TABEAU N° 47-SITUATION DES COMPTES DE COMMERCE PAR MINISTRE

(En Ariary)

Libellé	Recettes		Dépenses		Résultats
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Ministère des Finances et du Budget	570 960 040 000,00	291 174 648 591,97	570 960 000 000,00	575 558 450 460,61	-284 383 801 868,64
Ministère de la Sécurité Publique	8 000 000 000,00	8 335 449 758,90	8 000 000 000,00	7 662 746 671,49	672 703 087,41
Ministère de l'Intérieur et de Décentralisation	42 304 736 000,00	17 419 351 654,80	42 304 736 000,00	13 659 205 122,85	3 760 146 531,95
Ministère de la Défense Nationale	120 000 000,00	11 520 000,00	120 000 000,00	11 520 000,00	0,00
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	363 605 000,00	4 406 990,00	363 605 000,00	-	4 406 990,00
Ministère du Commerce et de la Consommation	1 500 000 000,00	1 490 272 306,04	1 500 000 000,00	1 271 913 432,00	218 358 874,04
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures	1 976 228 349,00	1 783 980 168,38	40 177 228 349,00	37 910 970 654,02	-36 126 990 485,64
Ministère des Transports et de la Météorologie	1 941 575 000,00	51 066 380,59	2 315 750 000,00	50 224 000,00	842 380,59
Ministère de la Justice	40 000 000,00	439 730,00	400 000 000,00	984 000,00	-544 270,00
Ministère des Mines et du Pétrole	16 289 684 884,50	7 853 318 065,20	16 289 684 884,00	5 558 023 190,85	2 295 294 874,35
Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	11 569 770 000,00	3 417 298 342,40	9 409 770 000,00	2 870 718 308,45	546 580 033,95
TOTAL	655 065 639 233,50	331 541 751 988,28	691 840 774 233,00	644 554 755 840,27	-313 013 003 851,99

Sources : Annexes PLR 2018

En valeur absolue, les opérations des comptes de commerce de 2018 ont connu une augmentation, par rapport à 2017, tant au niveau de recettes que de dépenses respectivement de l'ordre de 55,15 milliards d'Ariary et de 94,17 milliards d'Ariary, toutefois le déficit ne cesse de se détériorer. En effet, en 2016, ce déficit n'est que 159,40 milliards d'Ariary et s'est aggravé en 2017 avec un montant de 273,99 milliards d'Ariary pour atteindre le pic de 313,01 milliards d'Ariary en 2018. Ce déficit est imputable au compte de commerce CRCM/CPR géré par le Ministère des Finances et du Budget qui atteint les 91% du total des déficits.

❖ Par ailleurs, la Cour a constaté que des dépenses d'investissement, objet de convention sont enregistrées à la charge des comptes de commerce contrairement aux dispositions de l'article 34 de la LOLF.

Le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures a accusé un déficit de 36 126 990 485,64 Ariary au niveau de son compte de commerce. Si les recettes réalisées sont à hauteur de 1 789 980 168,38 Ariary, les dépenses atteignent 37 910 970 654,02 Ariary. Ces dernières sont constituées notamment de dépenses relatives au compte 2461 « Matériels Techniques » exécutées dans le cadre du projet PAGOSE ; Le projet PAGOSE a fait l'objet d'un accord de financement avec le Groupe IDA/ Banque Mondiale.

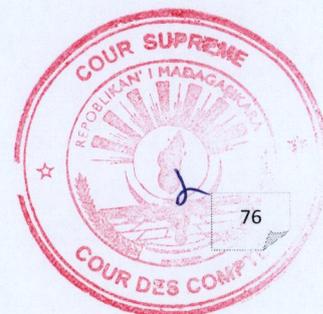
Or, l'article 34 3ème alinéa dispose que « les comptes d'investissement sur les ressources d'aide extérieure retracent, en dépenses, des ordonnancements relatifs à des investissements ayant fait l'objet d'une convention et, en recettes, d'une part, les provisions constituées par des organismes dispensateurs de l'aide extérieure, d'autre part, les remboursements des dépenses effectuées par ces mêmes organisme »

Par conséquent, les dépenses faites au titre du projet de PAGOSE ne doivent pas être enregistrées dans les comptes de commerce.

Aussi, la Cour recommande-t-elle de :

- **Produire en annexe du PLR les rapports annuels de gestion des comptes d'affectation spéciale.**
- **Séparer des comptes de commerce toute dépense d'investissement ayant fait l'objet de convention et de les enregistrer au niveau des comptes d'investissements sur les ressources extérieures en vertu de l'article 34 de la LOLF.**

En outre, La Cour recommande l'adoption de l'article 4 du PLR 2018 constatant les opérations des CPT s'élevant respectivement en recettes à 347 877 554 013,48 Ariary et en dépenses à 774 113 057 798,18 Ariary, soit un déficit de 426 235 503 784,70 Ariary.



III. LES OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR- CADRE IV

En vertu de l'Article 4 de la LOLF, le cadre IV de la loi de finances retrace les opérations sur Fonds de Contre- Valeur provenant des aides en nature et des aides financières conformément à l'article 35 de cette même loi organique.

Au cours de l'année budgétaire 2018, suite à l'exploitation des documents annexés au PLR, il a été constaté un résultat excédentaire pour ce cadre IV et une insuffisance dans la comptabilisation des opérations y concernées notamment sur les dépenses.

3.1.Résultat excédentaire

Au titre de l'année sous-revue, les opérations sur FCV ont abouti à un résultat excédentaire de 3,01 milliards d'Ariary comme le montre le tableau ci-après:

TABLEAU N° 48-OPERATIONS SUR FCV POUR 2018

RUBRIQUE	PREVISIONS DEFINITIVES	REALISATIONS	BAILLEURS DE FONDS	LIBELLES	MONTANT EN ARIARY
RECETTES	3 388 000 000,00	3 005 798 803,93	JAPON	Dons en nature et Aides financières non remboursables Don avant 8ème Don Hors Projet Japonais et 8ème Don	33 560 000,00
				Aides financières non remboursables (9ème Don Hors Projet Japonais)	2 117 071 623,25
				Aides financières non remboursables (10ème Don Hors Projet Japonais)	826 680 951,20
				Aides financières non remboursables (11 ^{ème} Don Hors Projet Japonais)	28 486 229,48
TOTAL DES RECETTES					3 005 798 803,93
DEPENSES	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES				
RESULTAT	EXCEDENTAIRE				3 005 798 803,93

Source : PLR 2018

La situation excédentaire de 3 milliards d'Ariary est due à la réalisation des recettes de ce même montant contre zéro dépense. Les recettes ainsi obtenues sont constituées de cessions et récupérations FCV sur dons et aides non remboursables provenant du Japon.

Par rapport aux prévisions, les recettes affichent un taux de réalisation à 88,72%.

Concernant les dépenses, aucune prévision n'a été inscrite dans les lois de finances. Ainsi, l'état n'a fait apparaître qu'une réalisation nulle.

Par rapport à l'exercice précédent, les recettes sur FCV ont connu une baisse. En effet, elles atteignaient 5,1 milliards d'Ariary en 2017 contre 3,1 milliards d'Ariary pour cette année.



3.2. Insuffisance dans l'imputation budgétaire et la comptabilisation des opérations sur FVC

Au vu de tableau ci-dessus, aucune dépense n'a été comptabilisée dans l'état sur FCV alors que l'exposé des motifs du PLR a fait montrer des dépenses d'investissement financées par FCV pour deux Institutions et six Ministères tel qu'il a été présenté ainsi :

TABLEAU N° 49-DEPENSES D'INVESTISSEMENTS FINANCEES PAR FCV

En milliards d'Ariary

INSTITUTION	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES
PRESIDENCE	1,67	1,09
CENI	1,40	0,92
MAE	0,73	0
MFB	4,63	3,76
MINAE	1,80	0
MINSAN	0,5	0,45
MCPASP	0,01	0
TOTAL	10,74	6,22

Source : PLR 2018

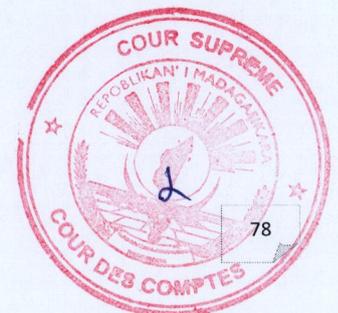
Il appert de ce tableau que des dépenses d'investissements à financer par FCV d'un montant total de 10,74 milliards d'Ariary ont été prévues au titre de l'année budgétaire 2018. L'exécution ainsi relevée atteint 6,22 milliards d'Ariary, soit 58%.

Ces opérations ont été enregistrées dans le « Cadre I : Budget Général de l'Etat » de la loi de Finances alors que si l'on se réfère à l'article 35 de la LOLF, ces dépenses devraient faire partie des opérations sur FCV ou cadre IV. En effet, en vertu de l'article sus mentionné le cadre IV décrit : « *en dépenses, les dépenses d'investissement et de fonctionnement financées par les ressources issues des Fonds de Contre- Valeur ;(...).* »

Cette situation a déjà fait l'objet d'une recommandation de la Cour des Comptes dans le précédent rapport sur PLR pour 2017.

Ainsi, la Cour réitère sa recommandation aux responsables respectifs de se conformer aux dispositions de l'article 35 de la LOLF sur l'imputation budgétaire et sur la comptabilisation des opérations sur FCV.

En outre, la Cour recommande l'adoption de l'article 5 relatif aux opérations sur FCV du PLR 2018 constatant les dépenses à zéro Ariary, les recettes à 3 005 798 803,93 Ariary ainsi que le solde créditeur de 3 005 798 803,93 Ariary.



IV. LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V

Les Opérations en Capital de la Dette Publique (OCDP) constituent la Cadre V de la loi de finances sont régies par l'article 36 de la LOLF en ces termes « ...Ces comptes sont crédités du montant initial de l'emprunt, débités du montant des amortissements à l'exclusion des charges d'intérêts prises en dépenses au Budget Général de l'Etat... ».

TABLEAU N° 50-SITUATION DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE

(En Ariary)

RUBRIQUES	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	
Dettes Intérieures	3 096 114 000 000,00	779 651 804 943,01	2 670 486 000 000,00	520 600 127 046,26	259 051 677 896,75
Dettes Extérieures	1 288 630 000 000,00	977 655 471 707,21	236 290 000 000,00	206 010 532 112,49	771 644 939 594,72
Disponibilités Mobilisables	0	0	372 167 703 000,00	0	0
TOTAL	4 384 744 000 000,00	1 757 307 276 650,22	3 278 943 703 000,00	726 610 659 158,75	1 030 696 617 491,47

Sources : LFR, PLR 2018

Au titre de l'exercice sous revue, les dettes intérieures constituées principalement par des Bons de Trésors s'élèvent à 779,65 milliards d'Ariary et les remboursements effectués sont de 520,60 milliards d'Ariary. Elles dégagent ainsi un résultat excédentaire de 259,05 milliards d'Ariary, avec un taux de réalisation de 25% en recettes et de 19% en dépenses.

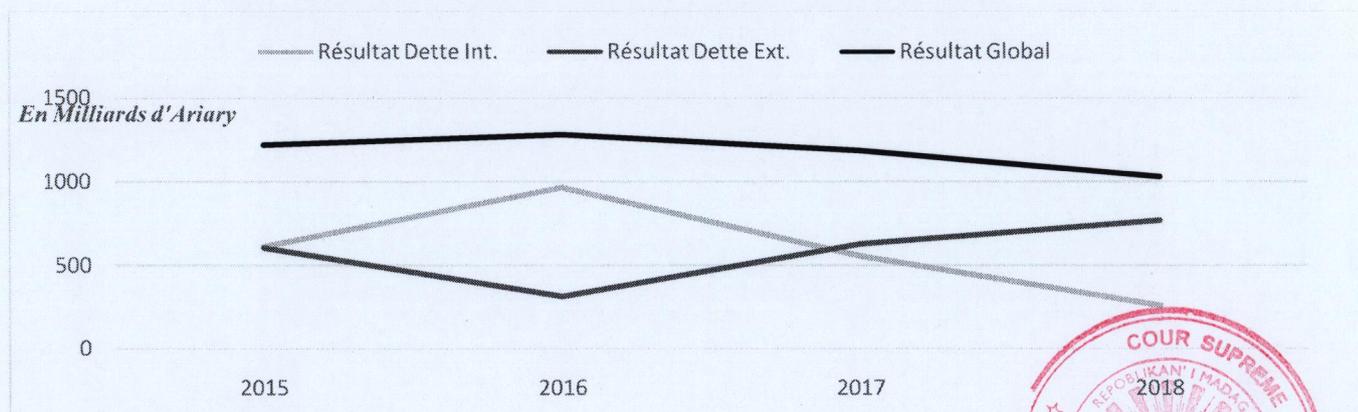
La dépréciation de l'Ariary a eu son effet sur les recettes afférentes aux dettes extérieures. Aussi, par rapport à l'exercice précédent, celles-ci ont connu une augmentation. Par contre les dépenses composées des échéances arrivées à terme ont enregistré une baisse.

Les recettes sont réalisées à hauteur de 977,66 milliards d'Ariary et les dépenses à 206,01 milliards d'Ariary, engendrant ainsi un résultat excédentaire de 771,64 milliards d'Ariary. Les taux de réalisations sont respectivement de 76% et 87%.

4. 1. Evolution stagnante des résultats des opérations en capital de la dette publique 2015 à 2018

Les résultats des OCDP ont stagné autour de 1 100 milliards d'Ariary pour la période 2015-2018.

GRAPHIQUE N° 14-EVOLUTION DES RESULTATS DES OCDP



Sources : LR 2015, 2016, PLR 2017 et 2018





Au vu du graphe ci-dessus, la situation stagnante des résultats globaux des opérations en capital de la dette est due au fait que les excédents des OCPD intérieures n'ont cessé de décroître depuis 2016 tandis que ceux des dettes extérieures évoluent à la hausse.

4. 2. Hausse continue de l'encours de la dette

L'encours de la dette extérieure est concentré notamment entre deux organismes internationaux tels que l'Association Internationale de Développement (IDA) et le Fonds Africain de Développement (FAD).

TABLEAU N° 51- STRUCTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE 2016- 2018

(En milliards d'Ariary)

ORGANISMES	31/12/2016	31/12/2017	31 /12/2018
BADEA	145,65	134,45	138,56
CHINE	159,27	150,33	273,35
FIDA	422,94	480,86	558,25
OPEP	158,58	170,24	176,89
AFD	140,38	165,79	207,20
ALGERIE	246,81	238,13	255,83
ARABIE SAOUDITE	56,14	51,66	53,10
BAD	13,03	18,73	24,20
BCM	117,18	274,57	294,97
CEE/BEI	12,00	6,65	53,55
COREE	59,91	119,05	134,13
ESPAGNE	6,58	6,83	6,58
FAD	1 316,35	1 450,33	1 610,05
IDA	4 785,01	5 139,51	5 701,97
INDE	64,80	57,31	55,97
KOWEIT	87,29	80,66	81,21
AUTRES	423,46	461,38	657,18
TOTAL	8 056,11	9 006,48	10 282,99

Source : PLR 2018

Depuis 2016, l'encours de la dette a augmenté allant de 8 056,11 milliards d'Ariary pour atteindre 10 282,99 milliards d'Ariary en 2018, soit une variation moyenne annuelle de 13%. Selon le rapport d'activité de la Banque Centrale de Madagascar -année 2018, l'encours de la dette publique extérieure rapporté au PIB est évalué à 25,8 pour cent en 2018, quand il représentait 24,6 pour cent du PIB en 2017. Le ratio était de 26,6 pour cent en 2016. L'encours de la dette reste stable autour de 25% du PIB durant cette période.

Avec l'adoption du document de Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) la Cour encourage les responsables de poursuivre les efforts déjà entrepris pour pouvoir maintenir la dette publique à un niveau soutenable à long et moyen terme.

Par ailleurs, elle recommande l'adoption de l'article 6 du PLR 2018 constatant les opérations en Capital de la Dette Publique qui s'élèvent respectivement en recettes à 1 757 307 276 650,22 Ariary et en dépenses à 726 610 659 158,75 Ariary, soit un résultat excédentaire à 1 030 696 617 491,47 Ariary.



V. LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES.

Cette partie porte sur les résultats définitifs des Lois de Finances pour 2018 et le transfert du résultat au compte permanent du Trésor, objets des articles 8 et 9 du PLR.

5. 1. Présentation des résultats de l' année 2018

En premier lieu, il est à noter que selon le PLR 2018, « face aux pertes de l'Ariary par rapport aux devises, une charge sur différence de change de 22,01 milliards d'Ariary a été payée et 1,1 million d'Ariary a été perçue ».

La détermination du résultat général de l'exécution des lois de Finances 2018 tient compte, outre les résultats des cinq cadres budgétaires, le résultat des opérations de Trésorerie.

Toutefois, aucune information concernant lesdites opérations n'est développée dans le PLR alors que l'article 39 de la LOLF prévoit que les ressources et les charges de trésorerie sont imputées à des comptes de trésorerie par opération.

En définitif, l'année budgétaire 2018 affiche un résultat excédentaire de 139 434 482 407,78 d'Ariary ventilé comme suit :

TABLEAU N° 52-RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2018

LIBELLES	EXECUTION		RESULTATS	
	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT	DEFICIT
Cadre I: Budget Général	5 425 086 018 347,06	5 876 028 521 292,66	-	450 942 502 945,60
Cadre II: Budgets annexes	22 253 834 280,39	17 332 827 267,29	4 921 007 013,10	-
Cadre III: Comptes Particuliers du Trésor	347 877 554 013,48	774 113 057 798,18	-	426 235 503 784,70
Cadre IV: Fonds de Contre-Valeur	3 005 798 803,93	-	3 005 798 803,93	-
Cadre V: Dettes publiques	1 757 307 276 650,22	726 610 659 158,75	1 030 696 617 491,47	-
Opération de Trésorerie - Différence de change	1 069 575,10	22 012 003 745,52	-	22 010 934 170,42
TOTAL	7 555 531 551 670,18	7 416 097 069 262,40	1 038 623 423 308,50	899 188 940 900,72
Résultat excédentaire de l'exécution des Lois de Finances			139 434 482 407,78	

Sources : CGAF, PLR 2018

Le tableau ci-dessus fait ressortir :

- des soldes excédentaires sur les opérations des Budgets Annexes, sur FCV et les Opérations en Capital de la Dette Publique,
- des soldes déficitaires sur les opérations du Budget Général et sur les Comptes Particuliers du Trésor.



En fait, de tels soldes sont conformes aux résultats analysés précédemment au niveau des articles 2 à 6 du présent PLR ; il y a donc lieu d'adopter l'article 8 y afférent.

Ainsi la Cour recommande ainsi l'adoption de l'article 8 du PLR qui établit les résultats pour 2018 comprenant :

- ***le déficit des opérations du Budget Général de 450 942 502 945,60 Ariary ;***
- ***l'excédent des opérations des Budgets Annexes de 4 921 007 013,10 Ariary ;***
- ***la variation nette du solde débiteur des Comptes Particuliers du Trésor de 426 235 503 784,70 Ariary ;***
- ***la variation nette du solde créditeur des Fonds de Contrealeur de 3 005 798 803,93 Ariary ;***
- ***la variation nette du solde créditeur des comptes d'emprunts de 1 030 696 617 491,47 Ariary ;***
- ***les pertes résultant de la gestion de trésorerie de 22 010 934 170,42 Ariary.***

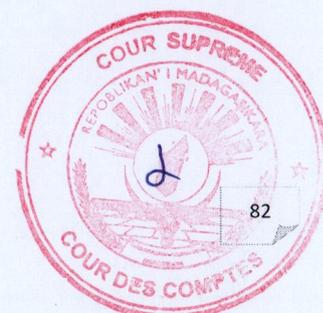
5. 2. Situation du compte permanent du Trésor.

Les articles 2 et 43 in fine de la LOLF autorisent à la Loi de Règlement de transférer le résultat de l'année au compte permanent du Trésor. Aussi, le résultat déficitaire de l'exécution de la Loi de Finances 2018 à transférer au Compte Permanent du Trésor s'élève à **139 434 482 407,78 Ariary**

Ainsi, la Cour recommande dès lors l'adoption de l'article 9 du PLR pour 2018 autorisant le transfert au Compte Permanent du Trésor du résultat déficitaire d'un montant de 139 434 482 407,78 Ariary.

Telles sont les principales observations et les recommandations de la Cour sur le PLR pour 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 44 in fine de la LOLF, une Déclaration Générale de Conformité est annexée au présent Rapport.





DELIBERE

- Vu le Rapport n° 13/20- RID/ADM/PLR du 21 Septembre 2020 sur le Projet de Loi de Règlement pour 2018 et le Rapport complémentaire n°18/20- RID/ADM/PLR du 09 Octobre 2020 et entendu en leurs observations les Magistrats Rapporteurs : Madame RASAMIMANANA Solotiana Malala Patricia, Président de Chambre pi, Monsieur RAZAFITSILEVONANOSY Destin Espoir, Conseiller, Madame ANDRIANAMAROTSARA Nirina Solohanitriniaina, Conseiller, Madame RAMANANDRAIBE Haja, Conseiller, Monsieur RAMANALINARIVO Andriantiana Michel et Madame RAMIANDRISOA Lalaina Domoina, Auditeur ;

- Vu les Conclusions n°25/2020 du 12 octobre 2020 du Commissariat Général du Trésor Public et ouï en leurs observations Monsieur HERISON Olivier Ernest Andriantsoa, Commissaire Général du Trésor Public, Monsieur RAJONHSON Adolphe, Commissaire du Trésor Public, Monsieur RASAMOEL Jean Jacques, Commissaire du Trésor Public, Monsieur KOERA Ravelonarivo Natanaël, Substitut Général ;

Le présent Rapport a été arrêté après délibération de la Cour des Comptes, en formation toutes chambres réunies, en son audience du treize octobre deux mil vingt ;

Conformément à l'Ordonnance n°37/20-FJ du 09 octobre 2020 du Président de la Cour des Comptes portant désignation des membres de la Commission d'examen,

Ont siégé :

▪ **Président**

- Monsieur RAKOTONDRAMIHAMINA Jean de Dieu, Président de la Cour des Comptes, PRESIDENT

▪ **Membres :**

- Madame RAHARIMALALA Lydia Clémence, Président de Chambre, membre,
- Monsieur RASERIJONA Louis José, Président de Chambre, membre,
- Monsieur RADO Milijaona, Président de Chambre, membre,
- Madame RAZANAMPARANY Domoina Raymonde Patricia, Conseiller, membre,
- Madame RAKOTOALISON Bernardine, Conseiller, membre,
- Monsieur RALAIMAROLAHY Haja, Conseiller, membre,
- Monsieur RAKOTONIRINA Tiana Herizo, Conseiller, membre,
- Monsieur SAMIMAMY Aina, Conseiller, membre,

Assistés de Maître RAHARINORO Angelina, Greffier en Chef, Greffier tenant la plume.

LE PRESIDENT

PO. LES RAPORTEURS

LE GREFFIER

SUIVENT LES SIGNATURES

Pour expédition certifiée conforme la Minute toujours conservée au Greffe Central de la Cour.

Fait à Antananarivo, le

26 OCT 2020

LE GREFFIER EN CHEF

RAHARINORO Angelina

Transmis à Monsieur Le Ministre de l'Economie et des Finances sous n° 78/20-CS/CC/NOTIF du 26 OCT 2020 aux fins de notification.

ANNEXES

REPONSE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES GENERALES
DIRECTION DU BUDGET
Service de la Synthèse Budgétaire

Antananarivo, le 06 OCT. 2020

Monsieur Le DIRECTEUR GENERAL DES
FINANCES ET DES AFFAIRES GENERALES

à

Madame La PRESIDENTE DE CHAMBRE
CHARGEE DU CONTROLE DU SECTEUR
GOUVERNANCE
-COUR DES COMPTES-

27

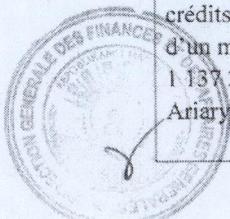
N° 131 -2020/MEF/SG/DGFAG/DB/SSB.5

Objet : Explications, informations complémentaires relatives au Projet de Loi de Règlement 2018

Veuillez retrouver détaillées ci-après les réponses à votre demande de renseignements complémentaires concernant le Projet de Loi de Règlement 2018 :

I. DEPASSEMENT DE CREDITS

Discordance	Explication	Références
Dépassements de crédits 2018	Les crédits renfermant des dépassements en 2018 sont à caractère évaluatif. Néanmoins une note explicative du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, une copie de l'autorisation de dépassement sur l'engagement des crédits CRCM, et des conventions pour les projets financés sur financements extérieurs en version électronique sont jointes à la présente.	Lettre n°11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 Août 2020
Sont constatés les dépassements sur les crédits évaluatifs d'un montant de 1 137 259 786 636,62 Ariary	Le montant des dépassements de crédits au titre de l'exercice budgétaire 2018 s'élève à 306 791 078 636,62 Ariary. Une erreur s'est glissée lors de la transcription dudit montant. En effet, au lieu de saisir le montant des dépassements de 306 791 078 636,62 Ariary, nous avons saisi 1 137 259 786 636,62 Ariary qui	Lettre n°12-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 19 Août 2020



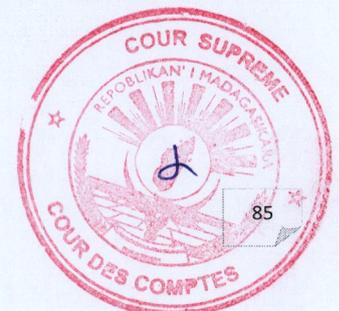
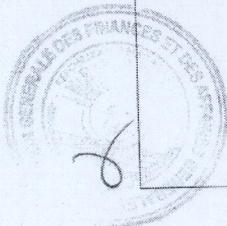
	correspond au total des dépenses effectuées sur les lignes budgétaires contenant des dépassements.	
Etat des recettes du Budget Général contenant des caractères illisible	L'état certifié des recettes du Budget Général est joint en annexe.	Lettre n°11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 Août 2020
Etat des opérations en Capital de la dette publique non certifié	L'état certifié de l'opération en capital de la dette publique est joint en annexe.	Lettre n°11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 Août 2020

II. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE

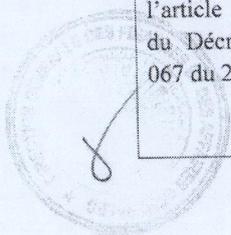
Discordance	Explication	Références
Inexistence du compte « 777 Produits divers » d'un montant de 7 635 085,00 Ariary dans l'Annexe PLR CPT du Ministère des Finances et du Budget.	Le compte 777 « Produits divers » a été comptabilisé en 2018, pas à l'annexe du CPT du Ministère des Finances et du Budget mais dans le compte 777 « Produits Divers » du Ministère de la Justice, car le code SOA 02-16-1-040-10101 lui est rattaché. De plus, l'intitulé du compte confirme que ces recettes appartiennent au Ministère de la Justice : Amendes et condamnation pécuniaires par la Cour d'Appel, Frais de Justice pénale et assimilé. (Cf. Déclaration de recette version électronique)	Lettre n°11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 Août 2020

III. COMPTES DE COMMERCE

Discordance	Explication	Références
Incohérence au niveau des recettes entre les annexes PLR et CGAF. Un écart de 7 195 355,00 Ariary a été évoqué par la Cour des Comptes	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons constaté que la Cour des Comptes a omis d'inclure dans son calcul le montant de 439 730,00 Ariary relatif au compte 7776 pour l'imputation administrative de 02-16-3-050-40101, Ministère de la Justice. De ce fait, les recettes totales du Ministère de la Justice devraient être rectifiées à 8 074 815,00 Ariary. En outre, le montant total des CPT par Ministère (Annexe PLR) devrait être égal à 331 549 387 073,28 Ariary au lieu de 331 548 947 343,28 Ariary (Total A). Par conséquent, l'écart sur les CPT par Ministère (Total A) et les recettes des Comptes de Commerces suivant le CGAF (Total B) s'élèverait à 7 635 085,00 Ariary au lieu de 7 195 355,00 Ariary tel que mentionné par Cour des Comptes. La somme de 7 635 085,00 	Lettre n°11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 Août 2020



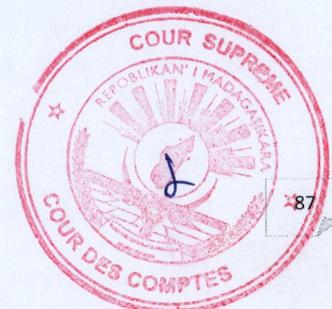
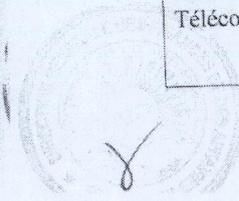
	<p>Ariary correspond bien aux recettes perçues sur les Comptes d'Affectation Spéciales « 7776 – Amendes et condamnation pécuniaire » du Cour d'Appel Antananarivo, SOA 02-16-1-040-10101 du Ministère de la Justice. Donc, ne faisait pas partie des Comptes de Commerce de ce Ministère. Si nous défalquons le 7 635 085,00 Ariary dans les 331 549 387 073,28 Ariary nous aurons 331 541 751 988,28 Ariary.</p> <p>Total (A) Annexes PLR= 331 541 751 988,28 Ariary</p> <p>Total (B) CGAF= 331 541 751 988,28 Ariary</p> <p>Total (A) Annexes PLR- Total (B) CGAF=0,00 Ariary</p> <p>Somme toute, il n'y pas d'incohérence en ce qui concerne les Comptes de Commerce par Ministère (Annexe PLR) et le GCAF 2018.</p>	
<p>Le non-respect du Décret N° 2018-067 du 23 janvier 2018 fixant les modalités de gestion de compte d'affectation spéciale intitulé « Prélèvement sur droits et taxes douaniers »</p>	<p>Seule la dépense relative aux indemnités et aux avantages liés à la fonction (compte 6031) pour un montant 13 896 893 212,00 d'Ariary a été prélevée sur le compte d'affectation spéciale intitulé « Prélèvement sur droits et taxes douaniers » pendant l'exercice 2018 (Cf. état de dépense certifié par la Paierie Générale d'Antananarivo, comptable assignataire dudit compte d'affectation spéciale).</p> <p>Les autres dépenses consignées dans le tableau de la page 26 du CGAF concernent d'autres comptes d'affectation spéciale.</p>	<p>Lettre n°11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 août 2020</p>
<p>Production du Rapport Annuel de gestion détaillé du compte d'affectation spéciale intitulé « Prélèvement sur les droits et taxes douaniers » selon l'article 6 du Décret N° 2018-067 du 23/01/2018.</p>	<p>Le rapport annuel de gestion est joint en annexe.</p>	<p>Lettre n°11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 août 2020</p>



<p>Sur l'incohérence au niveau des dépenses entre les Annexes PLR et CGAF</p> <p>- ANNEXE PLR (Comptes Particuliers du Trésor par Ministère) : 644 744 918 507,67 -CGAF 2018 Page 26 : 644 554 755 840,27 Ecart=190 162 667,40</p>	<p>La différence de 190 162 667,40 Ariary s'est produite lors de la classification des dépenses ; en effet, le comptable consolidateur du CGAF les enregistre dans le Compte d'affectation Spéciale, tandis que le budget les comptabilise comme simple Compte de Commerce.</p>	<p>Lettre n°11-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 11 août 2020</p>
---	--	---

IV. BUDGETS ANNEXES

Etat	Explication	Références
Etat certifié des Budgets Annexes	L'état certifié des budgets annexes 2018 a été déjà envoyé à Cour des Comptes sous BE n°07-2020/MEF/SG/DGFAG/DB/SSB.5 du 28 mai 2018.	Lettre n°10-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 07 Août 2020
Etat détaillé des restes à recouvrer s'élevant à 9 152 551 917,82 Ariary	Cet état et les décisions n°1-2-3-4-5-6-7-8-9/MFB/SG/DIN/SFC/2018 sont joints en annexe.	Lettre n°09-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 07 Août 2020
Détail du compte n°77181 « Autres redevances » d'un montant de 213 853 060,42 Ariary.	Ce détail du compte 77181 est joint en annexe.	Lettre n°09-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 07 Août 2020
Situation de la mise en œuvre de la recommandation de la Cour des Comptes tendant à la suppression du Budget Annexe Postes et Télécommunications	<p>-Le Ministère des Postes, des Télécommunications et du Développement Numériques sollicite toutes les parties concernées à reprendre les discussions sur l'étude de la suppression du budget annexe Postes et Télécommunications.</p> <p>-Le Ministre des Postes, des Télécommunications et du Développement Numériques adressera une lettre à la Cour des Comptes pour de plus amples explications.</p>	Lettre n°09-CCOMPTES/CHGOUV/20 du 07 Août 2020



V. PREVISIONS DES DEPENSES DES COMPTES DE PRET

Discordance	Explication	Références
Discordance sur les prévisions de dépenses des comptes de prêt	Un montant de 38,2 milliards d'Ariary a été affecté aux opérations d'investissement des projets « 145 Energy Acces Expansion » et « 095 Pagose » du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures. Effectivement, deux milliards d'Ariary ont été octroyés au premier projet et 36,2 milliards d'Ariary pour le deuxième. Ces montants font partis des comptes de prêt.	Lettre n°12-COMPTES/CHGOUV/20 du 19 Août 2020

LE DIRECTEUR GENERAL DES FINANCES
ET DES AFFAIRES GENERALES
RANONJANARISONA Oliva Emmanuel

Service
du Service
budgétaire
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES COMPTES

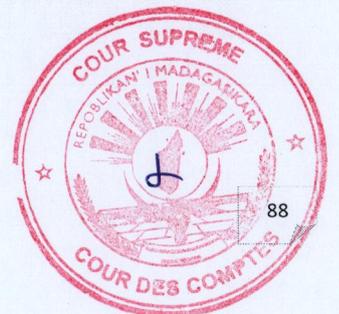




TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	i
LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTERES	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
SYNTHESE	vi
INTRODUCTION	1
TITRE PRELIMINAIRE	3
I. PRESENTATION GENERALE DES LOIS DE FINANCES POUR L'ANNEE 2018.....	3
1. 1. Cadre général de préparation et de l'exécution du budget 2018	3
1.1. 1. Contexte mondial	3
1.1. 2. Contexte national	3
a) Cadre socio-économique	3
b) Cadre politique	4
c) Cadre juridique	4
1. 2. Les caractéristiques des Lois de Finances 2018	5
1.2. 1. Les objectifs macro-économiques	5
1.2. 2. Les innovations fiscales et douanières.....	6
1.2. 3. Les mesures relatives aux dépenses	7
1.2. 4. Présentation des Lois de Finances de l'année budgétaire 2018.	8
II. SUIVI DES RECOMMANDATIONS.....	10
III. OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LE PLR	13
3.1. Non concordance des versions électronique et physique du PLR 2018 remettant en cause la sincérité des informations budgétaires	13
3.2. Retard dans la production du PLR 2018.....	15
3.3. Discordance intra-document PLR et entre le PLR et le CGAF.....	15
3.4. Non exhaustivité des informations	15
3.5. Un Cadre de dépenses en moyen terme(CDMT) , établi en prévision mais non suivi en réalisation	16
TITRE I - ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL - CADRE I	17
I. GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES.....	17
1. 1. Modifications de crédits	17
1.1. 1. Actes de modifications de crédits non exhaustifs	17
1.1. 2. Modification des crédits suivant les actes communiqués à la Cour	18
a) Virements.....	18





b) Transferts	20
c) Prise de décrets d'avances en violation de l'article 20 de la LOLF	21
d) Aménagements des crédits en hausse	23
1. 2. Dépassements de crédits	26
II. LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES	27
2. 1. Situation globale : un recouvrement de 82%	28
2.2. 1. Prévisions en hausse	28
2.2. 2. Réalisations en hausse relative	28
2. 2. Analyse par catégorie de recettes	29
2.2. 1. Les recettes fiscales	29
2.2. 2. Les autres recettes budgétaires	30
III. LES OPERATIONS DE DEPENSES BUDGETAIRES	31
3.1. Analyse par programmes	32
3.1.1. Dépenses en croissance pour les programmes d'administration	33
3.1.2. Dépenses continuellement concentrées aux programmes du Ministère des Finances et du Budget	33
3.1.3. Dépenses en régression pour les programmes porteurs de croissance	33
3.1.4. Dépenses de santé loin de l'objectif d'ABUJA	33
3.1.5. Dépenses pour l'éducation demeurant faibles	34
3.1.6. Dépenses d'infrastructures minimales	34
3.2. Analyse par grandes catégories	34
3.2. 1. Dépenses de solde de plus en plus croissantes	35
3.2. 2. Des dépenses de solde absorbant la quasi-moitié des recettes fiscales de l'Etat	35
3.2. 3. Dépenses courantes hors solde en baisse mais toujours axées sur les transferts et subventions	36
3.2. 4. Dépenses courantes hors solde enregistrant des dépenses de solde en violation des articles 14 et 15 de la LOLF	36
3.2. 5. Intérêts de la dette : un taux de réalisation en baisse tendancielle	37
3.2. 6. Dépenses d'investissement	38
IV. APPRECIATION DE LA PERFORMANCE	39
4. 1. Méthodologie	39
4.1. 1. Grille d'évaluation	39
4.1. 2. Limites	39
4. 2. Observations d'ordre général	39
4.2.1. Programmes et valeurs cibles en baisse	39
4.2.2. Des objectifs sans indicateurs de résultats ni valeurs cibles	40
4.2.3. Des indicateurs redondants	41





4.2.4.	Situation globale de performance et budgétaire	42
4. 3.	Des programmes du secteur administratif	42
4.3.1.	Programme « Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit » de la Présidence- Performance satisfaisante	43
4.3.2.	Programme «Appui au développement social et économique » de la Présidence - Performance insuffisante	43
4.3.3.	Programme «Appui au développement» de la Primature - Performance satisfaisante	44
4.3.4.	Programme «Action sociale et Développement» du Ministère des Finances et du Budget Performance modérée.	44
4. 4.	Des programmes du secteur social	44
4.4.1.	Programme 505 : « Lutte contre les maladies » du MINSanP : performance insuffisante	45
4.4.2.	Programme 506 : « Survie et développement de la mère et de l'enfant » du MinSanP : performance insuffisante	45
4.4.3.	Programme 508 : « Fourniture de soins de santé de qualité » du MinSanP : performance modérée	46
4.4.4.	Programme 828 : « population et développement » du MPPSPF : performance modérée.....	47
4.4.5.	Programme 829 : « genre et développement » : performance satisfaisante	48
4.4.6.	Programme 314 : « Education fondamentale de 9 ans » du MEN : performance satisfaisante.....	48
4.4.7.	Programme 316 : « Enseignement secondaire générale » du men: performance très insuffisante	49
4.4.8.	Programme 310 : « Enseignement supérieur » du MESUPRES: performance très insuffisante	49
4. 5.	Des programmes du secteur productif.....	50
4.5.1.	Programme «Aménagement et développement du secteur tourisme » du Ministère du Tourisme - Performance insuffisante et indisponibilité des données	51
4.5.2.	Programme «Agriculture» du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Performance modérée	53
4.5.3.	Programme « Elevage » du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Performance très satisfaisante	54
4.5.4.	Programme « Développement de la pêche et des ressources halieutiques » du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche - Performance très insuffisante	54
4.5.5.	Programme «609 - Développement du secteur minier » du Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques - Programmation incohérente avec les objectifs fixés.....	56
4. 6.	Des programmes du secteur infrastructure.....	57
4.6.1.	Programme 203 « Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergies locales » - Performance très insuffisante	57
4.6.2.	Programme « 205 - développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement et à la promotion de l'hygiène »- Performance modérée.....	58





4.6.3. Programme « 206 - Développement des infrastructures routières » performance insuffisante	59
4.6.4. Programme « 209-1 Transport Maritime, Fluvial et Aérien » - Performance insuffisante	60
TITRE II- EXAMEN DE L'EXECUTION DES AUTRES CADRES BUDGETAIRES ET DES RESULTATS GENERAUX	62
I. LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II	62
1. 1. Résultat général excédentaire	62
1. 2. Budget annexe -Imprimerie Nationale : Excédentaire	63
1.2. 1. Situation des recettes	63
a) Prédominance des recettes sur produits finis.....	63
b) Absence de sincérité des prévisions de recettes.....	64
c) Insuffisance des recouvrements.....	64
1.2. 2. Situation des dépenses	65
a) Des dépenses d'investissement minoritaires.....	65
b) Primauté des dépenses de fonctionnement	66
1. 3. Budget Annexe -Postes et Télécommunications : Déficitaire	66
1.3.1. Evolution en baisse du résultat	67
1.3.2. Situation des recettes des BA des PTT	67
a) Absence de sincérité dans l'évaluation des recettes.....	67
b) Des recettes alimentées par des versements émanant d'un établissement public sous tutelle du Ministère chargé des Télécommunications.....	68
1.3.3. Situation des dépenses des PTT	69
II. LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III	69
2. 1. Résultat général déficitaire.....	70
2. 2. Analyse des opérations par CPT.....	71
2.2. 1. Comptes de prêts déficitaires.....	71
2.2. 2. Comptes de participation déficitaires.....	71
2.2. 3. Opacité des comptes d'affectation spéciale excédentaires.....	72
2.2. 4. Comptes de commerce déficitaires	74
III. LES OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR- CADRE IV	77
3.1. Résultat excédentaire	77
3.2. Insuffisance dans l'imputation budgétaire et la comptabilisation des opérations sur FVC...78	
IV. LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V	79
4. 1. Evolution stagnante des résultats des opérations en capital de la dette publique 2015 à 2018.....	79
4. 2. Hausse continue de l'encours de la dette.....	80
V. LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES	81





5. 1. Présentation des résultats de l'année 2018	81
5. 2. Situation du compte permanent du Trésor.	82
ANNEXES	84





REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tenindrazana - Fandrosoana



DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE SUR LA GESTION 2018

OCTOBRE 2020



**DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE
SUR LA GESTION 2018**

LA COUR DES COMPTES DE LA COUR SUPREME,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi Organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances ;
- Vu la Loi Organique n° 2004-036 du 1er octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois Cours la composant ;
- Vu la Loi n°2017-024 du 19 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018 et les textes subséquents ;
- Vu la Loi n° n°2018 - 024 du 12 juillet 2018 portant Loi des Finances Rectificative pour 2018 et les textes subséquents ;
- Vu le Décret n° 2005-003 du 04 janvier 2005 portant Règlement Général sur la Comptabilité de l'Exécution Budgétaire des Organismes Publics ;
- Vu le Projet de Loi de Règlement pour 2018 ;
- Vu les états et les divers documents annexés audit Projet de Loi de Règlement ;
- Vu le Compte Général de l'Administration des Finances pour 2018 ;
- Vu le rapport n° 11/20 - RAP/ADM/PLR du 13 Octobre 2020 de la Cour des Comptes sur le Projet de Loi de Règlement pour 2018 ;
- Considérant que l'exécution des Lois de Finances donne lieu à la tenue de deux comptabilités distinctes ;
- Qu'ainsi, les comptables publics tiennent, sous leur responsabilité pécuniaire et personnelle une comptabilité dont les résultats sont tracés dans les comptes de gestion qu'ils produisent à la Cour des Comptes et que le Compte Général d'Administration des Finances en fait la synthèse ;
- Que parallèlement aux comptables, les ordonnateurs tiennent aussi leurs comptes, dont les états annexés au Projet de Loi de Règlement en donnent la synthèse et qu'ils sont d'ailleurs conduits d'une part, sur le plan des dépenses, à respecter les dotations budgétaires qui leur ont été allouées par le Parlement et d'autre part, sur le plan des recettes, à apprécier les rentrées par rapport aux prévisions ;



-Considérant que les comptables publics agissent sur les ordres des ordonnateurs et que dans ces conditions, les opérations des uns et des autres doivent coïncider ;

- Que la Déclaration Générale de Conformité a pour objet d'attester cette concordance laquelle constitue une présomption de régularité de leurs écritures comptables respectives ;

- Considérant que pour prononcer la Déclaration Générale de Conformité pour la gestion 2018 la Cour des Comptes de la Cour Suprême a rapproché les documents mis à sa disposition par le Ministère des Finances et du Budget, à savoir ;

-Considérant que le Compte Général d'Administration des Finances pour 2018 établi par l'Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique et constituant une synthèse des écritures des comptables publics ;

- Que les états annexés au Projet de Loi de Règlement lesquels ont été dressés par le Ministre des Finances et du Budget et constituant une synthèse des écritures des ordonnateurs ;

- Considérant que le CGAF n'a pas été établi selon les principes et les normes comptables généralement admis notamment en ce qui concerne les comptes patrimoniaux ;

- Considérant que le mode de comptabilisation des ordonnateurs diffère de celui des comptables en ce qui concerne les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce de l'Etat au titre des Comptes Particuliers du Trésor (cadre III) ;

- Que toutefois, après rapprochement et examen des réponses apportées par le Ministère l'Economie et des Finances aux demandes de renseignements de la Cour, les insuffisances constatées ont pu être expliquées et n'affectent pas la concordance entre les écritures des ordonnateurs et celles des comptables;

Sous réserve des observations qui précèdent ;

DECLARE :

Le Compte Général de l'Administration des Finances est conforme à la comptabilité des ordonnateurs, lesdits comptes étant respectivement arrêtés :

a) En ce qui concerne les opérations du Budget Général de l'Etat :

- en recettes à Ar 5 425 086 018 347,06 (Cinq mille quatre cent vingt cinq milliards quatre-vingt six millions dix huit mille trois cent quarante sept Ariary six) ;

- en dépenses à Ar 5 876 028 521 292 ,66 (Cinq mille huit cent soixante seize milliards vingt-huit millions cinq cent vingt-un mille deux cent quatre-vingt douze Ariary soixante six).

b) En ce qui concerne les opérations des Budgets Annexes :

- en recettes à Ar 22 253 834 280,39 (Vingt-deux milliards deux cent cinquante trois millions huit cent trente quatre mille deux cent quatre - vingt Ariary trente neuf) ;



- en dépenses à Ar 17 332 827 267,29 (Dix- sept milliards trois cent trente- deux millions huit cent vingt-sept mille deux cent soixante-sept Ariary vingt-neuf).

c) En ce qui concerne les Comptes Particuliers du Trésor :

- en recettes à Ar 347 877 554 013, 48 (Trois cent quarante sept milliards huit cent soixante-dix-sept millions cinq cent cinquante-quatre mille treize Ariary quarante-huit).

- en dépenses à Ar 774 113 057 798,18 (Sept cent soixante quatorze milliards cent treize millions cinquante sept mille sept cent quatre vingt-dix- huit Ariary dix huit).

d) En ce qui concerne les opérations génératrices de Fonds de Contre-Valeur :

- en recettes à Ar 3 005 798 803,93 (Trois milliards cinq millions sept cent quatre-vingt dix-huit mille huit cent trois Ariary quatre-vingt - treize).

- en dépenses à Ar 0 (Zéro Ariary).

e) En ce qui concerne les opérations en capital de la Dette Publique :

- en recettes à Ar 1 757 307 276 650 ,22 (Mille sept cent cinquante sept milliards trois cent sept millions deux cent soixante-seize mille six cent cinquante Ariary vingt-deux).

- en dépenses à Ar 726 610 659 158,75 (Sept cent vingt six milliards six cent dix millions six cent cinquante neuf mille cent cinquante huit Ariary soixante quinze).

La Cour ordonne que les états, pièces et documents sur lesquels est fondée la présente Déclaration soient déposés au Greffe pour y avoir recours au besoin, et qu'une expédition soit transmise au Ministère chargé des Finances et du Budget ainsi qu'au Parlement pour accompagner le projet de Loi de Règlement pour 2018.

